LAVAUR

MAIRIE de LAVAUR

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 4 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre, à dix-huit heures trente, s'est réuni le conseil municipal de LAVAUR, légalement convoqué le vingt-huit septembre deux mille vingt-trois, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard CARAYON, le Maire.

Étaient présents :
MM. CARAYON, LAMOTTE, Mme IMBERT, M. VIDAL, GUIDEZ, M. FÈVRE, Mme MARIGNOL, M. LARUE, Mmes BALAT, DOURTHE, Adjoints, MM. LABORDE, RENAULT, GAMBIER, Mmes ESPARBIÉ, LESPINARD, MM. POMARÈDE, DELORD, BÉLINGAND, Mmes DECOUX-POINDRELLE, LEY, BONNIFACY, M. NAVELLOU, Mme ALBOUY POMPONNE, DEFAIS.

Avaient donné pouvoir :
M. BONHOMME à M. VIDAL
Mme RÉMY à Mme GUIDEZ
M. VANTAUX à Mme BALAT
Mme GUIRAUD à M. LAMOTTE
Mme TAILHADES à Mme DOURTHE
M. DAVID à Mme ALBOUY POMPONNE
Mme MOUGIN à M. NAVELLOU
Mme FAURE à Mme DEFAIS
Mme LE NY à Mme IMBERT

Madame IMBERT est nommée secrétaire de séance.

✧✧✧✧✧

Monsieur CARAYON ouvre la séance en prononçant un hommage à Monsieur Pierre LOZAR, ancien maire récemment décédé.

« Mon ancien collègue, Pierre LOZAR, vient de disparaitre et avec lui une figure départementale et très honorable du Parti Socialiste, aux convictions bien ancrées, au tempérament combatif et accrocheur, aux principes républicains inaltérables.

Lavaur doit notamment à cet élu consciencieux, maire et conseiller général de Lavaur, conseiller régional de Midi-Pyrénées, la transformation du lycée dans sa géométrie contemporaine, l'extension du cinéma et la rénovation de l'orgue de la cathédrale de Saint-Alain.

Je conserverai de Pierre LOZAR le souvenir d'un homme de partage et d'écoute, au socialisme rocardien et humaniste.

J'adresse à sa famille et à ses amis, au nom du conseil municipal, cette fois, mes condoléances respectueuses et affectueuses ».

L'assemblée, à la demande de **Monsieur CARAYON**, observe une minute de silence en sa mémoire.

Monsieur CARAYON rend aussi hommage aux deux administrateurs du CCAS disparus : Madame Monique MULLER et Monsieur Jacques de SAINT-BLANQUAT (ils sont remplacés au sein de cette instance par Monsieur Tony CASARINO et Madame Marianne MAURIÈS).

Les membres du Conseil Municipal honorent leurs mémoires par des applaudissements.

✧✧✧✧✧

1- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUILLET 2023

Monsieur CARAYON appelle ses collègues à s'exprimer sur le projet de procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023.

Madame ALBOUY POMPONNE estime que le relevé des débats, page 9, concernant le quitus donné à Thémélia, n'est pas suffisamment explicite.

Il conviendrait de retranscrire que le vote a été repoussé en fin de séance après qu'un document ait été fourni, à sa demande, au cours de ladite séance.

Monsieur CARAYON accepte cette modification.

Aucune autre observation n'étant formulée, **Monsieur CARAYON** soumet au votre le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

Avant de poursuivre l'examen de l'ordre du jour **Monsieur CARAYON** donne quelques informations :

1) Nous avons inauguré, le 12 juillet, une unité de retraitement des eaux usées traitées (REUT) mise en œuvre par notre délégataire, VEOLIA, au niveau de la station d'épuration de Fonteneau :

   - Il s'agit de la première unité de retraitement du département, la troisième d'Occitanie et la septième de France.
   - Cette eau alternative est toujours disponible, peu importe les conditions météo.
   - Cette ressource est pour l'instant inexploitée, en France 0,6 % de l'eau usée est valorisée contre 40 % dans la région de Murcie en Espagne ou 80 % en Israël.
   - L'unité doit permettre, dans un premier temps, de recycler 8 000 m3 d'eau par an, qui est actuellement prélevé sur le service d'Eau Potable du Syndicat de la Montagne Noire.
   - Il est fixé un objectif de 14 000 m3 supplémentaire par an pour atteindre les 22 000 m3 annuellement.
   - Ces eaux recyclées de qualité seront utilisées pour la balayeuse de la Ville ou les hyrdrocureuses de VEOLIA.
   - C'est un système éprouvé et fiable, très répandu en Europe et au niveau mondial dont les autorisations de mise en œuvre à Lavaur ont été données par les services de l'État.
   - Il n'y a aucun risque pour la population ou les agents du service puisque des tests sur l'eau seront très régulièrement opérés sans risque sur les performances du service assainissement, ni pour l'environnement, il contribuera à atteindre l'objectif de pourcentage des eaux usées recyclées de 10 % d'ici 2030, dans le but de diminuer la consommation d'eau potable

2) **Monsieur CARAYON** met en avant les économies de consommations réalisées, en un an, au niveau de nombreux postes de fonctionnement dépenses :

   - Dépenses courantes :
     . eau : - 10 %
     . électricité : - 12 % (nous avons constaté entre mai – août de cette année une diminution de - 20 % pour la médiathèque grâce à l'équipement en LED de l'éclairage)
     . gaz : - 10,5 %
     . fioul : - 35 %
     . carburant : - 16,5 % de janvier à août

3) **Monsieur CARAYON** annonce le vernissage, le lendemain d'une exposition consacrée à un architecte hongrois, dans la chapelle du Musée suivi d'un concert gratuit à la Halle aux Grains.
Nous serons honorés de la présence de l'ambassadeur de Hongrie.

4) J'ai reçu, dit **Monsieur CARAYON**, le directeur général de l'ARS et celui du CHU de Toulouse, à la suite d'un courrier que j'avais envoyé au ministre après un article paru dans le journal « Le Monde ».
J'ai à cette occasion, reçu la garantie de la consolidation des grands services de notre centre hospitalier, y compris la maternité.
Nos projets sont confortés : IRM, rénovation des bâtiments du centre Pinel, aménagement d'une maison de retraite.

Madame ALBOUY POMPONNE qui n'a pas pu assister à l'inauguration du dispositif « REUT » rappelle sa demande, en attente, que soit programmée une nouvelle visite du site.

✧✧✧✧✧

2- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 2 : BUDGET PRINCIPAL

Monsieur LAMOTTE informe l'assemblée de la nécessité d'abonder la dotation aux amortissements (ajustement d'écritures d'ordre) ainsi que le compte « intérêts d'emprunt » (fluctuation des taux euribor). Il y a lieu, par ailleurs, de prendre en compte des notifications de recettes supérieures à la prévision. Ces recettes supplémentaires permettraient de diminuer la ligne « emprunt » et d'accroître, encore une fois, l'enveloppe destinée aux travaux de voirie.
Aussi, il est demandé d'approuver la décision modificative n° 2 suivante :

IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
74833.01.0100	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	+ 344 000.00 €
7484.020.0213	Dotation de recensement	+ 2 000.00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
66111.01.010	Intérêts emprunts	+ 46 000.00 €
023.01	Virements à la section d'investissement	- 120 000.00 €
042.6811.01.0100	Dotations aux amortissements	+ 420 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021.01	Virement à la section de fonctionnement	- 120 000.00 €
040.2802.01	Amortissements - Frais d'études PLU	+ 1 569.22 €
040.2805.01	Amortissements - Logiciels	+ 2 122.00 €
040.28121.01	Amortissements - Plantations	+ 429.00 €
040.28152.01	Amortissements - Installations de voirie	+ 396 165.61 €
040.28158.01	Amortissements - Matériels et outillage	+ 13 251.00 €
040.281828.01	Amortissements - Autres matériels de transport	+ 2 592.99 €
040.281831.01	Amortissement - Matériel informatique scolaire	+ 37 231.49 €
040.281838.01	Amortissement - Autre matériel informatique	- 34 667.31 €
040.281841.01	Amortissement - Matériel de bureau et mobilier scolaire	- 28 299.98 €
040.281848.01	Amortissement - Autres matériels de bureau et mobilier	+ 29 487.98 €
040.28185.01	Amortissement - matériel téléphonie	+ 118.00 €
1641.020	Emprunts	- 100 000.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
485.2315.845	Travaux de voirie	+ 200 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative budgétaire n° 2, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

3- DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 2 : BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Monsieur BÉLINGAND informe ses collègues qu'à la suite des intégrations de biens dont l'achèvement des travaux a été établi au 31.12.2022 et afin d'effectuer les écritures comptables d'amortissements, il est proposé la décision modificative n° 2 suivante :

IMPUTATION	LIBELLÉ	MONTANT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
042.6811	Dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	+ 6 000 €
023	Virement à la section d'investissement	- 6 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	Virement de la section de fonctionnement	- 6 000 €
040.28153	Amortissements des immobilisations corporelles – installation à caractère spécifique	+ 6 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la décision modificative budgétaire n° 2, telle qu'elle est énoncée, ci-dessus.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

4- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

⇨ **Diverses**

Monsieur LARUE demande d'approuver l'affectation de subvention aux associations sur les crédits réservés selon le détail suivant :

- Lyre de Lavaur	500.00 €
- EBENBAO	400.00 €
- A.S.V.	1 200.00 €
- Une Autre Femme	2 000.00 €
- Amicale Vauréenne des Sapeurs-Pompiers	3 200.00 €

Monsieur NAVELLOU veut des explications quant à la subvention de 3 200 € à l'Amicale Vauréenne des Sapeurs-Pompiers.

Je n'ai rien contre les pompiers qui touchent par ailleurs une autre subvention mais en ce moment c'est compliqué pour certains vauréens, on pensait que c'était le moment pour faire un geste envers les associations caritatives. On s'étonne de ce choix.

C'est une subvention diverse, répond **Monsieur CARAYON**. Elle n'impacte pas le budget social. Nous avons toujours accompagné les associations caritatives financièrement ou en termes de logistique et nous continuerons.

De la même façon, il est légitime que nous soutenions les sapeurs-pompiers pour ce qu'ils représentent et font au service de tous.

Nous connaissons bien les problématiques rencontrées par les Restos du Cœur et le Secours Populaire, ajoute **Monsieur LAMOTTE** et nous nous en occupons. Mais nous soutenons aussi, dans un autre domaine, toutes les initiatives d'animation et fêtes populaires.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des subventions suivantes :

- Lyre de Lavaur	500.00 €
- EBENBAO	400.00 €
- A.S.V.	1 200.00 €
- Une Autre Femme	2 000.00 €
- Amicale Vauréenne des Sapeurs-Pompiers	3 200.00 €

Il est précisé que les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Madame ALBOUY POMPONNE ne prend pas part au vote.

Vote : unanimité.

⇨ **Sportives**

Madame IMBERT demande d'approuver l'affectation de subvention aux associations sur les crédits réservés aux contrats d'objectifs selon le détail suivant :

- Team FDG	200 €
- Olympic Boxing Tarn	750 €
- A.A.M.S.C.	750 €
(Académie des arts martiaux et sports de combats)	
- Moto Camping Club Lavaur	500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des subventions ci-dessus.

Elle précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget primitif 2023.

Vote : unanimité.

⇨ **Culturelles**

Madame DOURTHE propose l'attribution de subventions aux associations selon de détail suivant :

- Lyre de Lavaur	1 500.00 €
- Atelier 81	900.00 €
- Atelier 81	400.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve l'affectation des subventions suivantes :

- Lyre de Lavaur	1 500.00 €
- Atelier 81	900.00 €
- Atelier 81	400.00 €

Elle précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget de la ville pour l'année 2023.

Madame ALBOUY POMPONNE ne prend pas part au vote.

Vote : unanimité.

⇨ **Intégration tissu associatif**

Madame IMBERT propose de répartir comme il suit l'enveloppe de 2 500 € votée à ce titre au budget primitif. Cette répartition est calculée en fonction du nombre d'enfants bénéficiaires et du temps passé :

- Basket club vauréen	815.44 €
- Olympic boxing Tarn	498.21 €
- Lavaur Football Club	435.82 €
- Tennis Club Vauréen	750.53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation des subventions suivantes :

- Basket club vauréen	815.44 €
- Olympic boxing Tarn	498.21 €
- Lavaur Football Club	435.82 €
- Tennis Club Vauréen	750.53 €

Elle précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 65748 du budget de la ville pour l'année 2023.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

5- BOURSE AU MÉRITE

Cette bourse au mérite était un engagement de notre municipalité, nous le tenons, dit **Monsieur CARAYON** en préliminaire.

Madame IMBERT indique que la Ville a la volonté d'apporter un soutien financier aux apprentis ou étudiants vauréens méritants qui souhaitent accéder à l'excellence et dont la poursuite des études implique des frais importants.

L'attribution et le montant de la bourse s'adossent aux critères suivants :
- mention très bien au baccalauréat,
- intégration d'une grande école ou parcours d'exception pour les apprentis,
- ressources de la famille.

Le groupe de travail ad hoc (associant en particulier le proviseur du lycée Las Cases, la responsable du lycée agricole de Flamarens et un représentant de la Chambre des métiers du Tarn) s'est réuni pour proposer, après examen attentif des dossiers et audition des candidats, une bourse aux jeunes ci-après :

Mlle Elisa ROS : avec mention très bien au baccalauréat, elle intègre l'INSA SUP EnR à Toulouse (spécialisé dans le génie des énergies renouvelables).
La bourse proposée par le jury s'élève à 2 000.00 €

Mlle Lili PERLES : avec mention très bien au baccalauréat, elle intègre l'Université Jean Jaurès à Toulouse (licence langues littérature et civilisations étrangères).
La bourse proposée par le jury s'élève à 3 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'affectation des aides visées ci-dessus dans le cadre de la « Bourse au mérite ».
- précise que les sommes afférentes sont inscrites sur le compte 65131 du budget de la Ville pour l'exercice 2023.

C'est une très bonne initiative, estime **Madame ALBOUY POMPONNE** mais elle aurait aimé en connaître le règlement avant.

Elle déplore, par-contre, la communication passée à cet effet sur les réseaux sociaux, avant la décision du Conseil Municipal ce soir.

Dans le même ordre d'idées, de nombreuses subventions ne sont pas discutées en commission.

Le jury propose et le Conseil Municipal dispose par son vote, rappelle **Monsieur CARAYON**.

Monsieur NAVELLOU approuve le dispositif mais trouve inappropriée la communication faite avant cette séance.

Madame ALBOUY POMPONNE poursuit en indiquant qu'elle a dû interpeler le préfet quant à l'absence d'expression de l'opposition dans le bilan de mi-mandat distribué par la Ville à tous les habitants de Lavaur, en totale contradiction avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

6- BOURSE SPORTIVE

Monsieur RENAULT demande d'approuver l'attribution d'une bourse de 1 000 € à Monsieur Jean VINET pour sa participation au championnat Handisport au Portugal, catégorie voile.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution d'une bourse de 1 000 € à Monsieur Jean VINET pour la participation aux championnats handisport au Portugal.
- précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 65131 du budget primitif 2023.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

7- SUBVENTION AU CCAS POUR LE BUDGET DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE

Madame BALAT propose au Conseil Municipal d'approuver l'affectation d'une subvention prévue lors du vote du budget primitif 2023 pour le budget de la Résidence Autonomie afin de permettre de supporter l'augmentation des dépenses due à l'inflation.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve l'affectation d'une subvention de 83 735.18 € à la Résidence Autonomie
- précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 657381 du budget primitif 2023.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

8- SPL D'UN POINT À L'AUTRE : CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF AUX MODALITÉS D'EXÉCUTION POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU URBAIN DE TRANSPORT URBAIN DE LA VILLE DE LAVAUR : AVENANT N° 2

Madame GUIDEZ demande à l'assemblée délibérante d'entériner l'avenant n° 2 (voir en annexe) au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau urbain de transport urbain de la Ville de Lavaur.

Le présent avenant a pour objet :

- de préciser les modalités de révision des prix ;
- de présenter les évolutions apportées sur le réseau L'Isatis à compter du 1er septembre 2023 ;
- d'ajuster à la baisse la rémunération de l'opérateur, à la suite de constats correctifs (soit une économie de 16 000 € par an).

Le Conseil Municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré :

- approuve l'avenant n° 2 au contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau urbain de transport urbain de la Ville de Lavaur.

- autorise le Maire à signer le document afférent.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

9- TARIFS SÉJOUR AVEC HÉBERGEMENT

Madame IMBERT indique que, par délibération en date du 17 décembre 2015, le Conseil municipal avait fixé la tarification des séjours avec hébergement organisés durant les vacances scolaires, conformément aux modalités conventionnelles du contrat liant la Mairie de Lavaur avec la CAF du Tarn (barème basé sur cinq tranches de quotient familial). Il convient de réévaluer cette tarification, inchangée depuis le 1er janvier 2016.

Tarification actuelle (forfait journalier) :

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNÉE	
	LAVAUR	EXTÉRIEUR
<500 €	14.00 €	15.00 €
500 à 699 €	23.80 €	24.50 €
700 à 899 €	28.10 €	28.90 €
900 à 1099 €	33.15 €	34.00 €
>1099 €	39.00 €	40.00 €

Nouvelle tarification (forfait journalier) :

QUOTIENT FAMILIAL	FORFAIT JOURNÉE	
	LAVAUR	EXTÉRIEUR
<500 €	16.00 €	17.00 €
500 à 699 €	27.10 €	27.95 €
700 à 899 €	32.00 €	32.95 €
900 à 1099 €	37.80 €	38.80 €
>1099 €	44.50 €	45.60 €

Les autres modalités d'inscription et facturation ne sont pas modifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la tarification des séjours avec hébergement comme ci-dessus énoncée.

Monsieur NAVELLOU salue l'excellent travail réalisé par le service compétent.

Nous avons fait les bons choix humains en créant ce service, dit **Monsieur CARAYON**.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

10- DÉPLOIEMENT DES ESPACES NUMÉRIQUES DE TRAVAIL (ENT) DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES : CONVENTION AVEC L'ÉTAT

L'éducation est un service public national qui associe, par le code de l'éducation, les collectivités territoriales au développement de ce service public.

La collectivité a ainsi la charge de

Les espaces numériques de travail (ENT) ont pour objet de saisir et de mettre à disposition de tous les membres de la communauté éducative, des contenus et des services éducatifs et pédagogiques, des informations administratives, relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'école.

La commune de LAVAUR souhaitant s'inscrire dans le développement des outils numériques au service de la communauté éducative, au bénéfice et dans l'intérêt supérieur de l'enfant, il y a lieu d'entériner la convention formalisant les conditions dans lesquelles s'effectue le déploiement de l'ENT dans les écoles publiques de la commune, en définissant notamment les droits et les obligations de chacune des parties en présence et les conditions de sécurisation des données transmises.

Entendu le présent exposé de **Madame MARIGNOL**, après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer avec l'État, la convention susvisée, portant sur les conditions dans lesquelles s'effectue le déploiement de l'ENT dans les écoles publiques de la commune, en définissant notamment les droits et les obligations de chacune des parties en présence et les conditions de sécurisation des données transmises.

Pourquoi, cette convention n'a-t-elle pas être discutée en commission demande **Madame ALBOUY POMPONNE** ?

Il est précisé qu'il s'agit d'une convention d'ordre purement juridique définissant les modalités et conditions de partage de données entre les services de l'Éducation Nationale et les agents communaux, donc, en compétence, entre l'exécutif municipal et l'État.
Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

11- DÉNOMINATION DU ROND-POINT, ROUTE DE BELCASTEL

Monsieur DELORD informe le conseil municipal que la Ville a été sollicitée, à l'instar des principales communes du Tarn, par les représentants départementaux de l'Ordre national du Mérite (ONM) afin de donner le nom dudit ordre à un espace public, à l'occasion du soixantième anniversaire de sa création.

Afin de répondre favorablement à cette sollicitation, il est proposé de dénommer le giratoire situé au carrefour de la route de Belcastel et de la route des Deux Collines : « rond-point de l'Ordre national du Mérite ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de procéder à la dénomination du giratoire situé au carrefour de la route de Belcastel et de la route des Deux collines et d'adopter le nom « rond-point de l'Ordre national du Mérite ».

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

12- RÉGULARISATION FONCIÈRE, AVENUE RAOUL LACOUTURE

Une parcelle appartenant à la SCI RIVALS-MOULIN PASTELLIER se situe sur l'emprise de l'avenue Raoul Lacouture.

Afin de régulariser la situation, les associés de ladite SCI ont accepté de céder la parcelle AC 462 à la commune, d'une superficie de 51 m² (cf. plan joint), à l'euro symbolique.

Les frais nécessités par cette transaction (frais de notaire) seront supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de **Monsieur VIDAL**, après en avoir délibéré :

- approuve ladite acquisition aux conditions susvisées ;
- précise que l'acte authentique sera rédigé par Maître SAUX-TEXEIRA – notaire à Lavaur (81500) ;
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents ;

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

13- TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES : MISE À JOUR

Lors de sa séance du 24 novembre 2022, le conseil municipal a approuvé le tableau de classement unique des voies communales.
Les informations de ce tableau de classement sont régulièrement vérifiées et font l'objet de quelques corrections et actualisations.

1. Voirie communale

- Acquisition de la parcelle AI 749 prolongeant l'impasse de la Roquette (RU 115) de 69 mètres et portant sa longueur à 234 m.

- Transfert de la voirie du lotissement « Les hauts de Saint Barthélémy » portant le chemin de la Duchesse (VC 31) à une longueur de 1 080 m (235 mètres supplémentaires).

Le linéaire de la voirie communale est désormais de :

- VC = 53 084 mètres
- RU = 41 235 mètres
- PL = 7 032 mètres
- GIR = 946 mètres

Soit un total de : **101 117 mètres**

2. <u>Chemins ruraux</u>

- Modification du tracé du chemin d'En Gourau (CR 55) portant sa longueur à 548 m (26 mètres supplémentaires).

Le linéaire des chemins ruraux est désormais de :
- CR = **45 315 mètres**

Il sera précisé que cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, que la présente délibération relative à la mise à jour du tableau de classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu de de l'article L.141-3 du code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de **Monsieur FÈVRE**, après en avoir délibéré :

- approuve le nouveau tableau de classement unique des voies communales, annexé à la présente délibération, arrêtant leur classement ;
- fixe la longueur totale des voies communales à 101 117 mètres et 45 315 mètres linéaires de chemins ruraux.
- donne tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer cette décision.

<u>Vote</u> : unanimité.

✧✧✧✧✧

14- ADM 81 : MOTION SUR LA FERMETURE DOMINICALE DES MAGASINS DE GRANDE DISTRIBUTION DE PLUS DE 500 M²

Le Conseil municipal de la commune de LAVAUR, réuni le 4 octobre 2023, entendu l'exposé de **Madame LESPINARD**,

Exprime sa profonde préoccupation concernant les nombreux enjeux qui s'attachent à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire et à prédominance alimentaire dont la surface de vente est supérieure à 500 m², conséquences de la stratégie de certains groupes internationaux de la grande distribution, faisant porter un risque aux petits commerces et marchés de grand vent, et aux communes tarnaises dans le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Nos communes et intercommunalités tarnaises sont engagées dans des projets ambitieux de redynamisation de leurs centralités.

Toutes les communes et intercommunalités tarnaises sont de près ou de loin impliquées dans des projets de redynamisation de leurs centralités, engageant de leurs ressources propres et des concours financiers du Conseil Départemental, de la Région Occitanie ou de l'Etat : contrats Atout Tarn du Conseil Départemental, programme régional Centre-Bourg ou dispositifs nationaux Cœur de Ville, Petites Villes de Demain et Villages d'Avenir.

Ces projets ont des retombées en termes d'emploi local, de lien social et d'attractivité.

L'avenir de notre département passe par le maintien des équilibres de vie dans nos villes, nos villages et notre ruralité, c'est-à-dire notamment la consolidation de la cellule familiale, la valorisation de l'héritage culturel et historique, le maintien de la cohésion sociale et la promotion de la vie associative, sportive et culturelle. Les erreurs du passé ne doivent pas être reproduites.

Face à l'impact des ouvertures programmées le dimanche par certains groupes internationaux de la grande distribution, il est essentiel d'agir collectivement pour maintenir l'offre de services de proximité à la population et l'attractivité de nos communes tarnaises.

Dans un contexte de politique commerciale agressive de ces grands groupes, la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) du Tarn, comprenant syndicats patronaux et de personnels du Tarn (MEDEF, CPME, UDICT, U2P, FDSEA, CGT, CFDT, CFTC, CGC, FO) est unanime dans sa position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

Le conseil d'administration de l'Association des maires et des élus locaux du Tarn (ADM81) a exprimé, de manière également unanime, dans sa séance du 20 septembre 2023, la même position favorable à la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m².

La commune de LAVAUR soutient les positions de la Commission Paritaire Locale Interprofessionnelle (CPLI) et de l'Association de Maires et des élus locaux du Tarn (ADM 81) et, face aux groupes internationaux de la grande distribution opposés au maintien de la fermeture dominicale des commerces de détail alimentaire dont la surface est supérieure à 500 m²,

- demande au préfet de poursuivre la discussion de manière ferme avec eux,
- fera tout, dans le respect de la loi et des procédures en vigueur, pour favoriser les petits commerces, marchés de grand vent et grandes surfaces respectant la fermeture dominicale, cela dans l'objectif de l'équilibre et du dynamisme de leurs centralités au bénéfice de leur population.

La présente délibération sera transmise au Préfet, aux parlementaires du département et à l'ADM 81.

Vote : unanimité.

✧✧✧✧✧

15- CONTRAT BOURG CENTRE : AVENANT N° 1

En préambule, **Monsieur CARAYON** fait part des questions et remarques exprimées par Madame ALBOUY POMPONNE à ce sujet et donne toute précision utile :

P 6 : Il manque des mots dans la phrase « Le PLU de la commune de Lavaur est actuellement en 12/07/2023. »
Correction faite dans le document.

P7 il manque un espace entre le et secteur (5ème paragraphe)
Idem.

P8 : vacance commerciale. Quels sont les chiffres de 2022 ? 2019 est une année avant COVID, elle est reconnue comme statistiquement non représentative.
Chiffre des vacances commerciales actualisé (6 % au lieu de 8 %) ⇨ C'est encore mieux !
Moyenne nationale 12 %

P 10 : L'INSEE affiche comme population légale pour 2018 : 10671 (population municipale) et 422 PCAP, ce qui fait 11093.
Sur les 6 dernières années (2014-2020), la hausse annuelle de la population était de 31.
L'histogramme de l'évolution de la population date de 2016, l'INSEE a sorti de nouvelles évaluations depuis.

Les plus de 75 ans représentent 13,8% de la population de la commune en 2020.
Le solde naturel en 2021 était de -45.
Chiffre modifié comme demandé.

P14 dernier paragraphe : en aménageant plutôt qu'aménagement.
Je ne vois pas en quoi l'action 2.1.1 améliore la végétalisation du centre-ville.
Vous connaissez notre tropisme écologique pour tous nos aménagements.
Cela va donc sans dire.

P18 : il manque la référence aux fiches actions
Corrigé

P19 :
Ont disparu des faiblesses : les besoins en stationnement, les circulations PMR et modes doux difficiles, la fragilité du tissu commercial en centre-ville et l'évasion commerciale vers Toulouse, la vie associative et culturelle à soutenir. Quels éléments tangibles et nouveaux depuis 2020 permettent de les faire disparaître ?
Même question pour les opportunités et les menaces qui ont disparu de la synthèse du diagnostic.
Ont disparu des faiblesses et transféré dans les enjeux (« accroissement »)
⇨ « les besoins en stationnement » :
On a aménagé des parkings depuis transférés dans les enjeux (problématique du développement poursuivie).

⇨ circulation PMR
Inscrite par erreur dans le premier contrat.
Notre situation en la matière est bonne et conforme.
Transférée dans les enjeux (souci permanent d'optimisation et de vigilance en la matière).

⇨ fragilité du tissu commercial
Inscrit par erreur. Des études spécialisées sont venues confirmer la bonne situation dudit tissu comparativement aux autres communes de même strate.
Dans les enjeux : « <u>pérenniser</u> » et « <u>consolider</u> » le tissu commercial
Pas de besoin de revitalisation.
« Évasion commerciale » n'est pas prégnante.
Une zone de chalandise dense et étendue.
« La vie associative et culturelle à soutenir »
Nous le faisons en permanence comme indiqué p. 18.

P22 : « La ville est bien desservie par un réseau de bus et de trains ». Il n'y a plus de bus à destination de Toulouse, et la fréquence des trains (notamment au moment du retour en fin de journée de travail) n'est pas suffisante, ce qui conduit de nombreux vauréennes et vauréens à prendre le train depuis Saint Sulpice. Ce matin même le train de 7h28 vers Toulouse a été annulé, ce qui est assez courant sur la ligne, dans les deux directions.
Il ne s'agit pas de finaliser le bouclage des voies douces mais de mettre en œuvre le plan vélo.
- liaison bus avec Albi
- 2 gares sur le territoire, gare des Cauquillous (il en a été créée une supplémentaire alors qu'on en ferme partout en France).
- pour les horaires, ce n'est pas une compétence communale. J'ai saisi de ce problème, à trois reprises la Présidente de la Région.
- il s'agit bien du bouclage des voies douces (tous les modes doux et pas uniquement le vélo)

P27 : Orientation 2 Enjeu 2 : pourquoi aucune action sur la fiabilisation de la ligne SNCF n'est prévue ?
Pas une compétence communale.

P36 : sera-t-il possible d'avoir les comptes-rendus des comités de pilotage ? Quand est prévu le premier ?
. Les comités de pilotage se tiendront avec les partenaires dans les prochains jours.
. Il en sera rendu compte dans les commissions municipales concernées.

P39 : quels aménagements complémentaires sont prévus ? De véritables bandes cyclables ? des dispositifs pour ralentir la circulation et empêcher les véhicules de doubler lorsqu'il y a 2 véhicules à au moins 4 roues de front + un deux-roues ? Que signifie « donner un caractère plus urbain à cette entrée »
Seront discutés dans la commission compétente au fur et à mesure de l'avancement des opérations.

P41 : quel est le contenu des tranches 2 et 3 de l'aménagement ?
. Promenade paysagère le long de la rivière
. Aménagement de pontons de pêche accessibles aux personnes handicapées.

P43 : quelle sera la compatibilité des horaires du bus urbain avec ceux du cinéma ? Notamment pour l'ouverture aux communes périphériques
A venir en temps opportun

P44 : quel est le calendrier d'aménagement ? quelles sont les priorités ?
Priorité : entrée des zones de rencontre, en particulier 3 Grâces

P46 : il est fait mention d'une participation du CD31 pour la commune d'Azas...(fiche projet intercommunal) pourquoi cela apparaît-il sur la fiche projet de la commune de Lavaur ?

P50 : comment assurer la sécurité des piétons et des cyclistes qui empruntent nombreux la voie d'accès qui est complètement dépourvue de visibilité ?
En cours de réflexion.

P53 : les relevés de températures faits cet été sur la place Pasteur ont montré une plus forte chaleur au sol sur cette place que sous les platanes des allées. Qu'est-il prévu pour y remédier ? Quels sont les aménagements restants ?
Il faut comparer ce qui est comparable.
Des allées ouvertes et ventées – une place fermée et contrainte .
Nos aménagements, place Pasteur, contribuent à faire baisser les températures sur ce site précis.

P56 : un constructeur de Skate Park est nommé comme partenaire. Quelle consultation a permis de le sélectionner ?
Mention enlevée.
Il n' s'agit que d'un chiffrage préalable. Devis demandé pour évaluer les coûts.
L'opération donnera lieu en son temps à un avis public d'appel à concurrence.

P58 : le projet de la maison des associations, déjà présent dans la première version du contrat, n'est toujours pas chiffré. Quels en sont le coût prévisionnel et le calendrier ?
Le calendrier est noté « 2024 ».

P59 : est-il possible d'avoir le programme architectural du cinéma ?
Dans les prochaines semaines.

Nous sommes souvent cités en exemple par les services de l'État en matière d'accessibilité, ajoute **Monsieur RENAULT** tant au niveau de la voirie que de nos bâtiments. Nous trouvons toujours des solutions.

Par délibération en date du 24 janvier 2020, le conseil municipal a approuvé le contrat « Bourg-Centre » Occitanie / Pyrénées – méditerranée pour la commune de Lavaur.

Un avenant est soumis à l'approbation du conseil municipal. Celui-ci a pour objet de poursuivre et consolider ce Contrat « Bourg-Centre » de 1ère génération, approuvé le 07 février 2020 et arrivé à échéance :

- en prolongeant sa durée de validité à échéance du 31 décembre 2028 ;
- en actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques de la commune ;
- en mettant à jour les actions prioritaires du programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Il est précisé que les partenaires ayant approuvé ledit contrat « Bourg-Centre » restent inchangés.

Étant lui-même signataire au titre de Président du PETR du Pays de Cocagne, le maire demande d'autoriser le premier-adjoint à signer ledit contrat pour la commune de Lavaur.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de **Madame DOURTHE**, après en avoir délibéré approuve l'avenant n°1 au contrat « Bourg-Centre » Occitanie/ Pyrénées – méditerranée pour la commune de Lavaur et autorise le premier-adjoint au maire à signer ce document et les pièces afférentes.

Vote : pour 29 voix
Abstentions : 4 : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN.

✧✧✧✧✧

16- OPÉRATION DE REVALORISATION TERRITORIALE (ORT) DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » (PVD)

Monsieur LAMOTTE informe le conseil municipal que le programme « Petites villes de demain » créé par l'État est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité. Il regroupe les moyens d'aider leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2026.

Comme prévu par le code de la construction et de l'habitation, la signature de ladite convention interviendra au même moment avec la communauté de communes Tarn-Agout et la commune de Saint-Sulpice.

Pour la commune de Lavaur, les orientations stratégiques sont les suivantes :

Axe stratégique 1 : développer une offre de logements attractive en centre-ville en s'appuyant sur la réhabilitation et la restructuration de l'existant
1.1 Requalifier les logements grâce à des opérations d'aménagement : consolidation du quartier de la gare, opération façades dans les secteurs stratégiques du centre-ville ;
1.2 Diversifier l'offre de logements et produire des logements correspondants aux différents profils d'habitants ;
1.3 S'appuyer sur le PLU en cours d'élaboration pour favoriser le renouvellement urbain ;
1.4 S'appuyer sur le PLH en cours d'élaboration à l'échelle de l'intercommunalité pour garantir une offre de logement adaptée ;

Axe stratégique 2 : Maintenir et développer les fonctions de centralité de Lavaur
2.1 S'appuyer sur les études existantes (commerce et mobilités) pour consolider le centre-ville ;
2.2 Encourager l'économie locale : mise en valeur du marché ;
2.3 Soutenir durablement les entreprises historiques du territoire ;
2.4 Requalifier et compléter l'offre des équipements et services structurants en centralité : requalification de l'ilot du cinéma, maison des associations, etc.

Axe stratégique 3 : inscrire Lavaur dans une démarche de transitions
3.1 Intégrer les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire et mettre en œuvre le PCAET : requalification des espaces publics en limitant l'imperméabilisation ;
3.2 Aménager et mettre en valeur les espaces publics en consolidant leur accessibilité et en sécurisant les différents modes de déplacement : allées Jean Jaurès, abords de l'Hôtel de ville et de l'hôpital, square Mengaud, etc. ;
3.3 Développer les mobilités et les connexions pour renforcer la centralité de Lavaur ;
3.4 Adapter l'offre de stationnement pour mieux répondre aux attentes des habitants et des visiteurs ;
3.5 Valoriser le patrimoine architectural et paysager et soutenir l'attractivité touristique : projet de musée de Cocagne, Règlement Local de Publicité ;
3.6 Poursuivre l'aménagement des entrées de ville ;
3.7 Aménagement des zones de rencontre ;

Il est précisé qu'étant lui-même signataire au titre de Président du PETR du Pays de Cocagne, partenaire, le maire demande d'autoriser le premier-adjoint à signer ledit contrat pour la commune de Lavaur.

Monsieur CARAYON rappelle qu'il ne souhaitait pas au départ s'inscrire dans ce dispositif qui n'est que cosmétique mais il le fait de bonne grâce, répondant à un souhait du préfet de région.

Il est précisé par ailleurs que la décision du Conseil Municipal ne porte que sur la partie concernant Lavaur, même si le document comprend aussi Saint-Sulpice.

Le document remis en séance est plus conséquent que celui joint à la note, dit **Madame ALBOUY POMPONNE**. Aussi, elle demande le report de cette délibération.

Monsieur CARAYON refuse cet ajournement.

Le conseil municipal, entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, approuve le projet de convention cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire (O.R.T.), annexé à la présente et autorise le premier-adjoint au maire à signer ce document et les pièces afférentes.

Vote : pour : 29 voix.
Abstentions : 4 : MM. NAVELLOU, DAVID, Mmes ALBOUY POMPONNE, MOUGIN.

✧✧✧✧✧

17- INFORMATIONS

➢ Décisions du maire prises en vertu d'une délégation du Conseil Municipal, au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Décision du 6 juillet 2023 relative à l'attribution de l'ancien projecteur de cinéma à l'association L'Adulciné, acquéreuse dudit projecteur pour la somme de 45 €, à la suite des enchères infructueuses.

- Décision du 12 juillet 2023 relative à l'indemnisation d'un montant de 2 988,48 € T.T.C. suite au sinistre matériel survenu sur l'un des équipements municipaux situé avenue Pierre Fabre.

- Décision du 27 juillet 2023 relative à la cession du véhicule accidenté de marque Peugeot 508, immatriculé DN-654-KQ, à la compagnie SMACL Assurances.

- Décision du 31 juillet 2023 relative à la signature du marché SM012023 concernant le « marché de prestations de services de maintenance pour les bâtiments et équipements municipaux de la Mairie de Lavaur » avec les entreprises VÉOLIA (lots 1 et 5) et SPIE FACILITIES (lot3).

- Décision du 2 août 2023 en vertu d'une délégation du Conseil Municipal en date du 8.03.2023 autorisant le Maire à effectuer des virements de crédits, relative au virement de crédits comme suit :
+ 20 000€ vers le compte 20421.325.489 (équipements sportifs),
- 20 000€ du compte 2315.845.485 (voirie).

- Décision modificative du 8 août 2023 relative à une erreur matérielle figurant dans la décision en date du 31 juillet 2023 concernant la durée du marché SM012023 'marché de prestations de services de maintenance pour les bâtiments et équipements municipaux de la Mairie de Lavaur ».

- Décision du 21 août 2023 relative à l'indemnisation d'un montant de 9 325 € T.T.C. suite au sinistre matériel survenu sur le véhicule de marque Peugeot 508 immatriculé DN-654-KQ.

- Arrêté du 1er septembre 2023 constitutif d'une régie de recettes et d'avances, en vertu de la délégation du Conseil Municipal du 10.07.2020 autorisant le Maire à créer des régies pour la gestion des « manifestations conviviales ».

- Décision du 14 septembre 2023, en vertu d'une délégation du Conseil Municipal en date du 8.03.2023 autorisant le Maire à effectuer des virements de crédits, relative au virement de crédits comme suit :
+ 25 000 € vers le compte 2158.020.490 (travaux bâtiments)
+ 32 000 € vers le compte 2152.845.400 (mobilier urbain)
- 57 000 € du compte 2315.845.485 (voirie).

- Décision du 15 septembre 2023 relative à l'indemnisation d'un montant de 14 752,61 € T.T.C. suite au sinistre matériel occasionné par des intempéries survenues sur plusieurs équipements municipaux.

- Avenant n°1 au Marché PS 2021-05 Prestations de fourniture, mise en œuvre et entretien de la Signalisation horizontale sur le territoire de la Commune de LAVAUR
Article 1 : Il a été signé l'avenant n°1 au marché PS 2021 – 05 avec SIGNATURE SAS, dont le siège social est situé 103-105 rue des Trois Fontanot, 92022 Nanterre Cédex
SIGNATURE TOULOUSE (établissement qui exécutera la prestation), 5, rue Jean Rodier, 31400 Toulouse
ayant pour effet la revalorisation du montant annuel maximum de prestations, portant ce dernier à 40 000,00 € H.T.
Article 2 : Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, au compte 615 231, (engagement n° 23 100 566).

- Avenant n°2 au Marché PS 2022-03, lot 2 Fauchage et débroussaillage en zone rurale
Article 1 : Il sera signé l'avenant n°2 au marché PS 2022-03, lot 2 : Fauchage et débroussaillage en zone rurale avec l'Entreprise de travaux agricoles, Didier VALENTIN, 1690, route d'en Salinier Lieu-dit « En Sicard », 81390 Saint-Gauzens
Ayant pour effet la revalorisation du montant annuel maximum de prestations, portant ce dernier à 36 800 € H.T.
Article 2 : Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, au compte 615 231, (engagement n° 23 103 540).

✧✧✧✧✧

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

✧✧✧✧✧

Le Maire,
Bernard CARAYON

La secrétaire de séance,
Corinne DOURTHE

Contrat d'obligation de service public relatif aux modalités d'exécution pour la gestion et l'exploitation du réseau urbain de transport urbain de la Ville de Lavaur

Avenant n° 2

✧

Modification de la formule de révision des prix
Evolution du réseau – Modification d'horaires et d'itinéraires
Modification de la rémunération interne de l'opérateur

ENTRE :

La commune de Lavaur (compétence résiduelle d'autorité organisatrice de l'article L.1231-1, II du code des Transports),

Représentée par Monsieur Bernard CARAYON, Maire, dûment habilitée par délibération du conseil municipal en date du ……..

D'UNE PART,

ET :

La Société « D'un Point à l'Autre »,

Société Publique Locale au capital social de 850 465 € dont le siège social est sis ZI Montplaisir, 14 rue Jean-Henri Fabre à Albi et qui est immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro 53519859200011.

Représentée par Monsieur Laurent CARLES agissant en qualité de Directeur Général et dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du 12 juillet 2022

D'AUTRE PART.

IL EST ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Le présent avenant a pour objet :

- De préciser les modalités de révision des prix
- De présenter les évolutions apportées sur le réseau L'Isatis à compter 1er septembre 2023

Article 2 :

L'article 4.7.3 du contrat d'objectif relatif aux « Modalités de variation des prix » prévoit que les prix du marché sont révisés selon la formule suivante :

P = Po x coefficient de révision

Calcul du coefficient de révision et références des indices

Coefficient de révision:

$$In = \left(0{,}16 \frac{Gn}{Go} + 0{,}30 \frac{Sn}{So} + 0{,}04 \frac{Rn}{Ro} + 0{,}20 \frac{Mn}{Mo} + 0{,}30 \frac{FSD3n}{FSD3o} \right)$$

Dans laquelle G correspond à l'indice INSEE 001764283 : Indice des Prix à la Consommation-Base 2015-Ménages-Métropole-Gazole

Or l'exploitation d'une partie du réseau LISATIS est assurée depuis janvier 2022 par un véhicule GNV.

La forte augmentation du gaz depuis 2021 (+ 94% en moyenne d'août 2021 à juillet 2022) quand le gasoil a lui augmenté de 33 % sur la même période n'est pas compensée par l'application de la formule de révision actuelle.

Ceci nécessite d'apporter un complément à 4.7.3 du contrat d'objectif relatif aux modalités de révision des prix à compter de septembre 2023.

Ainsi le coefficient de révision In deviendrait :

$$In = \left(0{,}16 \frac{En}{Eo} + 0{,}30 \frac{Sn}{So} + 0{,}04 \frac{Rn}{Ro} + 0{,}20 \frac{Mn}{Mo} + 0{,}30 \frac{FSD3n}{FSD3o} \right)$$

Avec En = indice composite carburant calculé à partir des moyennes pour le carburant GNV Ind. GNV (identifiant 010534481) durant les 12 derniers mois avec les valeurs connues au 1er septembre
et dont la valeur est obtenue à partir de la formule suivante :
En = [(a Gn / Go) + (b GNVn / GNVo)]
selon les dispositions suivantes :

- a : pourcentage de kilomètres= réalisés avec des véhicules roulant au gazole
- b : pourcentage de kilomfires* réalisés avec des véhicules roulant au GNV
* : les kilomètres utilisés seront les km théoriques annuels au 1er septembre de chaque année

Article 3 :

Quelques évolutions ont été apportées au 1er septembre 2023 à savoir :

Ligne 1

- Une modification de l'itinéraire qui maintenant est prolongé jusqu'à à la gare routière.
- Départ et arrivée de la ligne au niveau de l'arrêt des violettes.
- Le rajout d'un aller-retour

Ligne 2

- Ajustements horaires
- Rajout de 4 horaires supplémentaires pour améliorer la correspondance avec les trains.
- Suppression du départ 6h22 des Clauzades

Ligne Transversale

- Suppression du départ 06h05 de Bel-Air

Les nouvelles fiches horaires sont présentées en annexe 1.

Ces modifications ont engendré des modifications au niveau des kilomètres et des heures effectuées et nécessitent une mise à jour du tableau des unités d'œuvre

Article 4 :

Les unités d'œuvres mentionnées en annexe n°3 du contrat d'obligation de service public sont modifiées comme suit :

Unités d'œuvre	Nombre
Kilomètres commerciaux	71 400 km
Heures commerciales	3 520 h

Article 5 :

Une analyse détaillée de l'activité du réseau LISATIS sur la période 2022-2023 a été menée. Il en résulte :

- Un nombre moindre de kilomètres réellement effectués en Haut le Pied pour rejoindre le dépôt de St Sulpice
- Une correction à apporter au niveau des heures comptabilisées

Ainsi une réévaluation du contrat a été réalisée.

Le tableau de rémunération de l'opérateur interne devient donc :

Exercice	Montant HT
2022/2023	304 800 €
2023/2024	288 800 €
2024/2025	288 800 €
2025/2026	288 800 €
2026/2027	288 800 €
2027/2028	288 800 €
2028/2029	288 800 €

L'ensemble des montants indiqués dans le présent article est exprimé en valeur d'origine.

Fait à Albi, le

Pour l'autorité organisatrice
La commune de Lavaur,
(lu et approuvé)

Le Maire,
Bernard CARAYON

Pour l'opérateur interne,
La SPL D'un point à l'autre,
(lu et approuvé)

Le Directeur Général
Laurent CARLES

Ligne 1 : Les violettes / Gare routière

Itinéraire

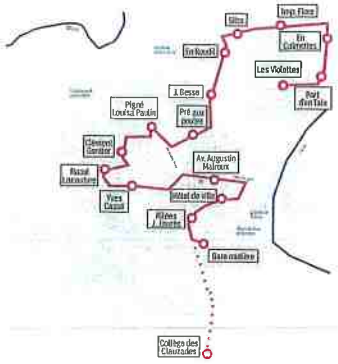

Fiche Horaire

Ligne 2 : Gare SNCF – Collège des Clauzades

Itinéraire

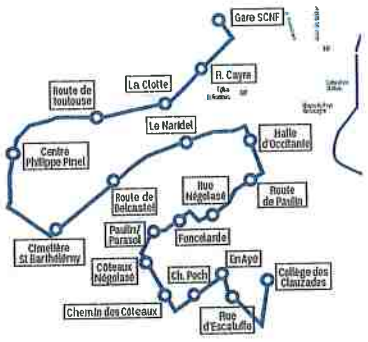

Fiche Horaire

Ligne 'i' : Bel Air / EPM – Collège des Clauzades / Imp des Piverts

Itinéraire

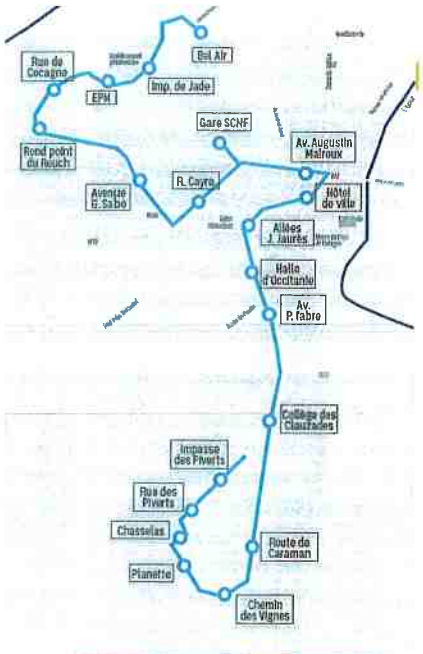

Fiche Horaire

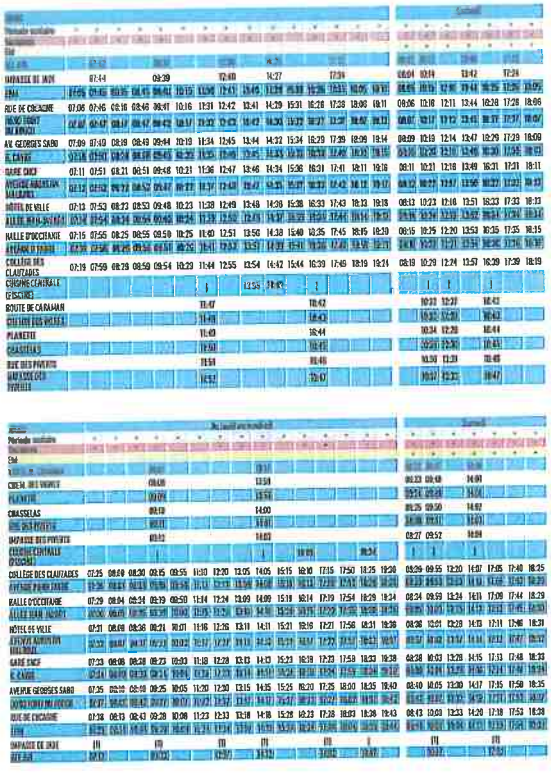

(1) *Pour des raisons de sécurité, la dépose à cet arrêt s'effectuera lors du retour du véhicule après la desserte de l'arrêt Bel Air*

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Lavaur

Communauté de communes Tarn-Agout

PETR du Pays de Cocagne

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028

TARN-AGOUT COMMUNAUTÉ DE COMMUNES — LE PAYS DE COCAGNE — TARN LE DÉPARTEMENT — La Région Occitanie — PACTE VERT

Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Madame Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Monsieur Christophe RAMOND, son Président,

La Commune de Lavaur, représenté par Monsieur Bernard LAMOTTE, le Premier Adjoint,

La Communauté de Communes Tarn-Agout, représenté par Monsieur Gérard PORTES, son Président,

Le PETR du Pays de Cocagne, représenté par Monsieur Bernard CARAYON, son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N°AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Lavaur, approuvé le 7 février 2020,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXXXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays de Cocagne pour la période 2022-2028,

Vu la délibération de la commune de Lavaur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Tarn-Agout en date du XX/XXXX,

Vu la délibération n° DL-2023-09 du PETR du Pays de Cocagne en date du 13 avril 2023,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du XX/XXXX,

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXXXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs…

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇨ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇨ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇨ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 07/02/2020 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Communauté de Communes de Tarn-Agout, le PETR du Pays de Cocagne, la commune de Lavaur en y associant les services de l'Etat, la Caisse des Dépôts, la SPLT D'un point à l'autre, la SPL ARAC Occitanie, le Centre National du Cinéma (CNC).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Lavaur, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 du Pays de Cocagne, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Présentation de la Commune et de son territoire

Lavaur, capitale du Pays de Cocagne, est une commune du sud-ouest du département du Tarn, située sur la rive gauche de la rivière Agout, au cœur du Pays du Vaurais. Elle se trouve au cœur du triangle Toulouse au Sud-Ouest (40km), Albi au Nord (50km) et Castres à l'Est (40km).

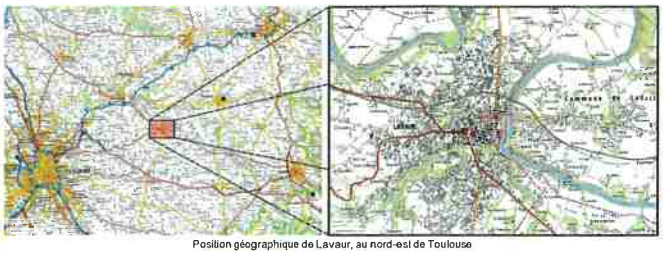

Position géographique de Lavaur, au nord-est de Toulouse

Membre de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) qui regroupe 21 communes et 30 357 habitants, elle en est le principal pôle urbain, tant du point de vue démographique (11 649 habitants : cf. page 10) qu'économique (6 030 emplois). Le périmètre de la CCTA est en partie englobé dans l'aire urbaine deToulouse participant notamment à l'attractivité de son territoire : croissance démographique (+1 625 habitants entre 2009 et 2014), implantation de grandes entreprises (Pierre Fabre, Bormioli Pharma…), aménagement de zones d'activités d'intérêt régional (Les Cadaux et Les Portes du Tarn), etc.

La commune est couverte par le SCoT du Vaurais approuvé depuis le 12 décembre 2016, qui inclut l'ensemble des communes de la CCTA.

Le PLU de la commune de Lavaur est sur le point d'être définitivement adopté. Il a été arrêté par le conseil municipal le 12/07/2023, avant sa mise en enquête publique prochaine.

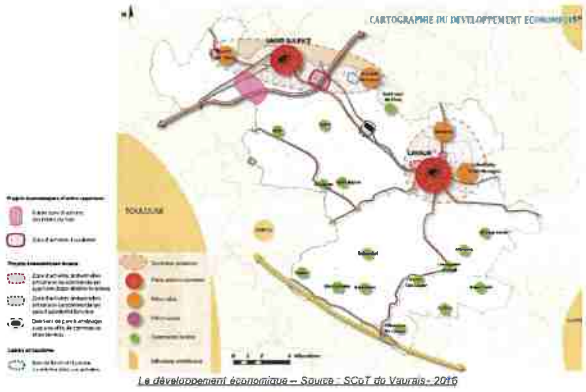

Le développement économique – Source : SCoT du Vaurais - 2016

Une capitale historique :

Lavaur est une ville historique. Ancienne cité cathare, son histoire lui offre une urbanité exceptionnelle, composée d'un paysage architectural particulièrement riche, à l'image de la Cathédrale Saint-Alain, aux allures de forteresse imprenable. Un style architectural qui inspirera, 27 ans plus tard, les concepteurs de la Cathédrale Sainte-Cécile d'Albi. Lavaur est également riche de son histoire liée au pastel, ce bleu qui fera la renommée du Pays de Cocagne, dont elle est la capitale.

Géographiquement nichée au cœur des coteaux de l'Agout, la ville s'étend depuis toujours sur sa rivegauche, en direction des grands axes de communication la reliant à Toulouse.

Son positionnement, à mi-chemin entre Albi, Castres, Toulouse et Montauban, en fait un lieu de passage privilégié et un territoire plébiscité par de nouveaux habitants à la recherche d'une ville à taille humaine et à proximité des grands pôles économiques régionaux.

Bassin de vie du Pays de Cocagne depuis près de mille ans, elle joue encore aujourd'hui pleinement son rôle de capitale. Positionnée hier sur l'axe Toulouse/Méditerranée avant l'avènement des autoroutes, Lavaur se place désormais sur l'axe économique toulousain avec la présence d'établissements en lien avec la métropole : l'hôpital et le groupe Pierre Fabre en particulier.

En effet, le groupe Pierre Fabre tient une place prédominante dans l'économie de Lavaur. Il domine le secteur industriel et des services, avec plus de 800 employés dans la commune. Le siège de la branche dermo-cosmétique du groupe se situe sur le territoire communal depuis 2000. La commune accueille aussi depuis 2014 le siège de la fondation éponyme, propriétaire de l'ensemble du groupe. Ce siège est actuellement en cours d'extension. Il est à noter que depuis cette année, le groupe Pierre Fabre a transféré ses 4 sièges sociaux de Boulogne-Billancourt à Lavaur.

Concernant son hôpital, la commune a su le conserver et le moderniser par un partenariat avant-gardiste avec le CHU de Toulouse qui permet une complémentarité entre les services et apporte une réponse adaptée aux patients des territoires concernés. L'hôpital de Lavaur est d'ailleurs le seul du département à proposer à ses patients un centre de balnéothérapie. Il est doté d'un scanner et bientôt d'une IRM.

Autre caractéristique confirmant son statut de capitale, sur un total de 4 138 actifs, 2 019 personnes ont un emploi à Lavaur tandis que 2 118 travaillent en dehors. La commune est donc concernée par les migrations pendulaires mais il est à noter que le solde des actifs entrants et sortants est pratiquement nul.

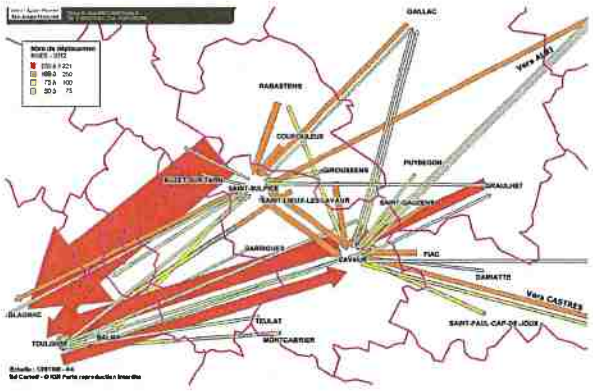

Les principaux flux domicile-travail autour de la CCTA – Source : DOT 81, 2016

À noter qu'en 2020, Lavaur comptait 75,8% d'actifs dont 7.8% de personnes sans emploi. De meilleurs taux que la moyenne départementale : à titre de comparaison en 2020, le département du Tarn comptait 74,1% d'actifs dont 9,4% sans-emploi.

Un pôle économique et social majeur du département du Tarn :

En dehors du Groupe Pierre Fabre qui représente le principal acteur économique de la ville, le centre-ville regroupe de nombreuses activités commerciales et de services. Pour preuve de son dynamisme commercial, la vacance des locaux en centre-ville est passée de 11% en 2015 à 6% en 2022 (la moyenne nationale est de 12%).

En dehors de son cœur historique, la commune possède plusieurs zones d'activités regroupant essentiellement des TPE et PME (Sagnes, Rouch…) et d'équipements à l'échelle du bassin de vie (cinéma, lycée…) participant au rayonnement économique et social de Lavaur.

Depuis 2016, les créations d'entreprises repartent à la hausse. Cette énergie pourrait bénéficier au centre-ville en multipliant les complémentarités entre services et commerces périphériques et centraux.

Une autre force de Lavaur concerne la répartition de ses actifs sur un spectre large avec de nombreux employés et professions intermédiaires.

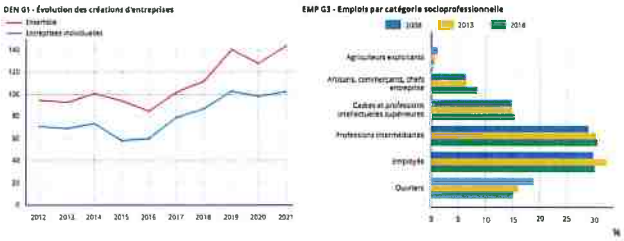

Graphique du contexte économique et social de Lavaur - Source : Insee 2021

Aujourd'hui, la zone d'influence culturelle et sociale est supérieure à sa zone de chalandise commerciale, assurant à Lavaur son rôle de « Capitale » du sud-ouest tarnais.

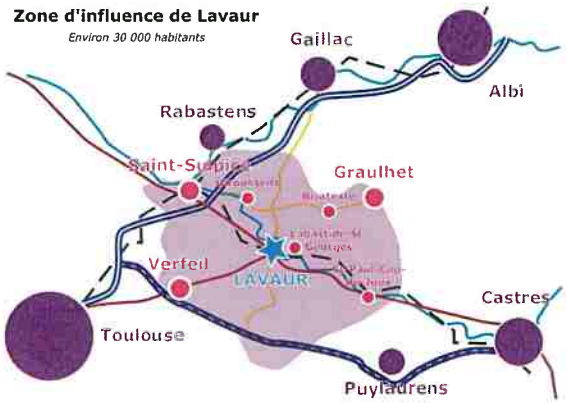

Source : Thémélia – 2019

Une croissance démographique en constante augmentation :

Lavaur est une ville de taille moyenne dont la population compte 11 093 habitants (population légale au 1er janvier 2018) pour une superficie communale de 6 200 hectares, soit une densité de 172 hab./km².

La croissance démographique est importante avec en moyenne 100 nouveaux habitants par an. Entre 2006 et 2016, elle était de +9,36%.

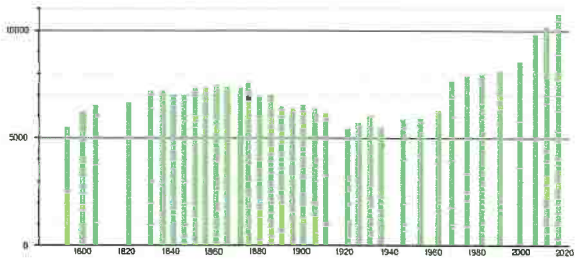

Histogramme de l'évolution démographique – Source : Insee 2016

La commune présente une répartition des tranches d'âges relativement mixte et équilibrée ; chaque tranche d'âge regroupe au minimum 12% de la population à l'exception des plus de 75 ans (13,8% en 2020).

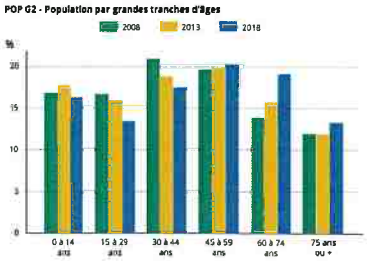

Secteur d'âge des populations - Source Insee 2018

Depuis 2015, le solde naturel de la commune est négatif (-45 en 2021) alors que la moyenne nationale reste légèrement positive.

Lavaur, 5ème principal pôle urbain du département :

Lavaur possède une armature urbaine qui est positionnée sur la rive gauche de l'Agout et le long de l'axe Toulouse-Castres. Ce tissu urbain constitué d'une multitude de maisons de ville en R+1 forme le centre historique de Lavaur. Il est encore aujourd'hui le quartier le plus dense en termes de population et de logement : à titre d'exemple, un îlot urbain dans le centre représente environ 65 logements par hectare, soit 8 fois plus que les lotissements présents au sud de la ville.

Le parc de logements de la commune est composé pour 89% de résidences principales. La part de logements secondaires est quant à elle très faible (moins de 4%).

Les résidences principales - Source Insee 2018

Comme dans toutes les villes moyennes de France, la typologie des logements a fortement évolué en faveur des maisons individuelles et au détriment des appartements.

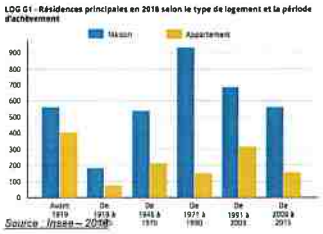

Source : Insee – 2018

Le taux de vacance des logements, d'environ 10%, est raisonnable et ne constitue donc pas un enjeu prioritaire.

Développement et évolution de l'urbanisation de Lavaur –

Source : Géoportail – 2019

Diagnostic et identification des enjeux

Un centre-ville à pérenniser en terme d'équipements et de services pour maintenir sa fonction de ville-centre :

Actuellement, le périmètre vécu du centre-ville correspond à l'ancien château de Lavaur, devenu l'Esplanade du Plô ; et son village fortifié, devenu un quartier médiéval structuré par la Grand' Rue, principale artère commerçante et vivante de la ville. Le lycée, l'hôtel de ville et l'hôpital qui se sont développés autour du centre médiéval, accompagnés d'un pôle culturel ainsi que de nombreux commerces et services, font de ce centre-ville l'un des plus grands et des plus dynamiques du département. La médiathèque Guiraude de Laurac, située dans l'ancien couvent, témoigne de ce dynamise avec 2 500 lecteurs abonnés et plus de 50 fréquentations hebdomadaires (familles, étudiants et scolaires). Enfin, l'espace France service intercommunal permet d'offrir à la population en un seul et même lieu un relais des administrations et services publics intervenants dans le social, l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, la création d'entreprises... Sont également présents sur ce site, le service emploi intercommunal et le CCAS de la ville. Pour mémoire, la Communauté de communes Tarn Agout a, courant 2022-2023, réalisé des travaux de renforcement des berges du site afin d'en sécuriser l'activité.

Source : Thémélia – 2019

Aujourd'hui, ce tissu commercial se contrebalance entre commerces de proximité, principalement situés en centre-ville, et moyennes surfaces situées en périphérie, dans les zones commerciales. Cet équilibre requiert d'être consolidé par des équipements structurants comme la création d'une maison des associations **(Cf. fiche-action n° 2.1.1)**, l'aménagement d'un complexe cinématographique (3 salles auditoriums) **(Cf. fiche-action n° 2.2.5)** qui permettrait d'affirmer **le rôle central du centre-ville dans la vie sociale des habitants du Pays de Cocagne**, tout en encourageant le développement des commerces de Lavaur. Il est crucial de pérenniser les équipements et services tout en en développant d'autres afin d'assurer la fonction de centralité de Lavaur par rapport son bassin de vie. L'attractivité de la ville n'est plus à démontrer. Plusieurs de ses équipements ont une dimension intercommunale à l'instar de la médiathèque, de ses terrains sportifs ou du centre aquatique Tarn-Agout. Ainsi, la restructuration du cinéma ou bien les différents aménagements sportifs prévus profiteront aux habitants des communes de son aire d'attractivité de 30 000 habitants.

Cette consolidation nécessite aussi la requalification de certains espaces publics comme les aménagements urbains en faveur des mobilités douces, l'aménagement d'aires végétalisées de stationnement, ou encore les allées accueillant les marchés de plein-vent (très attractifs), situées autour du quartier médiéval.
Les réponses qui seront apportés à tous ces enjeux liés au centre-ville lui offriront un nouveau souffle et permettront de faire perdurer dans le temps la qualité de vie de la cité.

Poursuivre le développement économique :

Nous avons vu que Lavaur est un pôle économique et social majeur du département du Tarn, il est important de pérenniser et de développer l'offre commerciale. Maintenir et encourager les commerces et services en centre d'une ville de taille moyenne entraine mécaniquement le maintien de l'accessibilité automobile, en particulier à Lavaur où son statut de ville centre s'étend sur un territoire rural. Les aménagements de parkings **(Cf. fiche-action n° 2.1.2)**., la mise en valeur du marché **(Cf. fiche-action n° 2.1.1)** ou le réaménagement des allées sont autant de projets qui vont dans ce sens. Le développement des équipements en centre-ville comme la restructuration du cinéma **(Cf. fiche-action n° 2.2.5)**, profiteront également au commerce. De plus, il y a une demande croissante d'implantation d'entreprises. Soucieuse de dynamiser l'offre commerciale, Lavaur ambitionne d'aménager le secteur des Mazasses. Cette extension de zone d'activités revêt à la fois un caractère économique et environnemental (aménagement d'une voirie interne et traversante qui servirait de continuité aux circulations douces et la relirait aux équipements communaux et intercommunaux comme la piscine.) **(Cf. fiche-action n° 2.1.4)**. Labélisée *Petites villes de demain*, la municipalité pourra s'appuyer sur l'expertise du manager de commerce intercommunal pour accompagner les commerçants en leur facilitant la création, la reprise ou la transmission d'entreprises. En animant tout un réseau d'acteurs du secteur économique, il facilitera l'organisation d'animations commerciales du territoire **(Cf. fiche-action n° 2.1.3)**.

Des actions en faveur du logement :

Le développement économique de la ville doit s'accompagner d'une politique en faveur de l'amélioration de l'offre de logements en centre-ville. Il faut l'adapter aux besoins des habitants notamment en permettant la réhabilitation des logements dégradés, d'assurer le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées ou encore résorber la vacance des logements. La convention Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) **(Cf. fiche-action n° 1-3-1)**, le programme local de l'habitat (PLH), et la réhabilitation et la mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage *les Cauquillous* **(Cf. fiche-action n° 1.3.2)** montrent la volonté d'œuvrer pour l'amélioration de l'habitat sur le territoire vauréen.

S'engager pour protéger notre environnement :

La Ville de Lavaur est soucieuse de répondre aux grands enjeux environnementaux, afin de participer aux objectifs de transition énergétique et écologique et d'adaptation au changement climatique inscrits dans la stratégie régionale et également dans le cadre du PCAET de la communauté de communes et PAT.

Elle souhaite réduire les consommations énergétiques locales, en accompagnant les rénovations thermiques de bâtiments. Pour ce faire, l'étude thermique globale sur ses bâtiments (18 bâtiments concernés) donnera lieu à des travaux de rénovation thermique/ énergétique sur toute la durée du contrat. **(Cf. fiche action n°2.2.9)**. De plus, l'installation d'une ombrière photovoltaïque au parking du centre aquatique intercommunal *L'O Pastel* va dans ce sens **(Cf. fiche-action n°2.2.10)**

Par ailleurs, Lavaur s'engage à préserver les milieux naturels, en sécurisant les berges de l'Agout, en végétalisant son centre-ville **(Cf. fiche-action n°2-1-1)**, ses écoles **(Cf. fiche-action n°2-2-11)**, ou en aménageant un parc de loisirs avec une végétalisation champêtre et une ambiance nature **(Cf. fiche-action n°2-2-8)**. Des essences d'arbres locales seront retenues. En juin 2023, elle a inauguré un rucher pédagogique et deux ruches, place du Théron. En partenariat avec le Rotary Club, la municipalité a installé deux ruches. Des visites avec les scolaires sont prévues. Enfin, toujours en 2023, Lavaur a mis en place un projet de réutilisation des eaux usées traitées de la STEP de Fontenau. Cette opération

vise à réduire son impact environnemental en valorisant les eaux usées traitées et en économisant les ressources en eau.

Par ailleurs, les aménagements urbains en faveur des mobilités douces **(Cf. fiche-action n°1-2-4)** et la pérennisation de son bus urbain **(Cf. fiche-action n°1-2-3)** contribueront à réduire son empreinte carbone.

Un potentiel touristique à développer :

La présence d'éléments patrimoniaux forts, tels la Cathédrale Saint-Alain, la Tour des Rondes et le quartier médiéval (Pló), permettent le développement d'une économie touristique. Ce développement est dû à un effort collectif puisque la Cathédrale Saint-Alain a été restaurée et valorisée (décors peints, lumières intérieures et extérieures) avec l'aide de la Région Occitanie, du Département du Tarn, de l'Etat et du mécénat. Durant l'été 2019, la Cathédrale a battu des records de fréquentation. Elle est désormais au milieu du parcours touristique des Cathédrales forteresses classées à l'Unesco qui partagent son style si remarquable comme Toulouse, Rabastens et bien sûr Albi. Des éléments plus méconnus comme le Pont Saint-Roch par exemple, véritable prouesse technique du 18ème siècle, méritent d'être exposés au plus grand nombre. En ce sens, la ville organise depuis plusieurs mois le réaménagement des berges de l'Agout afin de les rendre accessibles aux modes doux et PMR, puis de permettre la création d'une boucle touristique offrant un nouveau panorama sur l'Agout et sur les joyaux et curiosités de la ville : Cathédrale Saint-Alain, pont Saint-Roch, centrale électrique, etc. Lavaur accueille un des bureaux de l'Office de Tourisme intercommunal Tarn-Agout dans la Grand'Rue. Ce bureau propose notamment aux visiteurs de parcourir le territoire du Pays de Cocagne au travers de balades commentées.

Aussi, la commune souhaiterait continuer de valoriser son marché hebdomadaire du samedi matin, un des plus importants du département, afin d'accroitre le dynamisme et le lien social régnant dans la capitale du Pays de Cocagne. Chaque semaine, ce sont plus de 10 000 citadins, ruraux ou touristes qui viennent fréquenter les allées de platanes garnies de larges palettes de produits du terroir. Notons également que le marché des producteurs du mercredi prend de l'ampleur chaque année.

Le développement des chambres d'hôtes de caractère pour répondre au tourisme de loisirs et d'affaires est également un sujet d'actualité pour Lavaur.

A plus long terme, la mairie souhaite réaménager le Musée du Pays de Cocagne disposant d'une riche collection d'arts sacré, de beaux-arts et d'archéologie. Ce réaménagement permettra d'accueillir de façon permanente les collections du peintre du Lauragais Paul SIBRA, une donation de la famille SIBRA. **(Cf. fiche-action n°2-2-8)**.

Le patrimoine historique et culturel de Lavaur - Source : Tourisme-Tarn – 2019

Des moyens de mobilité à diversifier :

Lavaur possède une gare ferroviaire en centre-ville et une halte ferroviaire dans la zone d'activités des Cauquillous sur la ligne Toulouse/Mazamet, permettant de rejoindre la métropole toulousaine en 38 minutes. Les transports en commun en bus régionaux, lignes 705 – 709 – 710 – 765, desservent également la commune et permettent aux jeunes de venir étudier en desservant le lycée général Las Cases.

Souhaitant aller encore plus loin avec les transports en commun, Lavaur a mis en place un système de transport à la demande avec deux minibus urbains. En rentrant dans le capital de la SPLT et de l'ARAC, Lavaur propose une navette urbaine aux cadencements réguliers, permettant de connecter les quartiers et faubourgs de la ville à son centre historique. Il conviendra de pérenniser et de développer ce bus.

La collectivité encourage également depuis plusieurs années les modes de locomotion doux sur son territoire, avec l'aménagement de pistes cyclables. Elle souhaite continuer de développer ces types de déplacement pour faciliter l'accès au centre-ville. Le secteur des Clauzades, avec son collège et ses équipements sportifs, bénéficiera prochainement d'un cheminement doux afin de sécuriser les déplacements le long de la route de Caraman **(Cf. fiche-action n°1-2-2)**.

Les entrées de ville feront l'objet d'une requalification pour accroitre la compatibilité entre les différents moyens de mobilité. Une gare multimodale sera aménagée.

Aussi, toujours dans l'objectif d'améliorer les circulations automobiles et de renforcer l'attractivité du centre-ville, la commune envisage la création d'un parc de stationnement depuis l'avenue Augustin Malroux **(Cf. fiche-action n°2-1-1)**.

Le mobilité, un sujet essentiel pour la commune - Source : La Dépêche – 2018

Encourager les activités culturelles, sportives et de loisirs :

Lavaur est riche d'un maillage associatif très dense (environ 300 associations, majoritairement sportives, sociales et culturelles). De nombreuses manifestations sont organisées tout au long de l'année. Certaines ayant une réputation dépassant les limites du département : les jeudis au Jardin, Pastel en scène, Rock'n Cars, Le Bouchon de la Nationale 7… et les Fêtes Générales. En effet, depuis plusieurs décennies, les Fêtes Générales de Lavaur sont connues pour la qualité de leur programmation avec de nombreuses animations, des bals populaires, des concerts, un feu d'artifice et surtout la fête foraine sur les allées du centre-ville.

En juillet 2020, Lavaur a accueilli, pour la 3ème fois en 19 ans, l'arrivée de la 7ème étape du Tour de France avec le concours du Département et de la Région. Cette compétition est la 3ème manifestation sportive la plus regardée dans le monde après la Coupe du Monde de Football et les Jeux Olympiques d'été qui ont pourtant lieu tous les 4 ans.

Sur ce même thème, pour enrichir ses animations sportives, la ville souhaite créer deux terrains de foot5, rénover et sécuriser le parquet de la halle aux sports, requalifier deux courts de tennis extérieurs, créer un skate park ou encore une maison sport santé. En effet, après avoir créé la 1ère Maison Sport Santé du Tarn, la ville de Lavaur souhaite lui conférer une existence physique afin de faciliter le repérage des usages dans un lieu unique pour l'ensemble des offres de service.

Le dynamisme culturel et sportif de Lavaur - Source : Mairie - La Dépêche – 2018

Synthèse du diagnostic :

FORCES	FAIBLESSES
➢ Une intercommunalité et une commune avec une forte dynamique démographique ➢ Des ménages avec de bons niveaux des CSP et de revenus ➢ Un centre-ville dynamique ➢ Une importante fréquentation du centre-ville le samedi, jour du marché ➢ Un marché alimentaire plébiscité par les consommateurs en cohérence avec les évolutions des modes de consommation ➢ Une zone de chalandise commerciale stable voire potentiellement en développement ➢ Un patrimoine architectural et une histoire riches ➢ Des manifestations culturelles au rayonnement régional	➢ Une très faible disponibilité foncière immédiate ➢ Un environnement proche très concurrentiel ➢ Des infrastructures touristiques et hôtelières insuffisantes

ENJEUX
➢ Pérenniser et consolider le tissu commercial du centre-ville
➢ Pérenniser et consolider les services publics et les autres services à la population
➢ Poursuivre le développement des activités économiques
➢ Accroître les capacités de stationnement
➢ Développer les actions en faveur du logement
➢ S'engager pour protéger l'environnement
➢ Développer les modes doux de circulations et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, y compris dans le secteur contraint du centre-ancien.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Comme explicité précédemment, Lavaur, commune de plus de 11 000 habitants, assure le rôle de ville centre pour un territoire regroupant environ 30 000 habitants, issus de deux départements. Il est important et nécessaire que Lavaur maintienne cette fonction afin de conserver une dynamique pour cette ville de taille moyenne.

La commune voit continuellement sa population augmenter. Cette attractivité est due en partie à la qualité de son centre-ville. En effet, la commune propose à ses habitants, et plus globalement à son bassin de vie, des infrastructures importantes et de qualité pour accueillir les diverses manifestations des associations locales (culturelles, sportives, etc.). Son marché alimentaire, reconnu pour sa qualité, attire des populations venant du sud tarnais et du nord-est haut-garonnais. Cet évènement hebdomadaire fait partie des grands atouts de la commune à préserver dans les futurs aménagements urbains (traitement de voirie, espaces verts, stationnement, mobilité, accessibilité…).

Cependant, malgré ses atouts, le centre-ville reste à consolider : difficulté d'accès, de stationnement, croissance commerciale à pérenniser en centre-ville… C'est pourquoi la commune souhaite anticiper le devenir du centre en proposant des actions et la création d'équipements pour maintenir l'animation existante et conserver la qualité de vie qui en résulte, mais aussi pérenniser et développer l'activité économique. Il est important de proposer également une amélioration de l'offre de logements en centre-ville.

Les principaux atouts identifiés, qu'il faut développer, relèvent de l'aménagement urbain, des entrées de ville, des berges de l'Agout, du marché alimentaire hebdomadaire… L'accessibilité et la mobilité, malgré les efforts continus de la mairie, restent des points sensibles. Des besoins apparaissent en aménagements doux, transports en commun, parkings relais, etc.

Aussi, certaines infrastructures pourraient être développées, comme le cinéma, actuellement en défaillance d'exploitation par le délégataire en titre. Enfin, des actions sur la mise en valeur du patrimoine historique par la requalification des espaces publics, le développement du tourisme et l'accentuation du Pastel comme image du Pays de Cocagne, permettront d'affirmer l'identité de ce territoire.

Les sujets développés dans le présent contrat bourg-centre se recoupent avec les orientations identifiées dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à savoir :

Des espaces publics à requalifier

Extrait des orientations du PADD	- Travailler les entrées de ville, les espaces publics (voiries, liaisons douces, places, aires de stationnement...) en accompagnement des projets d'urbanisation en cours ou futurs
Application du projet communal dans lecontrat bourg-centre	Affirmer la centralité de Lavaur passe par la requalification des espaces publics en mettant en valeur le patrimoine architectural et paysager de la ville tout en le rendant plus accessible aux Vauréens.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Réalisation d'un cheminement doux route de Caraman, secteurdes Clauzades ➢ Aménagement des Berges de l'Agout ➢ Aménagements urbains en faveur des mobilités douces

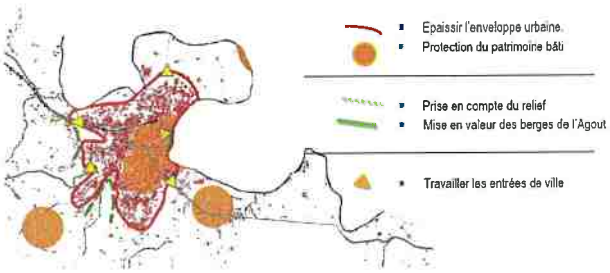

Orientations générales en matière d'aménagement, d'urbanisme et de paysage – Source : PLU arrêté – 2018

Une offre de services et d'équipements à conforter et des mobilités à développer

Extrait des orientations du PADD	- Intégrer les besoins de la population à l'évolution de l'offre de soins publics (Centre hospitalier) - Favoriser les déplacements piétons/vélo : poursuite de la création de liaisons douces - Pérenniser les navettes mises en place pour desservir lecentre-ville et les zones commerciales et adapter leur trajet et la desserte en fonction des mutations de l'appareil commercial de la commune. - La ville est bien desservie par un réseau de bus et de trains.
Application du projet communal dans lecontrat Bourg-centre	Lavaur « capitale » passe nécessairement par le développement des équipements publics communaux et intercommunaux. Il est également nécessaire de continuellement améliorer le cadre de vie des Vauréens en proposant une meilleure porosité au sein de l'enveloppe urbaine : développement des modes doux en lien avec le schéma directeur vélo de la CCTA, cohabitation entre les différents moyens de locomotion, etc.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Finaliser le bouclage des voies douces sur la commune en lien avec le schéma directeur vélo de la CCTA. ➢ Pérenniser et développer le bus urbain.

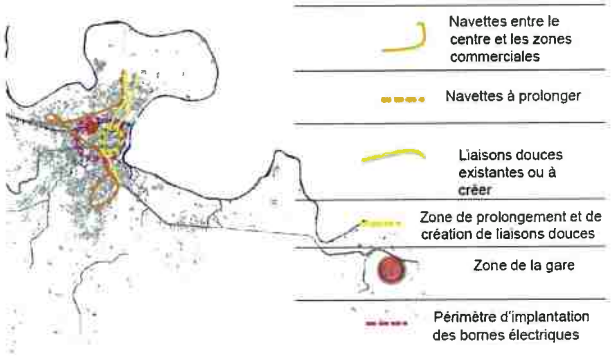

Orientations générales en matière de transport et de déplacements – Source : PLU arrêté – 2018

Encourager le commerce en centre-ville

Extrait des orientations du PADD	- Favoriser la pérennité du pôle commercial de centre-ville, varié et de qualité par des actions spécifiques. - Intégrer l'accessibilité dans les réflexions d'aménagement en centre-ville - Maîtriser le développement des grandes et moyennes surfaces.
Application du projet communal dans le contrat bourg-centre	Maintenir et encourager les commerces et services en centre d'une ville de taille moyenne entraine mécaniquement le maintien de l'accessibilité automobile, en particulier à Lavaur où son statut de ville centre s'étend sur un territoire rural.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Création d'un parking depuis l'avenue Augustin Malroux.

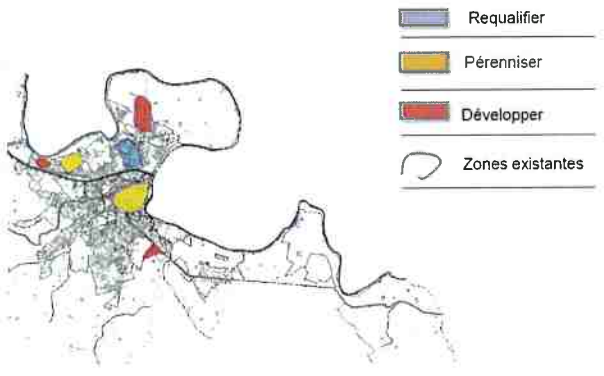

Orientations générales en matière de développement économique – Source : PLU arrêté - 2018

Développer l'offre culturelle et le potentiel touristique

Extrait des orientations du PADD	- Développer une offre culturelle de qualité. - Favoriser l'implantation de structures d'hébergement (hôtels...) et de restauration haut de gamme, encore insuffisantes actuellement sur le territoire. - Créer et entretenir des sentiers de randonnée : sentier du patrimoine, le long des berges de l'Agout... - Aménager les berges de l'Agout (promenade, pontons de pêche, activités, lieux de détente...).
Application du projet communal dans le contrat bourg-centre	Les croissances démographiques communales et intercommunales observées annoncent de nouveaux besoins en pratique culturelle, associative et en loisirs. Lavaur, par son rôle de capitale du Pays de Cocagne, doit rayonner en se dotant d'équipements répondant à ces besoins.
Exemples d'actions *(cf. fiches actions)*	➢ Création d'une maison des associations ➢ Création en cœur de ville d'un cinéma de 3 salles ➢ Aménagement et la mise en valeur des berges de l'Agout

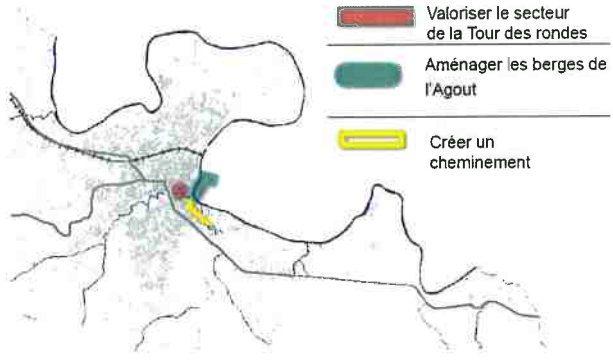

Orientations générales en matière de développement des loisirs – Source : PLU arrêté - 2018

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028.**

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein **du programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays de Cocagne, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Axe stratégique 1- Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	
Action 1.1- **Réaménager les entrées de ville**	Projets : 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale
Action 1.2- **Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville**	Projets : 1.2.1- Aménagement des berges de l'Agout 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain 1.2.4- Aménagements urbains en faveur des mobilités douces
Action 1.3- **Améliorer la qualité du parc de logements existant**	Projets : 1.3.1- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 1.3.2- Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage Les Cauquillous
Axe stratégique 2- Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	
Action 2.1- **Encourager l'économie locale**	Projets : 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire 2.1.2- Création d'un parking végétalisé en centre-ville 2-1-3 Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat 2-1-4 Extension de la zone économique du secteur des mazasses 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la rue Alsace-Lorraine
Action 2.2- **Développer les équipements et les services à la population**	Projets : Sport : 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5 2.2.2- Création d'un skate park 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'accueil de loisirs sans hébergement et la Maison Sport-Santé Culture et Patrimoine : 2.2.4- Création d'une maison des associations 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville

	2.2.6- Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche dans l'ancienne cathédrale Saint-Alain 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis dans l'ancienne cathédrale Saint-Alain 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne Environnement : 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs 2.2.10- Etude thermique sur les bâtiments communaux 2-2-11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel 2-2-12 – Installation de trois ombrières photovoltaïques 2-2-13- Végétalisation des écoles

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement** (P.P.P.I.) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- **du territoire communautaire de la Communauté de communes Tarn-Agout :**

Le contrat bourg-centre répond aux enjeux définis dans le cadre du projet de territoire porté par la Communauté de Communes Tarn-Agout à horizon 2020-2030.

Ce projet de territoire a été élaboré à partir d'un diagnostic territorial partagé et d'une large consultation. A l'issue de ce travail, la stratégie de développement de la CCTA a pu être définie et s'articule autour des 3 orientations stratégiques :

1. S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs
2. S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant
3. S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant

Chacune de ces orientations répond aux enjeux et objectifs territoriaux suivants :

Orientation 1 : S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs

Enjeu 1 : Un territoire qui soutient l'esprit d'entreprendre et une économie durable
Objectifs :

- Mettre en place des outils et des services structurants pour favoriser la création et le développement d'activités économique,
- Construire une identité territoriale favorable à une économie durable

- Soutenir le commerce de centre-ville et les achats locaux

Enjeu n°2 : Un territoire qui accompagne la création d'emplois en particulier pour les jeunes générations
Objectifs :

- Affirmer et promouvoir le rôle du service emploi intercommunal
- Encourager le développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance
- Proposer un accompagnement sur mesure

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage à promouvoir les valeurs de l'agriculture dans sa diversité et ses productions locales
Objectifs :

- Soutenir le monde agricole face aux mutations économiques et dans sa transition agroécologique
- Valoriser les productions agricoles durables et de proximité au travers de la promotion des circuits courts locaux et de la restauration collective
- Mieux communiquer et valoriser le secteur agricole

Orientation 2 : S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant

Enjeu 1 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique
Objectifs :

- Mieux prendre en compte les enjeux climatiques sur le territoire et coordonner la mise en œuvre du plan climat air énergie
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Préserver l'environnement et prévenir les risques liés au changement climatique

Enjeu 2 : Un territoire qui facilite les mobilités au quotidien

Objectifs :

- Planifier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Proposer de nouveaux services de mobilité
- Favoriser le développement de nouvelles infrastructures de mobilité

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage pour des logements diversifiés et adaptés à tous les besoins
Objectifs :

- Mieux prendre en compte les besoins de la population et animer la politique locale de l'habitat
- Soutenir l'amélioration de l'habitat existant et la construction de nouveaux logements
- Déployer une animation locale dans le cadre du guichet unique de la rénovation énergétique à destination des habitants et des professionnels
- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage sur les aires de passage

Orientation 3 : S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant

Enjeu 1 : Un territoire qui favorise les domaines associatifs, culturels et sportifs
Objectifs :

- Amplifier les coopérations entre la CCTA et les communes en matière culturelle et sportive et favoriser la mutualisation des équipements structurants
- Favoriser l'adaptation de l'offre et des équipements aux besoins

Enjeu 2 : Un territoire qui accompagne votre quotidien par de nombreux services
Objectifs :

- Adapter les services aux nouveaux besoins des familles dans le cadre de la convention territoriale globale
- Valoriser l'ensemble des services à la population proposés par la CCTA et ses communes membres
- Evaluer et valoriser l'offre de Santé

Enjeu 3 : Un territoire qui propose une offre touristique attractive au cœur du Pays de Cocagne
Objectifs :

- Développer le tourisme en complétant l'offre locale et en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Faire rayonner le territoire au travers de la destination touristique « Pays de Cocagne »
- Développer l'offre de loisirs de la base de loisirs Ludolac

- **du territoire de projet du PETR du Pays de Cocagne :**

Les contrats bourg-centre devront s'inscrire en cohérence avec le projet de développement du territoire du PETR du Pays de Cocagne.

Ce projet de territoire, décliné notamment dans le Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028, est construit autour de 3 grandes orientations stratégiques :

Orientation 1 : Préserver notre environnement et réduire notre empreinte carbone

A l'instar des autres territoires, le Pays de Cocagne doit répondre aux grands enjeux environnementaux, afin de participer aux objectifs de transition énergétique et écologique et d'adaptation au changement climatique inscrits dans la stratégie régionale.

Les politiques publiques locales auront ainsi pour objectifs de :

- Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les espaces agricoles ;
- Réduire les consommations énergétiques locales, en accompagnant les rénovations thermiques de bâtiments et en encourageant la production d'énergies renouvelables ;
- Proposer des alternatives à la voiture individuelle, moins consommatrices en énergie et moins polluantes, connectées aux réseaux de transport en commun.

Orientation 2 : Maintenir des villes et villages attractifs et vivants, répondant aux besoins essentiels de la population

Outre la qualité du cadre de vie, l'attractivité résidentielle du Pays de Cocagne repose également sur sa capacité à accueillir et à ancrer ses nouveaux habitants.

Cette attractivité s'appuie sur un cadre de vie préservé, qu'il convient de maintenir en adaptant l'aménagement du territoire et en renforçant son armature urbaine. L'action des collectivités locales visera à :

- Affirmer le rôle de centralité des pôles urbains en faisant bénéficier leur bassin de vie de leur activité et de leur niveau de services ;
- Favoriser la densification des zones urbanisées afin de faciliter l'accès aux commerces et aux services et promouvoir la renaturation de l'espace public ;
- Encourager la mutualisation et la complémentarité des équipements, la mixité des usages et des publics, et le recours aux technologies numériques ;
- Améliorer et diversifier l'offre de logements afin de permettre des parcours résidentiels complets
- Développer et adapter l'offre de services pour satisfaire les besoins de la population, en matière d'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse, d'offre de soins et d'équipements sociaux, culturels et sportifs.

Orientation 3 : Conforter l'attractivité économique du territoire et développer les emplois localement

Afin de pouvoir financer ces nouveaux équipements et services, le Pays se doit de créer de nouvelles richesses et de soutenir son tissu économique.

La stratégie de développement économique visera à améliorer et à adapter l'accueil des activités sur le territoire, et de manière plus précise à :

- Consolider et qualifier l'offre foncière et immobilière destinée aux entreprises ;
- Renforcer l'accompagnement, l'animation et la mise en réseau des acteurs économiques locaux ;
- Faciliter les recrutements, la formation et l'ancrage de l'emploi sur le territoire ;
- Accompagner les mutations et le développement des filières motrices locales, en particulier l'artisanat, le commerce de proximité, l'agriculture et le tourisme.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire de la Communauté de Communes Tarn-Agout :**

La Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA) apportera un appui technique et, dans certain cas, financier pour permettre la mise en œuvre du plan d'actions bourg-centre de la Commune de Lavaur.

A titre indicatif, elle continuera, tant que de besoin, son appui technique via le manager de commerce intercommunal dans le but d'accroitre et de renforcer l'attractivité du centre-bourg à travers notamment la dynamisation des commerces de centre-ville.

De plus, la CCTA met à disposition un conseiller en énergie partagé afin d'accompagner ses communes membres dans la réduction des dépenses énergétiques en formulant un avis éclairé avec des solutions concrètes face à leur coûts de consommations énergétiques.

La CCTA sera par ailleurs attentive au fait que les projets soient en adéquation avec les plans et programmes de développement qu'elle porte tels que le SCoT, le programme local de l'habitat, le plan climat air énergie territorial, le projet alimentaire territorial, le schéma directeur vélo, ...

Elle pourra de même intervenir en tant que maître d'ouvrage sur les projets émanant de ses champs de compétences tels que la petite enfance/enfance, le développement économique et touristique, la culture et les loisirs, ... et contribuera à la mobilisation des dispositifs d'accompagnement favorisant le développement de projets sur son territoire.

A souligner que depuis de nombreuses années, la CCTA accompagne ses communes membres dans leurs projets d'investissements via des fonds de concours et qu'elle poursuivra cette démarche d'aide.

De plus, les élus communautaires ont a voté en 2023 une enveloppe exceptionnelle « Fond de concours – Projet de Territoire » permettant de impulser et de soutenir des projets communaux en lien avec le projet de territoire Tarn-Agout. Ces projets devront être en lien en particulier avec les thématiques de la transition énergétique et du projet alimentaire territorial (comme les projets autour des cantines).

- **du territoire de projet du PETR du Pays de Cocagne :**

Le PETR s'engage à mobiliser son ingénierie au service des Contrats Bourg-Centre de son territoire pour :

- Accompagner la définition et la mise en œuvre du projet de développement de la commune ;

- Mobiliser les financements sur les différents projets et assurer le lien entre la commune et les partenaires financiers, dans le cadre notamment des contractualisations portées par le PETR (Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2022-2028, Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, Programme LEADER 2023-2027, Approche Territoriale Intégrée FEDER 2023-2027) ;

- Aider la commune et son intercommunalité dans le montage et le suivi des différents demande de subvention et d'alerter sur les spécificités de chacun des dispositifs ;

- Coordonner et mettre en œuvre des projets de développement touristique assurant la promotion de la destination Pays de Cocagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage (comités techniques, comités de pilotage) prévues dans la mise en œuvre du dispositif Bourg-Centre Occitanie.

- **des autres partenaires (SPLT, CNC, Caisse des Dépôts) :**

Par le biais de l'entrée de la commune de Lavaur dans le capital de la SPLT, Société Publique Locale de Transport, cette dernière accompagnera la commune d'un point de vue administratif et technique pour la mise en place d'un réseau de transport en commun urbain.

Le CNC, Centre National du Cinéma, ainsi que la Caisse des Dépôts, accompagneront la mairie dans la gestion, la programmation et la requalification du cinéma dans le cœur de ville.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Lavaur et la Communauté de Communes Tarn-Agout, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leurs proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions règlementaires :

- Solidarité humaine : en favorisant la cohésion sociale et en assurant l'équité.
- Attractivité territoriale
- Adaptation aux changements climatiques
- Modernisation et adaptation des logements solidaires et inclusifs (Communes – 2 000 habitants)

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien. Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté. Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Pour les communes de – 2 000 habitants, le Département souhaite également favoriser la création et l'aménagement de logements solidaires afin de rendre nos villages plus attractifs.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique,** (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.
Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.
Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.

- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc.

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux.

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées.

- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité. Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée » est créé par la commune de Lavaur. Il associe les signataires du présent contrat :

- La Commune Bourg Centre de Lavaur,
- La Communauté de Communes Tarn Agout,
- Le PETR du Pays de Cocagne,
- La Région Occitanie,
- Le Département du Tarn,
- Les services de l'Etat.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires qui ont souhaité contribuer à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Lavaur à savoir :

- La Caisse des Dépôts,
- La SPLT D'un point à l'autre,
- La SPL ARAC Occitanie,
- Le Centre National du Cinéma.

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent de cette instance de concertation sont assurés par la commune de Lavaur.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard **à la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Lavaur le [illegible]

Le Premier Adjoint au Maire de Lavaur,	Le Président de la Communauté de Communes Tarn Agout,	Le Président du P.E.T.R. du Pays de Cocagne,
Bernard LAMOTHE	Gérard PORTES	Bernard CARAYON
Le Président du Conseil Départemental du Tarn,	La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie / Pyrénées Méditerranée,	
Christophe RAMOND	Carole DELGA	

ANNEXES :

Annexe 1 : Fiches-actions

Annexe 2 : Programme Pluriannuel d'Actions (PPPA) 2022-2024

Annexe 3 : Bilan du Contrat Bourg-Centre initial et des actions conduites entre 2018 et 2021

Annexe 1 : FICHES-ACTIONS

L'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.
Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- *Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;*
- *Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial ;*
- *Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.*

Axe 1-	Fiche action 1.1-
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	Réaménager les entrées de ville

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'accessibilité et la fluidité dans le centre-ville sont des sujets prioritaires. Ce sont des gages d'attractivité pour les commerçants et les services de proximité. A pied, en vélo ou en voiture, les villes de taille moyenne doivent conserver cette égalité d'accès entre moyens de transport pour correspondre aux attentes de toutes les populations et de tous les modes d'habiter.

Objectifs stratégiques

Pour conserver l'attractivité de son cœur de ville, la commune de Lavaur souhaite renouveler ses principales portes d'entrée représentées par les routes communales et départementales, mais aussi la gare ferroviaire. Les actions envisagées ci-dessous devront permettre de mettre en œuvre des projets concrets pour rendre plus accessible le centre-ville et encourager les Vauréens à se réapproprier les pavés de Lavaur.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale

Descriptif : Les objectifs de ce projet sont multiples. Il s'agit de donner un caractère plus urbain à cette entrée majeure de la ville, de réduire la vitesse sur cette avenue; de sécuriser les liaisons douces et de gérer les dénivelés importants entre la chaussée et les maisons existantes. A ce jour, un dernier tronçon est à finaliser. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :
☑ 2025 : Réalisation des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : SARL Papyrus (Bannières) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn –

Axe 1-	Fiche action 1.2
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La perméabilité et la sécurité des modes doux, ou déplacements actifs, en centre-ville est une nécessité pour conserver une activité et un dynamisme social. Le passage devant les vitrines des rues, la flânerie le long des espaces verts et naturels, la facilité et le confort des déplacements ont toujours été des préoccupations de la commune.

Objectifs stratégiques

Les espaces modes doux ne doivent pas être efficients uniquement en cœur de ville, mais doivent s'étendre telle une toile d'araignée sur l'ensemble des faubourgs et des quartiers autour du noyau urbain. C'est pourquoi la ville de Lavaur souhaite accroitre la perméabilité de son centre avec des voies douces structurées le long des paysages naturels comme l'Agout, avec des transports en commun reliant les pôles d'activités de la ville et avec des cheminements doux entre les différents centres d'intérêts : collège, piscine, etc.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.1- Aménagement des Berges de l'Agout

Descriptif : L'objectif principal du projet est de redonner vie à un espace aujourd'hui vieillissant et délaissé, et d'y aménager un site de détente, de loisir et d'animation, accessible et sécurisé, ouvert tant à la population locale qu'aux visiteurs de passage ou en séjour sur le territoire. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion. Avant cette phase, des nécessaires travaux de stabilisation et de sécurisation sont indispensables.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 1 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2019 : Tranche ferme terminée
☑ 2023-2024 : Tranche optionnelle 1
☑ 2025 : Tranche optionnelle 2

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : SARL Adersen (Fiac) et Egis Villes & Transports (Blagnac) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers: Europe (programme Leader 2023-2027) –

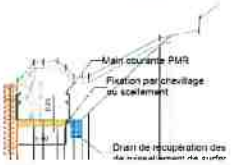

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades

Descriptif : Afin de boucler les cheminements doux duquartier des Clauzades, la mairie envisage de créer une voie verte le long de la route de Caraman. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :
☑ 2025 : Début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Département du Tarn
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du plan vélo) – Département du Tarn

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain

Descriptif : La ville est rentrée au capital de la SPLT dans l'objectif de proposer une navette urbaine afin de relier lesprincipaux centres d'intérêt du centre aux différents quartiers de la ville.
La navette permet de faciliter la circulation en ville en proposant environ 30 places avec des trajets d'un point à l'autre maximum de 20 minutes. Il conviendra de pérenniser ce service et de développer d'autres lignes de transport. Cette réflexion sera menée en partenariat avec la CCTA afin de faciliter la mobilité et de répondre aux besoins des usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur + SPL D'un point à l'autre

Coût estimatif : aucun

Calendrier prévisionnel :
☑ 2021 : Mise en place du service
☑ 2022-2023 : Pérennisation du service
☑ A partir de 2024 : Développement de nouveaux horaires

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : SPL Transport

Illustration des navettes urbaines qui circulent dans Lavaur

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.2.4- Aménagements urbains en faveur du développement des mobilités douces

Descriptif : La Ville de Lavaur souhaite inciter les habitants à l'utilisation de modes de déplacements alternatifs à la voiture : le vélo, la marche etc... Pour cela, elle envisage de développer un important plan d'aménagements en faveur des modes doux passant par la mise en œuvre de zones de rencontre sur le centre historique de Lavaur. Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 3- Prévenir et réduire les pollutions
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 15 986 370€

Calendrier prévisionnel :
☑ A partir de 2023 : Début d'une partie des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Régis Boulot (Lavaur) / architecte
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du plan vélo) – Département du Tarn – Europe

Axe 1	Action 1.3
Des espaces publics à réinventer pour améliorer le cadre de vie	Améliorer la qualité du parc de logements existant

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La nécessité de réfléchir à d'autres formes de développement de la ville, plus économes de l'espace, amène à revoir les formes d'urbanisation. Le réinvestissement urbain en est une, qui vise à investir les espaces construits du tissu urbain pour le mettre à profit. Le centre des petites villes ont par ailleurs tendance à connaître une dégradation de leur environnement, en particulier bâti, consécutivement au départ d'activités commerciales et d'habitants de logements devenus vétustes ou ne répondant pas à la demande. Les actions en faveur de la reconquête des commerces et services de proximité doit s'accompagner de la reconquête des logements vacants, indignes, passoire énergétique,... en vue de valoriser le centre-ville et d'offrir une demande adaptée aux besoins des populations présentes et futures (typologie des logements, état des logements...). L'amélioration des conditions d'habitats du centre-ville répond aux objectifs de réduction de la consommation foncière et à l'objectif ZAN 2050.

Objectifs stratégiques

Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.1. : **Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)** **Descriptif :** Le projet consiste à proposer des aides techniques et financières aux propriétaires occupants et bailleurs de logements en centre-ville visant à permettre la réhabilitation des logements, la remise sur le marché des logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, à favoriser la réduction des déperditions énergétiques par le versement d'aides spécifiques par les signataires de la convention OPAH (CCTA, ANAH, Conseil Départemental 31), voire d'autres partenaires en complément. L'OPAH projette d'intervenir sur un volume estimé de 240 dossiers pour la durée de la convention avec l'ANAH (3 ans). Les aides mentionnées ci-dessous sont évaluées pour ce volume de dossiers. Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. S'adapter à l'urgence climatique, 2. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, **Maître d'ouvrage : CCTA** **Coût estimatif des aides financières aux propriétaires de la CCTA : 210 000 €** **Coût estimatif des financements ANAH aux propriétaires : 2 784 889 €** **Coût estimatif des financements du CD31 pour la commune d'Azas : 206403 €** **Calendrier prévisionnel :** X 2023 - 2025 Prolongement possible 2 fois 1 an, sous réserve d'accord de l'ANAH et au regard du bilan des 3 années de la mise en œuvre de l'OPAH **Partenaires potentiellement concernés :** ANAH CCTA CAF Autres partenaires éventuels (fondation l'Abbé Pierre, Région, Commune...)	

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.2. : **Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage les Cauquillous** **Descriptif :** La CCTA a lancé en 2019 une étude de maîtrise d'œuvre afin de définir le projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage « les Cauquillous » à Lavaur et d'en déterminer ses équipements. Comme a pu le mettre en exergue le Schéma Départemental des Aires des gens du Voyage 2014-2020 (en cours de révision), la réhabilitation de cette aire est devenue aujourd'hui nécessaire permettant ainsi de lui redonner sa vocation première d'aire de passage et d'en accroitre sa capacité d'accueil. Ce projet s'articule en particulier autour des points principaux suivants : - L'aménagement de 8 emplacements, permettant d'accueillir au total 20 caravanes (4 emplacements de 2 caravanes et 4 emplacements de 3 caravanes), - L'aménagement d'un bloc sanitaire individuel par emplacement (sanitaire, douche, espace « buanderie »), - La reprise du revêtement de l'aire (état très dégradé), - La reprise de l'ensemble des réseaux secs et humides, - L'intégration d'un bureau pour permettre à l'agent d'accueillir les usagers et traiter l'accompagnement social et administratif, - L'installation d'un système de prépaiement qui permettra de suivre en temps réel l'occupation de l'aire, les consommations de fluides (eau, électricité et droit de place), - L'aménagement d'un espace dédié aux containers sur l'aire... Référentiel territorial du Pacte Vert : 1. S'adapter à l'urgence climatique, 2. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, **Maître d'ouvrage : CCTA** **Coût estimatif : 900 000 € HT** **Calendrier prévisionnel :** ☑ 2022 : Lancement du marché de travaux ☑ 2023 : Démarrage des travaux ☑ 2024 : Fin des travaux **Partenaires potentiellement concernés :** ➢ Partenaires techniques : Etat ➢ Partenaires financiers : Etat, CAF	

Axe 2-	Fiche action 2.1-
Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	Une économie locale à encourager

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Les modes d'habiter et de consommation sont en plein changement. Les habitants sont de plus en plus en quête d'authenticité, de produits locaux ou bio. Le marché alimentaire, scène sociale emblématique de la France, est à Lavaur ce qu'est la statue Jean Jaurès à Carmaux : un monument, un point de rencontre, un lieu de vie. Accroître le confort et améliorer l'expérience de l'usager du marché est un enjeu fort pour l'économie locale et rurale présente à et autour de Lavaur.

Par le biais de son service développement économique, la Communauté de communes Tarn-Agout mène un travail d'accompagnement de ce tissu économique local en proposant aux chefs d'entreprises et porteurs de projets un appui technique dans la recherche de foncier, de locaux professionnels et un soutien dans la vie économique de l'entreprise.

Dans la continuité des travaux d'aménagements et d'embellissement du centre-ville et ce, afin de maintenir et dynamiser l'activité économique de proximité, il convient donc de conforter et de poursuivre le travail en place en direction des commerces/artisans et service de proximité de cette ville.

L'animation et la commercialisation des zones d'activités économiques représentent également un enjeu en faveur du développement économique du territoire.

Objectifs stratégiques

La commune souhaite mettre en place une requalification des espaces dédiés au marché afin de le pérenniser et de faciliter sa pratique. Le désengorgement du centre-ville par la création de parkings permettra de mettre en œuvre cet objectif. Plus globalement, la ville souhaite requalifier ses espaces publics en perte d'usage comme la place Pasteur au cœur des faubourgs de Lavaur.

- Animer le tissu économique local
- Accompagner les acteurs économiques dans leur projet d'installation, de développement, de reprise et de transmission d'entreprises
- Dynamiser le territoire et proposer des animations tout au long de l'année en lien avec les associations de commerçants et d'artisans
- Créer des liens et renforcer les réseaux d'acteurs économiques
- Concilier développement économique et transition énergétique et écologique (économie circulaire)
- Répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire

Descriptif : Présent depuis presque un siècle tous les samedis matins, le marché de Lavaur reste l'un des marchés les plus importants de la région, idéalement placé sur les promenades qui encerclent le centre-ville historique, leurs réaménagements est à anticiper pour correspondre aux besoins des producteurs locaux et exposant, mais aussi aux besoins des associations locales utilisant cet espace public fédérateur pour la ville. La mixité sociale et la diversité des usages de cet espace en font un sujet complexe mais primordial pour les années à venir. Le manager de commerce intercommunal pourra venir en appui technique sur ce projet en apportant son expertise.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 5- Préserver et développer des emplois de qualité
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel :
☑ 2025 : Etudes opérationnelles

➢ **Partenaires potentiellement concernés :**
Partenaires techniques : CC Tarn-Agout
Partenaires financiers : non identifiés à ce jour

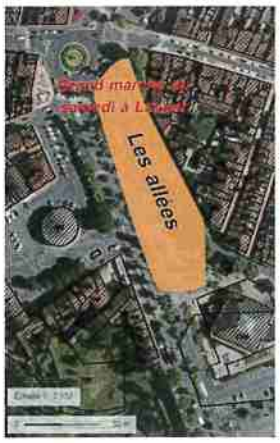

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.2. : Création d'un parking végétalisé en centre-ville

Descriptif : La mairie souhaite aménager un parking paysager en lieu et place d'un ancien bâtiment acquis par la Ville. Ce parking, en proximité direct avec des équipements communaux déjà existants (salle de sport, école de musique, etc.) possèdera environ 25 places de stationnement mutualisées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 55 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Début des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

➢ Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn – CC Tarn Agout (fonds de concours)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.3. :
Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat

Descriptif :

La CCTA a recruté un manager de commerce territorial afin d'intervenir dans ses communes membres et plus particulièrement sur les communes lauréates « Petite ville de demain » telle que la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe.
La politique de dynamisation des centres-villes se concrétise par le fait de :

- Développer, conforter et moderniser l'offre commerciale par l'accompagnement des porteurs de projet ou des commerçants/artisans déjà installés (projet de création reprise et transmission d'entreprises)
- Animer un réseau d'acteurs et professionnels économiques (club des porteurs de projets, bistrô Resô,...)
- Collaborer avec les associations de commerçants et d'artisans au programme à l'organisation d'animations commerciales du territoire (salons, foires, ...)
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation (recherche de locaux, mise en conformité avec la réglementation en vigueur, ...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : Temps agent manager de commerce territorial

Calendrier prévisionnel :
X 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat, Commune, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
Partenaires financiers :
Banque des territoires, Etat, Europe *(LEADER)*

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.4- Extension de la zone économique des Mazasses

Descriptif : La Ville est soucieuse de poursuivre son développement économique. Devant le nombre important de demande d'implantations d'entreprises, Lavaur ambitionne d'aménager le secteur des mazasses. Cette extension revêt à la fois un caractère économique et climatique (aménagement d'une voirie interne et traversante qui servirait de continuité aux circulations douces et la relirait aux équipements communaux et intercommunaux comme la piscine.)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : CCTA et Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 1 700 000 à 2 100 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des études
☑ 2024-2025 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
➢ Partenaire technique :
Non défini à ce jour
➢ Partenaires financiers :
Etat, Département

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la Rue Alsace-Lorraine

Descriptif : La rue Alsace Lorraine sera requalifiée afin de produire une lecture urbaine incitant les automobilistes à réduire leur vitesse. Le réaménagement proposera également des espaces dédiés aux modes doux plus confortables.
L'ensemble trouvera sa cohérence avec le nouveau plan de circulation sur ce secteur.
Concernant la Place Pasteur, ce sont 52 places de parking paysagères qui ont été réaménagées. L'espace
central de place est mutualisable avec des manifestations de
quartier pour en faire un
véritable lieu de vie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 938 782 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 : Début des travaux place Pasteur
☑ 2024-2025 : Achèvement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : SARL Papyrus (Bannières) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie – Département du Tarn – CC Tarn Agout

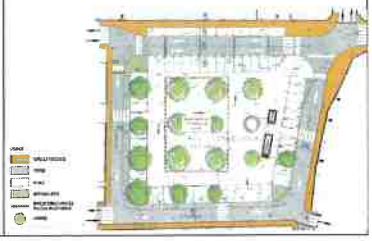

Axe 2-	Fiche action 2.2-
Un centre-ville à adapter aux nouveaux modes d'habiter	Des services à développer

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Maintenir une population sur place et répondre à ses besoins impliquent de proposer des services adéquats. Lavaur étant une ville centre pour plus de 30 000 habitants, la commune doit constamment améliorer et augmenter ses prestations en équipements publics : écoles, collèges, lycées ; mais aussi équipements sportifs, culturels et de loisirs. Ce sont des préalables à l'arrivée des jeunes ménages et à leur maintien sur le territoire.

Objectifs stratégiques

La commune, avec l'aide de la communauté de communes Tarn Agout et de ses partenaires (Etat, Région, Département, etc.), participe à l'élévation du niveau d'offres publiques pour correspondre aux attentes de toutes les générations sur son territoire. Ainsi, la ville entreprend de grands projets sur l'animation culturelle par exemple, avec le soutien au redéveloppement du cinéma en centre-ville. D'autres actions sont prévues pour capter les flux liés à la créativité et aux liens sociaux comme la création d'une maison des associations. Cette synergie présente en cœur de ville participera grandement au rayonnement du centre-ville de Lavaur sur sa zone d'influence. La municipalité souhaite multiplier également les projets sportifs et soucieux de l'environnement.

SPORT

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite la création de deux terrains de foot5. Emanant d'une demande du club et de la Fédération Française de Football, ces deux créations permettront aux joueurs de progresser et d'atteindre leurs objectifs dans un environnement sécurisé.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 166 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023-2024 : Travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaires financiers : Etat (ANS) – Région Occitanie – Département du Tarn

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.2- Création d'un skate park

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite la création d'un skatepark polyvalent, d'un pumptrack et d'aménagements périphériques, à proximité des établissements scolaires de la zone des Clauzades. Le lieu d'implantation reste encore à définir.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 545 680 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : début des travaux
☑ 2025 : réception des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027), CC Tarn Agout (fonds de concours)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'Accueil Loisirs sans Hébergement et la Maison Sport Santé

Descriptif : La commune de Lavaur souhaite mutualiser les locaux de l'ALSH avec ceux de la Maison Sport Santé sur le site des Clauzades. Outre un coût allégé, ce projet permettra de créer une mixité à dominante intergénérationnelle dont l'efficacité en termes d'équilibre et de
santé ne sont plus à démontrer

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 523 458 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique :
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements structurants Bourgs Centres) – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027), CC Tarn Agout (fonds de concours)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.4- Création d'une maison des associations

Descriptif : La ville participe à l'épanouissement de la vie sociale en soutenant ses associations locales. Leur nombre et leurs besoins en locaux augmentent, c'est pourquoi une maison des associations est envisagée sur le centre-ville afin de mutualiser certaines surfaces: salle de réunion, locaux techniques, supports...et de proposer des espaces modernes et adaptés à leurs usages.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : non défini à ce jour

Calendrier prévisionnel:
☑ 2024 : Programmation technique détaillée

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : non défini
- Partenaires financiers : Etat – Département du Tarn – Europe (programme Leader 2023-2027) – CC Tarn Agout (fonds de concours)

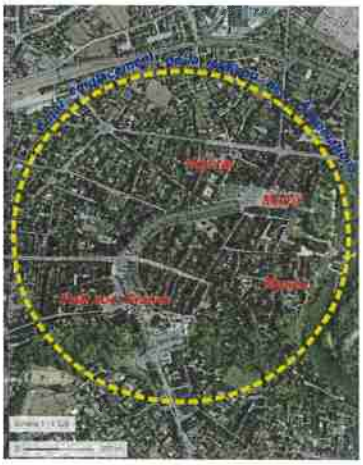

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville

Descriptif : La Ville de Lavaur souhaite aménager un complexe cinématographique de cœur de ville. 3 salles sont prévues. Le cinéma disposera également d'une salle mixte où l'on pourra organiser des conférences. Cet équipement permettra de répondre aux besoins de la population en la maintenant sur le territoire. Cela renforcera la mission de centralité de Lavaur. Aussi, le cinéma sera en lien avec la formation des métiers du cinéma présente au lycée Las Cases, situé à proximité, qui pourra bénéficier de l'équipement. En 2023, les travaux de démolition ont débutés. En outre, la Ville a sollicité la SPL ARAC en qualité de « partenaire » pour construire et financer l'équipement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : ARAC mandaté par la Ville

Coût estimatif : 3 650 000 € HT
Calendrier prévisionnel :
☑ 2022 : Etude de faisabilité
☑ 2023 : Travaux de démolition et autorisation CDAC
☑ 2024 : Début des travaux

Partenaires potentiellementconcernés :

- Partenaires techniques : Centre National du Cinéma (CNC), ABF (co-visibilité avec la Cathédrale)
- Partenaires financiers : Etat – CNC – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements culturels structurants, notamment l'obtention d'une aide sélective CNC) – Département du Tarn – Europe – CC Tarn Agout

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.6- Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche, ancienne cathédrale Saint-Alain

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite créer un escalier métallique et colonne sèche
dans la tour dite du Jacquemart de l'ancienne cathédrale Saint-Alain, classée au titre des Monuments Historiques. L'objectif est de faciliter la circulation verticale dans l'édifice et augmenter l'efficacité des moyens de lutte contre l'incendie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 300 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

- Partenaire technique : Covalence Architectes (Paris) / maître d'œuvre – ABF
- Partenaires financiers : Etat– Département du Tarn

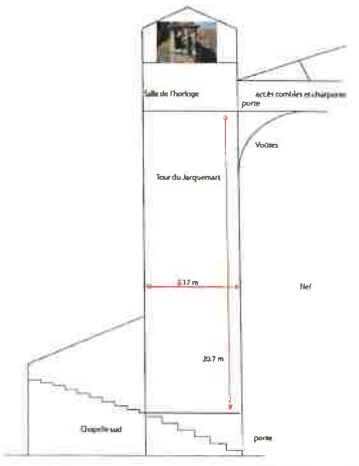

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis, ancienne cathédrale Saint-Alain

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite restaurer le grand escalier à vis en pierre desservant la tribune de l'orgue et la première terrasse du clocher de l'ancienne cathédrale Saint-Alain, classée au titre des Monuments Historiques.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 182 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : Covalence Architectes (Paris) / maître d'œuvre – ABF
- Partenaires financiers : Etat (DRAC) – Région Occitanie –

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite réaménager le Musée du Pays de Cocagne disposant d'une riche collection d'arts sacré, de beaux-arts et d'archéologie. Ce réaménagement permettra d'accueillir de façon permanente les collections du peintre du Lauragais Paul SIBRA. Le PSC a été validé par le Ministère. Comme un préalable à ce projet, Lavaur a déjà aménagé les réserves du musée.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 6 000 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Etude de Programmation architecturale
☑ fin 2024 - début 2025 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : Non défini à ce jour
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères du dispositif équipements culturels structurants) – Département du Tarn

Réserves du musée

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite aménager un parc de loisirs, le long du chemin du Carla. De multiples usages ludiques et sportifs y sont prévus ainsi qu'une aire de stationnement. Une végétalisation champêtre et une ambiance nature sont retenues.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Objectif 6- Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 561 000 € HT

Calendrier prévisionnel
☑ 2023 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique : Woodstock Paysage (Toulouse) / maître d'œuvre
- Partenaires financiers : Etat – Région Occitanie (sous réserve du respect des critères des dispositifs Tourisme) – Département du Tarn – Europe

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.10- Etude thermique et travaux sur les bâtiments communaux

Descriptif : La ville de Lavaur souhaite réaliser une étude thermique globale sur ses bâtiments (18 bâtiments concernés). Certains d'entre eux de plus de 1000 m² rentrent dans le cadre du décret tertiaire. Les conclusions de l'audit donneront lieu à des travaux de rénovation thermique/ énergétique sur les bâtiments communaux sur toute la durée du contrat. La Région a déjà subventionné l'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
- Objectif 1- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive
- Objectif 2- S'adapter à l'urgence climatique
- Objectif 4- Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Lavaur

Coût estimatif : 33 300 HT € uniquement pour l'étude

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement de l'étude
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaires financiers : Région Occitanie – CC Tarn Agout

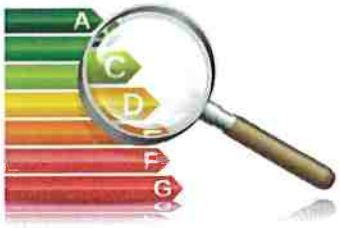

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la CCTA va équiper le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel d'une ombrière photovoltaïque. Le centre aquatique, ainsi que tous les bâtiments de la CCTA localisés à Lavaur, bénéficieront de cette installation solaire dans le cadre d'un projet d'autoconsommation collective. En effet, l'ombrière, d'une puissance de 180 kWc permettra de produire environ 204 500 kWh d'électricité localement, dont une partie pourra être défalquée des factures des bâtiments.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.
Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Tarn-Agout

Coût estimatif : 360 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2023 : Lancement du marché de travaux et démarrage des travaux
☑ 2024 : Fin des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique :

SDT
- Partenaires financiers :

Europe (FEDER)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.12- Installation de trois ombrières photovoltaïques

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Commune de Lavaur souhaite équiper trois de ses sites pour permettre l'autoconsommation collective. Sur chacun d'eux, 800m2 de panneaux photovoltaïques seront installés. Le parking et la cour de l'école maternelle Comtesse de Ségur sont envisagés. Pour les deux autres, ils sont encore à l'étude.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.
Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 750 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024-2025 : Démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique :

Non défini à ce jour
- Partenaires financiers :

Etat, Département, Europe (FEDER)

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 2.2.13- Végétalisation des écoles

Descriptif : Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Ville de Lavaur souhaite végétaliser l'intégralité de ses six cours d'écoles. L'objectif est de lutter contre le réchauffement climatique en multipliant les îlots de fraicheur. Une attention particulière sera portée sur le choix des matériaux, respectueux de l'environnement, du site et du contexte patrimonial de la ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
Objectif 1 : Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.
Objectif 2 : S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Mairie de Lavaur

Coût estimatif : 900 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
☑ 2024 : Lancement des travaux

Partenaires potentiellement concernés :
- Partenaire technique :

Régis Boulot – Architecte 81500 Lavaur
- Partenaires financiers :

Etat, Département, Région, Europe

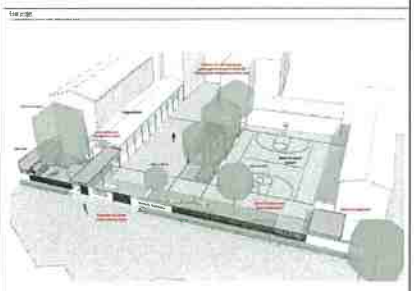

(Projet de végétalisation de l'école Arnaud Beltrame)

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2024

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Avenant - Contrat 2ème génération								Objectif territorial du Pacte Vert
		2022		2023		2024		> 2024		
AXE STRATEGIQUE 1- DES ESPACES PUBLICS A REINVENTER POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE										
ACTION 1.1- Réaménager les entrées de ville	Projet 1.1.1- Fin de l'aménagement de l'avenue Spénale							➲	➲	6
ACTION 1.2- Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacement en ville	Projet 1.2.1- Aménagement des Berges de l'Agout			◷	◷	➲	➲	➲	➲	4 – 6
	Projet 1.2.2- Création d'un cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades			➲	➲	➲	➲			3 – 4 – 6
	Projet 1.2.3- Développement et pérennisation du bus urbain	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	3 – 6
	Projet 1.2.4- Aménagements urbains en faveur des mobilités douces				➲	➲	➲	➲	➲	3 – 4 – 6
ACTION 1.3- Améliorer la qualité du parc de logements existant	Projet 1.3.1- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)				➲	➲	➲	➲	➲	1 – 2
	Projet 1.3.2 : Projet de réhabilitation et de mise aux normes de l'aire d'accueil des gens du voyage les Cauquillous			➲	➲	➲	➲			1 – 2
AXE STRATEGIQUE 2- UN CENTRE-VILLE A ADAPTER AUX NOUVEAUX MODES D'HABITER										
ACTION 2.1- Une économie locale à encourager	Projet 2.1.1- Mise en valeur du marché hebdomadaire							◷	◷	1 – 4 – 5 – 6
	Projet 2.1.2- Création d'un parking végétalisé en centre-ville				➲	➲	➲			2 – 6
	Projet 2.1.3 : Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	➲	1 – 5 – 6
	Projet 2.1-4- Extension de la zone économique du secteur des mazasses					◷	➲	➲	➲	1 – 5 – 6
	Projet 2.1.5- Fin du réaménagement de la place Pasteur et de la rue Alsace-Lorraine	➲	➲	➲	➲					2 – 4 – 6
ACTION 2.2- Des équipements et services à développer	**Sport**									
	Projet 2.2.1- Création de deux terrains de foot 5				➲					4 – 6
	Projet 2.2.2- Création d'un skate-park				➲	➲	➲			4 – 6
	Projet 2.2.3- Création de locaux mutualisés entre l'Accueil de Loisirs sans Hébergement et la Maison Sport Santé				➲	➲				4 – 6
	Culture et Patrimoine									
	Projet 2.2.4- Création d'une maison des associations				◷	◷	◷	➲	➲	4 – 6

	Projet 2.2.5- Création d'un complexe cinématographique de cœur de ville	◔	◔	◔	↻	↻	↻			4 – 6
	Projet 2.2.6- Création d'un escalier et pose d'une colonne sèche, ancienne cathédrale Saint-Alain				◔	◔	↻	↻	↻	6
	Projet 2.2.7- Restauration de l'escalier à vis, ancienne cathédrale Saint-Alain				◔	◔	↻	↻	↻	4 – 6
	Projet 2.2.8- Réaménagement du Musée du Pays de Cocagne			◔	◔	◔	↻	↻	↻	6
	Environnement									
	Projet 2.2.9- Aménagement d'un parc de loisirs				↻	↻	↻	↻	↻	2 – 4 – 6
	Projet 2.2.10- Etude thermique sur les bâtiments communaux			◔	◔	↻	↻	↻	↻	1 – 2 – 4
	Projet 2.2.11- Ombrière photovoltaïque sur le parking du centre aquatique intercommunal L'O Pastel				◔	↻	↻			1 – 2
	Projet 2.2.12- Installation de trois ombrières photovoltaïques					↻	↻	↻	↻	1 – 2
	Projet 2.2.13- Végétalisation des écoles				◔	↻	↻	↻	↻	1 – 2

Annexe 3 : BILAN DU CONTRAT INITIAL ET DES ACTIONS CONDUITES ENTRE 2018 ET 2021

ACTIONS	PROJETS	ETAT D'AVANCEMENT	OBSERVATIONS
AXE STRATEGIQUE 1- DES ESPACES PUBLICS A REINVENTER POUR AMELIORER LE CADRE DE VIE			
Action 1.1- Réaménager les entrées de ville	Projet 1.1.1- Réaménagement de la route de Belcastel	Réalisé	
	Projet 1.1.2- Aménagement d'une gare multimodale	Non réalisé	Projet jugé non prioritaire
	Projet 1.1.3- Rues de Mailly et de Mengaud	Réalisé	
	Projet 1.1.2- Avenue Pierre Fabre	Réalisé	
	Projet 1.1.3- Avenue Georges Spénale	À venir	Début des travaux en 2023
Action 1.2- Améliorer et sécuriser les différents modes de déplacements en ville	Projet 1.2.1- Les berges de l'Agout	À venir	Début des travaux pour la prochaine tranche en 2023
	Projet 1.2.2- Le cheminement doux route de Caraman, secteur des Clauzades	À venir	Début des travaux en 2024
	Projet 1.2.3- La mise en place d'un bus urbain	Réalisé	
	Projet 1.2.4- Finaliser le bouclage des voies douces sur la commune	À venir	Début des travaux en 2023
	Projet 1.2.5- Développer plusieurs lignes de transports en commun	Réalisé en partie	
	Projet 1.2.6- Le réaménagement des allées	Non réalisé	Projet jugé non prioritaire
AXE STRATEGIQUE 2- UN CENTRE-VILLE A ADAPTER AUX NOUVEAUX MODES D'HABITER			
Action 2.1- Une économie locale à encourager	Projet 2.1.1- Créer un hôtel d'entreprises pour tous créateurs d'entreprises industrielles ou culturelles	Non réalisé	Projet s'étant avéré plus opportun
	Projet 2.1.2- Valoriser la Tour des Rondes	Non réalisé	Projet jugé non prioritaire
	Projet 2.1.3- Le réaménagement du Musée du Vaurais	À venir	Etude de programmation en cours d'achèvement
	Projet 2.1.4- La mise en valeur du marché hebdomadaire	Non réalisé	Projet jugé non prioritaire
	Projet 2.1.5- La création d'un parking depuis l'Avenue Augustin Malroux	À venir	Début des travaux en 2024
	Projet 2.1.6- La création d'un parking depuis l'Avenue Jacques Besse	Réalisé	
	Projet 2.1.7- Le réaménagement de la place Pasteur	Réalisé	
Action 2.2- Des services à développer	Projet 2.2.1- La création d'un centre aquatique intercommunal	Réalisé	
	Projet 2.2.2- La création de deux aires multi-sport : secteurs Pigné et Clauzades	Réalisé	

	Projet 2.2.3- La création d'une maison des associations	Non réalisé	Programmation technique détaillée en 2024
	Projet 2.2.4- La restauration et le développement du cinéma	À venir	Travaux de démolition en 2023 et de construction en 2024

CONVENTION CADRE
PETITES VILLES DE DEMAIN
pour les communes de Lavaur (81500) et Saint-Sulpice-la-Pointe (81370)

PROJET

ENTRE

La commune de LAVAUR

Représenté par Monsieur Bernard CARAYON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 4 octobre 2023
Ci-après désigné par « Lavaur »,

La commune de SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Représenté par Monsieur Raphaël BERNARDIN, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 26 septembre 2023,
Ci-après désigné par « Saint-Sulpice-La-Pointe »,

La Communauté de Communes TARN-AGOUT

Représenté par Monsieur Gérard PORTES, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 12 octobre 2023,
Ci-après désigné par « CCTA »,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Michel VILBOIS Préfet du Tarn,
Ci-après désigné par « l'État »,
XXXX,

La Région OCCITANIE/PYRENEES-MEDITERRANEE

Représentée par sa Présidente, Madame Carole DELGA

Ci-après désignée par la Région et autorisée aux effets de l'Assemblée Plénière ou la Commission Permanente du XX/XX/XXX

Le Département du TARN

Représenté par son Président, Monsieur Christophe RAMOND

Ci-après désigné par « le Département » et autorisé aux effets de l'Assemblée Plénière ou la Commission Permanente du XX/XX/XXX

Le PETR du Pays de Cocagne

Représenté par son Président, Monsieur Bernard CARAYON, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Comité Syndical du 31/03/2023

Ci-après désigné par "PETR du Pays de Cocagne"

La Banque des Territoires

Représentée par sa directrice régionale, Madame Annabelle VIOLLET

L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Représentée par sa directrice, Madame Sophie LAFENÊTRE

D'autre part,

EN PRESENCE DE :

XXXXX

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE

Le gouvernement a souhaité que le programme Petites Villes de Demain (PVD) donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.
Cette démarche s'inscrit directement dans le cadre des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique.

Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions écologiques, économiques, numériques, et démographiques.
La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites Villes de Demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION CADRE

Le programme Petites villes de demain doit permettre aux petites centralités d'accélérer leur transformation pour répondre à leurs enjeux actuels et futurs, en leur proposant une offre de service « sur-mesure » mobilisable en fonction de leurs besoins. De plus, le programme favorise l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre ses parties prenantes, au service des dynamiques territoriales renforcées par le Plan de relance.

Pour réussir ces grandes transitions, le programme Petites Villes de Demain est enrichi par la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La convention cadre précise les ambitions retenues pour le territoire, son articulation avec le CRTE, et l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés.

La convention précise l'ensemble des engagements des différents partenaires pour la période du programme 2023-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE SIGNATAIRE

Les communes de Lavaur et de Saint-Sulpice-la-Pointe ont souhaité s'engager dans le programme Petites Villes de Demain, selon les termes de la convention d'adhésion en date du 28 avril 2022 pour Lavaur et en date du 11 juin 2021 pour St Sulpice.

La CCTA regroupe 21 communes, dont une haut-garonnaise, et 30 357 habitants. Son armature territoriale se structure autour de 3 niveaux hiérarchiques : 2 pôles urbains centraux que sont Lavaur (11 649 habitants) et St Sulpice la Pointe (9 751 habitants), de 3 pôles relais et de 16 communes rurales.

Intégrée dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Cocagne, qui compte 3 communautés de communes (Tarn-Agout, Lautrécois-Pays d'Agout et Sor et Agout), la CCTA est marquée par l'influence de l'aire urbaine toulousaine. Le territoire fait l'objet d'un développement urbain mais a conservé un caractère en partie rural.

Les communes de Lavaur et Saint-Sulpice-la-Pointe sont reconnues en tant que pôles structurants par leur niveau d'équipements existants, l'accessibilité et le degré d'autonomie dont elles disposent (emplois, entreprises) à l'échelle de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT) et de l'Inter SCoT toulousain, qui regroupe 13 SCoT.

L'intégration de ces pôles dans les réflexions sur la structuration de l'aire métropolitaine souligne l'importance de l'attractivité de Lavaur et Saint-Sulpice, sur le Vaurais, mais au-delà, sur le territoire élargi. Ces villes sont, par leur situation, à l'articulation entre la dynamique métropolitaine et les plaines garonnaise et tarnaise, et sont considérées comme des pôles d'emploi et de services intermédiaires pour l'espace rural environnant. Elles bénéficient toutes deux d'une croissance démographique dynamique en constante augmentation profitable à la structuration de l'économie locale. Le territoire bénéficie de plusieurs zones d'activités économiques qui permettent à la fois de répondre aux besoins des populations et à développer l'emploi sur le territoire, bien que les déplacements domicile travail soient encore majoritairement tournés vers la métropole toulousaine, et pour partie vers Albi et Castres. Les actions en cœur de ville au profit de la structuration de l'offre commerciale de proximité sont également engagées avec l'aide du manager de commerces de la CCTA qui accompagne les deux pôles urbains centraux du territoire dans la recherche d'équilibre entre les activités de centre ville et de périphérie.

Face à ce développement continu du territoire, la question de l'habitat pour les populations actuelles et futures est au cœur des réflexions de la CCTA et des communes. Un PLH volontaire a été engagé par la CCTA et est devenu depuis quelques mois obligatoire pour le territoire (seuil des 30 000 habitants dépassé). Il a été complété par une étude pré opérationnelle OPAH finalisée fin 2022, dont les premières actions seront mises en œuvre fin 2023 début 2024. Actions qui seront complétées par des actions territorialisées par les deux villes de Lavaur et Saint-Sulpice-La-Pointe.

Pour les communes de Lavaur et Saint-Sulpice-la-Pointe et la Communauté de Communes Tarn-Agout, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région, en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2022-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

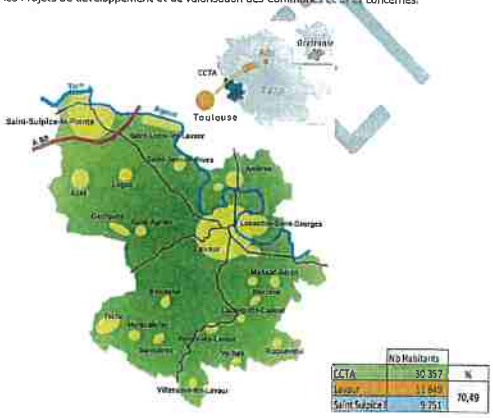

	Nb Habitants	%
CCTA	30 357	
Lavaur	11 649	70,49
Saint Sulpice	9 751	

Le périmètre de la CCTA est en partie englobé dans l'aire urbaine de Toulouse participant notamment à l'attractivité de son territoire : croissance démographique (+ 3 355 habitants entre 2009 et 2020), implantation de grandes entreprises (Pierre Fabre, Bormioli Pharma, ...), aménagement de zones d'activités d'intérêt régional (Les Cadaux et Les Portes du Tarn), etc.

Le territoire de la CCTA est couvert par le SCoT du Vaurais approuvé depuis le 12 décembre 2016, qui inclut l'ensemble des communes de la CCTA. Il est actuellement en cours de révision afin notamment d'intégrer les dispositions règlementaires issues de la loi Climat et Résilience.

La convention PVD 2023-2026 s'inscrit en cohérence avec les partenariats noués par le territoire et les programmes d'actions en vigueur :

- Projet de territoire 2020-2030 de la Communauté de communes Tarn Agout
- Convention de partenariats entre chaque commune et la CCTA,
- Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 du Pays de Cocagne,
- Programme Leader 2023-2027 du GAL Pays de Cocagne – Gaillac Graulhet,
- Contrat Territorial Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 du Pays de Cocagne,
- Contrats Bourg-centre Occitanie 2022-2028 de Lavaur et de Saint-Sulpice-la-Pointe,
- Contrat Atouts Tarn 2021-2023 de la Communauté de Communes Tarn Agout,
- Convention Territoriale Globale 2023-2026 auprès de la CAF,
- Plan Local d'Urbanisme arrêté de Lavaur,
- Plan Local d'Urbanisme exécutoire de Saint-Sulpice-la-Pointe,
- SCoT du Vaurais, dont la révision va prochainement débuter,
- Programme Local de l'Habitat en cours d'élaboration,
- OPAH 2023-2025 qui va débuter fin 2023 début 2024,
- Plan Climat Air Énergie territorial (PCAET) de la CCTA,
- Plan Alimentaire Territorial en cours d'élaboration (PAT),
- Schéma Directeur Vélo en cours d'élaboration.

Sur la base du projet de territoire, le programme Petites Villes de Demain décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme pour le renforcement des fonctions de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique. Le programme mobilise dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le contenu de la présente convention est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est une convention évolutive et pluriannuelle sur la période du programme 2023-2026. Elle fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances et d'impact, notamment sur ses fonctions de centralité.

La présente convention est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sens de l'article L.303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

LAVAUR

Lavaur, capitale du Pays de Cocagne, est située sur la rive gauche de la rivière Agout, au cœur du Pays du Vaurais. Elle se trouve au cœur du triangle Toulouse au Sud-Ouest (40 km), Albi au Nord (50 km) et Castres à l'Est (40 km).

Membre de la Communauté de Communes Tarn-Agout (CCTA), elle en est la polarité historique, tant du point de vue démographique (11 649 habitants) qu'économique (6 030 emplois). Elle concentre les équipements, services, commerces d'une centralité en expention raisonnée.

ST SULPICE

Saint-Sulpice-la-Pointe, 9 751 habitants, est une commune tarnaise à la frontière du département de la Haute-Garonne. La commune fait partie de la Communauté de communes Tarn-Agout et est intégrée dans le périmètre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne. Elle fait l'objet d'un fort développement urbain, mais elle a conservé un caractère en partie rural. Intégrée dans la grande couronne de la métropole toulousaine, Saint-Sulpice est un « pôle urbain renforcé, c'est-à-dire pourvoyeur d'emplois et de services intermédiaires de l'espace rural ».

La croissance démographique est très soutenue depuis le début des années 2000. Elle entraîne des modifications sociologiques au sein de la population et a des répercussions sur le secteur de l'habitat. Après une forte augmentation, la production de logements a ralenti à partir de 2007, mais repart à la hausse depuis 2012. Les grandes phases de production de logements se lisent aisément dans la trame urbaine. Le bourg-centre s'organise autour d'une bastide, de faubourgs et de lotissements résidentiels en périphérie.

L'essor démographique nécessite la construction de nouveaux équipements ou l'extension des infrastructures existantes. Les services sont bien représentés au sein de la commune et plus particulièrement sur le centre-bourg, entraînant un déséquilibre entre l'est et l'ouest de la ville.

La commune présente une belle dynamique économique avec des zones d'activités : les Terres Noires, les Cadaux et la ZAC Les Portes du Tarn. Cette dernière s'inscrit dans une démarche d'écologie industrielle. L'offre commerciale en centre-ville de Saint-Sulpice est en pleine restructuration, associant commerces historiques et nouvelle économie.

Un espace France-service intercommunal permet d'offrir à la population en un seul et même lieu un relais des administrations et services publics. Les services de santé sont plutôt bien implantés mais il faut toutefois noter une fragilisation du système de santé avec une récente diminution importante du nombre de médecins généralistes.

La commune compte quatre écoles primaires et deux collèges. L'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse se fait par le biais d'équipements intercommunaux et associatifs. Concernant les équipements culturels, elle possède une salle de spectacles, une salle polyvalente, une bibliothèque et un cinéma. Elle accueille une maison de retraite, un hôpital de jour et une Maison d'Accueil Spécialisée.

Les équipements sportifs sont situés près du centre-ville et dans un complexe à l'ouest de la ville. La commune dispose également d'un bureau de poste, d'une gendarmerie et d'un centre de détention.

Le centre-ville est riche d'un patrimoine historique. L'Office de Tourisme Intercommunal assure depuis 2016 la promotion du territoire et propose des animations.

La proximité de la capitale régionale et la position sur l'axe Toulouse-Albi, combinées à des moyens de communication particulièrement performants, font du territoire un nœud multimodal. Néanmoins, il existe un manque de coordination du transport urbain et interurbain. Le pôle multimodal de la gare, saturé et partiellement aménagé, engendre des difficultés de stationnement dans l'ensemble du centre-ville. La Commune dispose d'un réseau de transports urbains connecté à la Gare et aux aires de co-voiturage.

Le tissu associatif est très actif et développé avec plus d'une centaine d'associations référencées. Il existe un fort investissement d'une partie de la population dans la vie locale pour gérer bénévolement ces structures. A l'occasion d'actions de concertation menées par la commune sur des projets récents, il est apparu que les citoyens étaient particulièrement mobilisés et mobilisables. Toutefois, il est apparu que la population ne disposait de connaissances suffisantes dans le domaine de la participation citoyenne aux politiques publiques.

En conclusion, la Ville de Saint Sulpice la Pointe est donc une commune en plein essor qui fait face aux contraintes liées à ce même développement. Fortement attractive, elle attire donc habitants et entreprises qui demandent de nombreux services et dont l'arrivée est consommatrice du foncier. L'enjeu est donc d'accompagner correctement cette expansion afin de préserver la qualité de vie et l'environnement de la commune et ne pas mettre en péril l'attractivité du territoire par une croissance anarchique.

ARTICLE 2 – LES AMBITIONS DU TERRITOIRE

En septembre 2020 la CCTA engageait l'élaboration du Projet de Territoire 2020-2030 en Tarn-Agout afin de structurer le mandat 2020/2026.
Après une première phase de diagnostic, la définition des orientations/enjeux stratégiques et une consultation des citoyens et des partenaires qui a recueilli pas moins de 900 contributions en juillet 2021, les élus communautaires ont élaboré une feuille de route de plus de 70 actions à moyen et long terme pour le territoire Tarn-Agout, dont 12 actions phares articulées autour de 3 axes majeurs :

1 - S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs
2 - S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant
3 - S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant

Présenté le 21 avril 2022 en Conseil communautaire, le projet de territoire 2020-2030 ainsi que le pacte de gouvernance de la CCTA ont été largement validés par les élus.

Chacune de ces orientations répond aux enjeux et objectifs territoriaux suivants :

Orientation 1 : S'affirmer comme un territoire attractif et innovant, créateur de valeurs

Enjeu 1 : Un territoire qui soutient l'esprit d'entreprendre et une économie durable
Objectifs :
- Mettre en place des outils et des services structurants pour favoriser la création et le développement d'activités économique,
- Construire une identité territoriale favorable à une économie durable
- Soutenir le commerce de centre-ville et les achats locaux

Enjeu n°2 : Un territoire qui accompagne la création d'emplois en particulier pour les jeunes générations
Objectifs :
- Affirmer et promouvoir le rôle du service emploi intercommunal
- Encourager le développement de la formation, l'apprentissage et l'alternance
- Proposer un accompagnement sur mesure

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage à promouvoir les valeurs de l'agriculture dans sa diversité et ses productions locales
Objectifs :
- Soutenir le monde agricole face aux mutations économiques engagé sa transition agroécologique
- Valoriser les productions agricoles durables et de proximité au travers de la promotion des circuits courts locaux et de la restauration collective
- Mieux communiquer et valoriser le secteur agricole

Orientation 2 : S'impliquer pour un territoire au cadre de vie préservé, harmonieux et accueillant

Enjeu 1 : Un territoire qui s'adapte au changement climatique
Objectifs :
- Mieux prendre en compte les enjeux climatiques sur le territoire et coordonner la mise en œuvre du plan climat air énergie
- Favoriser le développement des énergies renouvelables
- Préserver l'environnement et prévenir les risques liés au changement climatique

Enjeu 2 : Un territoire qui facilite les mobilités au quotidien
Objectifs :
- Planifier les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- Favoriser de nouvelles pratiques de mobilité
- Accompagner le développement de nouvelles infrastructures de mobilité

Enjeu 3 : Un territoire qui s'engage pour des logements diversifiés et adaptés à tous les besoins
Objectifs :
- Mieux prendre en compte les besoins de la population et animer la politique locale de l'habitat
- Soutenir l'amélioration de l'habitat existant et la construction de nouveaux logements
- Déployer une animation locale dans le cadre du guichet unique de la rénovation énergétique à destination des habitants et des professionnels
- Améliorer les conditions d'accueil des gens du voyage sur les aires de passage

Orientation 3 : S'investir pour un territoire dynamique, solidaire et épanouissant

Enjeu 1 : Un territoire qui favorise les domaines associatifs, culturels et sportifs
Objectifs :
- Amplifier les coopérations entre la CCTA et les communes en matière culturelle et sportive et favoriser la mutualisation des équipements structurants
- Favoriser l'adaptation de l'offre et des équipements aux besoins

Enjeu 2 : Un territoire qui accompagne votre quotidien par de nombreux services
Objectifs :
- Adapter les services aux nouveaux besoins des familles dans le cadre de la convention territoriale globale

- Valoriser l'ensemble des services à la population proposés par la CCTA et ses communes membres
- Évaluer et valoriser l'offre de Santé

Enjeu 3 : Un territoire qui propose une offre touristique attractive au cœur du Pays de Cocagne
Objectifs :
- Développer le tourisme en complétant l'offre locale et en s'appuyant sur les atouts du territoire
- Faire rayonner le territoire au travers de la destination touristique « Pays de Cocagne »
- Développer l'offre de loisirs de la base de loisirs Ludolac

A l'appui des documents approuvés sur le territoire et ceux en cours de révision, élaboration, réflexion... le territoire affirme sa volonté de se donner des ambitions nouvelles pour accompagner le développement et les besoins des populations existantes et futures. Comme évoqué plus haut, ces ambitions tiennent compte de problématiques émergentes telles que les questions environnementales, climatiques, de ressources, mais également des besoins au quotidiens (se loger, se nourrir, se soigner, se cultiver...)

ARTICLE 3 – LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La présente convention fixe les orientations stratégiques :

POUR LA COMMUNE DE LAVAUR, LA STRATEGIE TERRITORIALE EST LA SUIVANTE :

- **Axe 1 : développer une offre de logements attractive en vendre ville en s'appuyant sur la réhabilitation et la restructuration de l'existant.**
  - 1.1 Requalifier les logements grâce à des opérations d'aménagement : consolidation du quartier de la gare, opération façades dans les secteurs stratégiques du centre-ville,
  - 1.2 Diversifier l'offre de logements et produire des logements correspondants aux différents profils d'habitants,
  - 1.3 S'appuyer sur le PLU en cours d'élaboration pour favoriser le renouvellement urbain,
  - 1.4 S'appuyer sur le PLH en cours d'élaboration à l'échelle intercommunale pour garantir une offre de logements adaptée

- **Axe stratégique 2 : Maintenir et développer les fonctions de centralité de Lavaur**
  - 2.1 S'appuyer sur les études existantes (commerce et mobilités) pour consolider le centre-ville
  - 2.2 Encourager l'économie locale : mise en valeur du marché
  - 2.3 Soutenir durablement les entreprises historiques du territoire
  - 2.4 Requalifier et compléter l'offre des équipements et services structurants en centralité : requalification de l'îlot du cinéma, maison des associations, etc

- **Axe stratégique 3 : Inscrire Lavaur dans une démarche de transitions**
  - 3.1 Intégrer les effets du changement climatique dans l'aménagement du territoire et mettre en œuvre le PCAET : Requalification des espaces publics en limitant l'imperméabilisation
  - 3.2 Aménager et mettre en valeur les espaces publics en consolidant leur accessibilité et en sécurisant les différents modes de déplacement : Allées Jean Jaurès, abords de l'Hôtel de ville et de l'hôpital, square Mengaud, etc.
  - 3.3 Développer les mobilités et les connexions pour renforcer la centralité de Lavaur
  - 3.4 Adapter l'offre de stationnement pour mieux répondre aux attentes des habitants et des visiteurs
  - 3.5 Valoriser le patrimoine architectural et paysager et soutenir l'attractivité touristique : Projet de musée de Cocagne, Règlement Local de Publicité
  - 3.6 Poursuivre l'aménagement des entrées de ville
  - 3.7 Aménagement des zones de rencontre

POUR LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE, LA STRATEGIE TERRITORIALE EST LA SUIVANTE:

La stratégie de développement et de valorisation de la commune repose sur le renforcement de l'attractivité de son centre-ville grâce à la requalification des espaces urbains du centre-ville, l'amélioration de la mobilité urbaine et interurbaine, le développement de ses équipements publics, la poursuite de la revitalisation commerciale, la valorisation de son patrimoine historique et la sécurisation de l'espace public. Cette stratégie territoriale nécessite une plus grande appropriation du projet de ville par la population.

- **Requalifier les espaces urbains du centre-ville pour renforcer son attractivité :**

Il est nécessaire d'améliorer le cadre de vie par une mise en valeur de l'espace public : piétonniser la bastide, réorganiser, aménager et végétaliser certains espaces de vie notamment les places centrales (places Jean Jaurès, Soult et l'esplanade Octave Médale). Le cœur de ville est actuellement dédié au stationnement, qui devra être reporté tout en préservant l'accès aux commerces et aux services pour créer un espace urbain agrémenté et convivial au centre-ville.
Certaines voies structurantes sont également à aménager.
Le centre-ville, hérité de la bastide, est riche d'un patrimoine bâti historique et revêt un caractère identitaire marqué.

Source : PADD, PLU actuel, 2018.

- **Améliorer la mobilité urbaine et interurbaine :**

Une étude de déplacements a été réalisée en 2016 et 2017. Son diagnostic et plan d'actions ont mis en exergue un déficit du maillage du territoire pour les déplacements doux et le manque de coordination entre le transport urbain et interurbain.

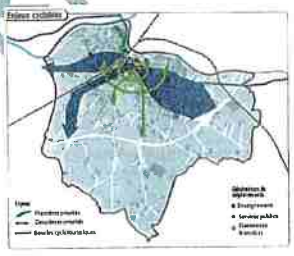

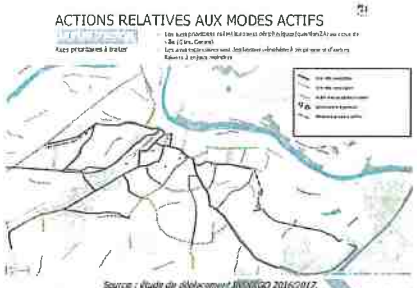

Source : étude de déplacement INDIGO 2016/2017.
Source : étude de déplacement INDIGO 2016/2017. Plan d'actions (partie aménagements doux)

Les actions seront à engager en cohérence avec le schéma directeur vélo de la CCTA en cours d'élaboration.
Le réseau de la Haute-Garonne dispose de nombreuses lignes à l'intérieur de la commune, mais sans la desservir. La localisation de la commune en limite de département génère effectivement un effet de frontière. De plus, le pôle multimodal de la gare aujourd'hui non organisé doit être réaménagé. La commune s'est, à ce titre, inscrite dans le programme Pôle d'Echange Multimodal de la région Occitanie.
Enfin, pour éviter la congestion du trafic due aux passages à niveau, des ouvrages de franchissement de la voie ferrée sont à l'étude pour fluidifier la circulation routière.

➢ **· Affirmer le rayonnement de pôle urbain par une dotation en équipements publics répondant aux enjeux de développement :**

Selon les prévisions démographiques du SCOT du Vaurais, la commune atteindra 10 750 habitants en 2028. Il faudra par conséquent accompagner cet essor par la construction de nouveaux équipements (une 4ème école, un 2nd cimetière, ...) ou par l'extension des infrastructures existantes (la médiathèque, les bâtiments associatifs, les équipements sportifs, ...). Du point de vue de l'offre touristique, les capacités d'accueil sont à développer. Le territoire intercommunal ne dispose pas, par exemple, d'offre en matière de camping et d'hôtellerie de plein air.
Pour répondre à l'évolution démographique et engager un rééquilibrage des équipements publics sur le territoire, la commune a prévu la réalisation d'équipements sur un site conçu comme étant intergénérationnel comprenant la création d'un quatrième groupe scolaire, d'équipements sportifs, un lycée et une maison de retraite à l'Est, dans le secteur de La Bourrugue.
Enfin, la croissance de la commune fait qu'aujourd'hui les locaux dédiés à la Médiathèque ne répondent plus aux besoins des usagers en termes de capacité d'accueil ou d'évolution des pratiques culturelles.

➢ **· Revitalisation et diversification des commerces du centre-bourg :**

Les zones d'activités - notamment le parc d'activités « Les Portes du Tarn » et la zone des Cadaux, sont en cours de commercialisation mais restent excentrées. Il convient d'améliorer leur connexion avec le centre-bourg en aménageant les voies de liaison. Dans le même temps, le commerce est à consolider en centre-ville et malgré le fort développement de l'économie résidentielle, le territoire ne parvient pas à fournir assez d'emplois pour les actifs entrants.

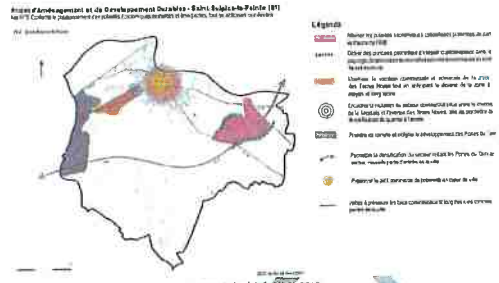

Source : PLU révisé, PADD, 2018.

➢ **· Un patrimoine historique remarquable à mettre en valeur :**

Le territoire constitue un espace de loisirs attrayant par sa proximité immédiate de Toulouse et par la qualité du paysage et du patrimoine urbain et rural. Le centre-ville saint-sulpicien est quant à lui riche d'un patrimoine historique avec notamment la bastide comprenant l'église Notre-Dame, le Castela et son souterrain ainsi que le parc de la Mairie qui forment un ensemble urbain historique remarquable. Cependant, ce patrimoine est à valoriser.
Les anciens bâtiments de l'Arçonnerie, devenus friche industrielle d'une superficie de plus d'1 ha et situés en cœur de ville, doivent faire l'objet d'un aménagement qualitatif en matière de renouvellement urbain.
Les berges de l'Agout sont également à aménager pour en faire un espace de promenade attractif.

➢ **· Une population à impliquer de manière plus importante dans le projet de ville au sens large :**

Le développement des projets au bénéfice du territoire et de sa population ne peut se faire de manière durable si la population n'y est pas associée pleinement, sous ses différentes facettes : habitants, usagers, associations, entreprises... Dans la poursuite des actions déjà engagées par la ville, des actions doivent être menées pour permettre une participation citoyenne amplifiée, au service de la qualité des projets et de leur appropriation par les publics concernés et plus largement par les personnes intéressées.

➢ **Le Projet de développement et de valorisation**

Comme a pu le mettre en évidence le diagnostic territorial réalisé sur la commune, Saint-Sulpice-la-Pointe s'inscrit aujourd'hui au sein d'un territoire marqué par une forte attractivité liée à la métropole toulousaine.
Cette attractivité marque fortement le paysage de la commune : multiplication des lotissements d'habitat, création de plusieurs zones d'activités, etc. Aujourd'hui, Saint-Sulpice-la-Pointe bénéficie de nombreux équipements et services, d'une bonne desserte routière et ferroviaire et d'un environnement naturel et agricole de qualité mais à préserver. Ces dernières années de nombreux aménagements ont été réalisés mais peu souvent intégrés dans une vision urbanistique globale et sur le long terme. Le présent PADD souhaite définir une vision claire et précise sur le développement de la commune pour les 10 prochaines années tout en anticipant les futurs enjeux à long terme : lycée, zones urbaines à développer, zones d'activités à conforter, gare multimodale, etc.
L'enjeu fort du territoire est de pouvoir conserver son attractivité en gérant de manière durable l'arrivée de nouveaux habitants. Son aménagement doit être repensé afin de rendre la commune plus désirable et durable.

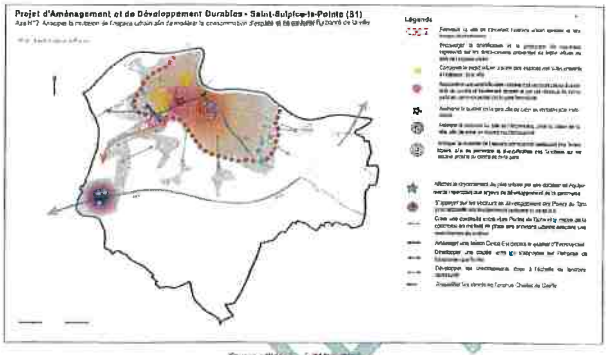

Source : PLU révisé, PADD, 2018.

En cas d'évolution des orientations ou objectifs en cours de programme, elles seront validées par le comité de pilotage, et feront l'objet d'un avenant à la présente convention. L'évolution des actions ne fait pas l'objet d'avenant.

ARTICLE 4 – LE PLAN D'ACTION

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions des collectivités et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation ; il est transmis à chaque évolution à l'ANCT (délégation territoriale et direction de programme) à des fins de suivi.
Les évolutions du plan d'action sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessiter d'avenant de la présente convention.

Pour que la convention-cadre ORT, les actions prévues dans le ou les secteurs d'intervention précités doivent à minima concerner l'amélioration de l'habitat (selon le contexte : lutte contre l'habitat dégradé ou indigne et contre la vacance, production de logements attractifs et adaptés). Leur plan de financement est présenté en annexe.

La définition d'un ou de plusieurs secteurs d'intervention de l'ORT incluant le centre-ville de la ville principale de l'EPCI, figure parmi les secteurs d'intervention présentés à l'annexe 2.

4.1 Les actions

Les actions du programme Petites villes de demain sont décrites dans des fiches action selon le modèle figurant en annexe 3 ; elles ont vocation à alimenter directement le plan d'action du CRTE du territoire concerné.

L'inscription formelle des actions dans le programme PVD est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes, validées en comité de projet PVD, sont adressées à chacun des financeurs appelés à se prononcer dans leurs propres instances décisionnelles.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la Direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Chaque fin d'année, une synthèse financière des contributions obtenues des différents financeurs est présentée en comité de pilotage, et transmise à la direction de programme Petites villes de demain de l'ANCT.

4.2. Projets en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents peuvent être listés en annexe du plan d'action. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés au plan d'action, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Pour la commune de Lavaur, les orientations stratégiques sont les suivantes :

Pour la commune de Saint-Sulpice la Pointe, les orientations stratégiques sont les suivantes :

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 RECYCLER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE
Mesure opérationnelle - 1.1 : ADAPTER LES ESPACES PUBLICS EN INTEGRANT LES NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITE
Réhabilitation et requalification des rues de la Bastide
Requalification de la rue du Capitaine Beaussier
Requalification de la Route de Lavaur
Sécurisation de la RD 988
Aménagement de pôle d'échanges multimodal des gares SNCF et routière
Aménagement de la esplanade – voie verte V81
Aménagement du Chemin d'Embrouyssas
Mesure opérationnelle - 1.2 : AMENAGER DES ESPACES NATURELS FAVORISANT LES ECHANGES SOCIAUX
Corridor d'un Parc urbain
Aménagement des berges de l'Agout

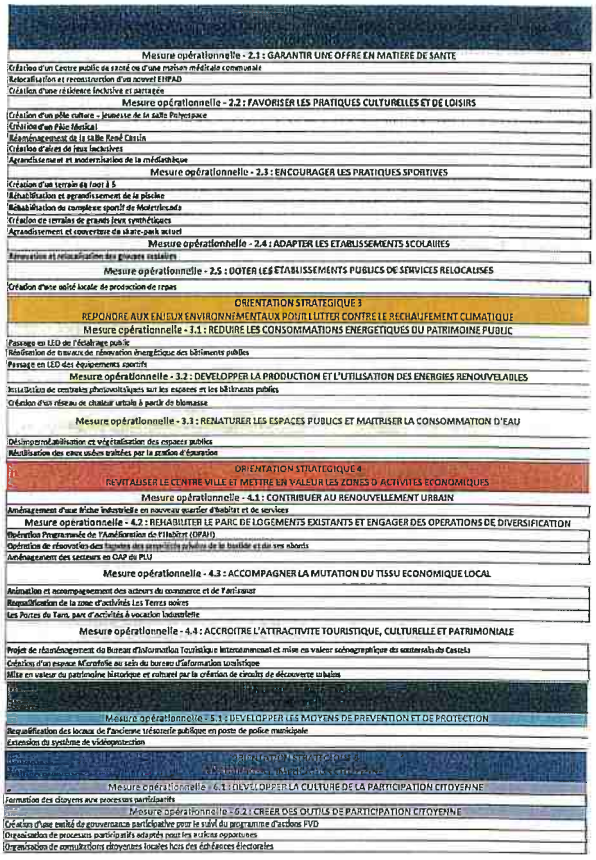

ARTICLE 5 – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT EN INGENIERIE

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les partenaires financiers (l'ANCT, la Banque des territoires, le Cerema, l'Ademe...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme..., pour les différentes phases du programme (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectue selon les modalités de saisines et de contractualisation propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

ARTICLE 6 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Les partenaires s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Dans les fiches actions, les montants affichés, au titre des plans de financement, ne pourront relever que de crédits déjà acquis auprès des financeurs.

Les dossiers seront examinés dans le cadre des dispositifs et instances du partenaire sollicité. Les décisions font l'objet d'arrêtés ou de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant cette convention, les communes de Lavaur et St-Sulpice-La-Pointe assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie des habitants de la commune et des territoires alentours, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes de Lavaur et St-Sulpice-La-Pointe signataires s'engagent à désigner dans leurs services un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation.

Les communes de Lavaur et St-Sulpice-La-Pointe s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

L'Etat s'engage à travers ses services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'État soutient le cofinancement de postes de chefs de projet en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- **L'ANCT** peut accompagner les territoires en conseil en ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Services, tiers-lieux, ...) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites villes de demain, et en particulier du Club ;

- **L'ANAH** peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la traitement de la dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, l'habitat inclusif, la pré-opérationnelle et l'opérationnelle). Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers ;

- **Le Cerema** peut apporter un appui pour l'élaboration des projets de territoires et des plans d'action, ainsi que pour la phase de mise en œuvre, d'évaluation et dans ses domaines d'expertise (par exemple, la stratégie foncière, l'aménagement durable, la transition écologique, les mobilités, la revitalisation économique et commerciale) ;

- **L'ADEME** peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervention au soutien de certaines opérations du programme.
  Elle apporte notamment un soutien financier pendant 3 ans à la CCTA dans le cadre du recrutement du Conseiller en Energie Partagée (CEP) en poste depuis le 2 janvier 2023, dont la mission est d'accompagner les communes membres à l'analyse et à la réduction de leurs dépenses énergétiques.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

De plus, la Caisse des Dépôts, établissement public financier à caractère spécial, peut intervenir via sa direction de la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

Les projets seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat de Relance et de Transition Écologique dont ils relèvent.

6.4. Engagements de la Région

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le programme, dans le cadre des objectifs fixés par le Pacte Vert Occitanie 2040.

Elle mobilisera, dans cette perspective, les moyens en ingénierie nécessaires et adaptés pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Elle soutiendra, en outre, les actions et projets du programme, compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention définis pour l'accompagnement de la nouvelle génération de politiques de contractuelles territoriales 2022-2028.

Pour cela, les porteurs de projet déposeront un dossier complet pour instruction et répondront aux sollicitations éventuelles de la collectivité dans le cadre de l'instruction du dossier.
Les actions soutenues par la Région devront s'inscrire dans les objectifs du PACTE VERT OCCITANIE, ainsi que des Schémas Régionaux en vigueur tels que le Plan Vélo, le Plan Arbre Occitanie, le Plan Régional pour la Qualité Alimentaire, etc....

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et la valorisation du Bourg Centre.

Les projets seront examinés dans le respect des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et seront intégrés dans le programme opérationnel du Contrat Territorial dont ils relèvent.

6.5. Engagements du Département

Le conseil départemental du Tarn, en tant qu'acteur de proximité et chef de file des solidarités humaines et territoriales, s'engage à apporter son soutien aux communes et aux intercommunalités pour la réalisation de leurs opérations d'investissement que le Département leur propose des réponses adaptées aux spécificités de chacune d'entre elles, tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn, de l'amélioration du cadre de vie et du développement économique et de l'emploi.

Les financements mobilisés par le Département au titre de cette convention, le seront prioritairement dans le cadre du Fonds de Développement territorial et auront pour objectifs de répondre aux 3 principaux enjeux de :

Solidarité humaines :
Il s'agit d'accompagner les territoires dans le développement d'une offre de soins de proximité, dans la création de structures d'accueil petite enfance ou encore de création d'habitat partagé et par toute la mise en œuvre de sa compétence d'action sociale.

Attractivité territoriale :
Le Département accompagne l'aménagement rural et la rénovation du cadre de vie dans les centres bourg, par exemple, il soutiendra la création de tiers-Lieux et d'espaces d'échanges intergénérationnels, tout en participant aux opérations de maintien de services aux publics...

Adaptation des territoires aux changements climatiques :
Le Département accompagne les territoires dans la mise en place des nouvelles formes de mobilités comme la création d'aménagements cyclables (Plan Vélo), pour la préservation d'Espaces Naturels Sensibles et autres projets collaboratifs. Il encourage aussi la rénovation énergétique et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Par ailleurs, afin de mettre en œuvre leurs projets les maîtres d'ouvrage publics auront la possibilité de solliciter le Département en matière d'ingénierie publique.

PROJET

6.6. Engagements du PETR du Pays de Cocagne

Le PETR s'engage à mobiliser son ingénierie au service des Conventions Petites Villes de Demain de son territoire pour :

- Accompagner la définition et la mise en œuvre du projet de développement des communes concernées ;
- Mobiliser les financements sur les différents projets et assurer le lien entre les communes et les partenaires financiers, dans le cadre des contractualisations portées par le PETR (Contrat de Relance et de Transition Écologique 2021-2026 en particulier, mais aussi Contrat Territorial Occitanie 2022-2028, Programme Leader 2023-2027, Approche Territoriale Intégrée de l'OS 5 FEDER 2023-2027) ;
- Aider les communes et leur intercommunalité dans le montage et le suivi des différentes demandes de subvention et alerter sur les spécificités de chacun des dispositifs ;
- Coordonner et mettre en œuvre des projets de développement touristique assurant la promotion de la destination Pays de Cocagne.

Le PETR participera également aux instances de pilotage (comités techniques/comités de pilotage) prévues dans la mise en œuvre du programme Petites Villes de Demain.

6.7. Engagements des autres opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engagent à désigner dans leurs équipes ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du programme ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du programme, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

6-7-1. La Banque des Territoires

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de la direction de la Banque des Territoires, contribue à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain en mobilisant sur la période 2020-2026 les moyens visant notamment à :

- Accompagner les villes et leurs intercommunalités en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques des petites centralités et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme de cofinancement d'une partie des postes de chefs de projet, de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et de prise en charge d'assistances techniques destinées aux territoires rencontrant des difficultés particulières ;
- Contribuer à l'ingénierie opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics)
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans les communes lauréates du programme et incluses dans le périmètre des Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre CDC Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires.

6-7-2. L'Établissement Public Foncier Occitanie

L'Établissement Public Foncier (EPF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle de leur projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel d'intervention.

Ainsi, l'EPF sera le partenaire des collectivités d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens.

6.8. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

6.9. Maquette financière

La maquette figurant en annexe 4 récapitule les opérations qui seront potentiellement mises en œuvre. Elle précise pour chaque action, le calendrier de réalisation, les cofinancements acquis et le coût total.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

ARTICLE 7 : COMPLEMENTARITE ENTRE LE PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » ET LA POLITIQUE DE CONTRACTUALISATION « BOURGS CENTRES OCCITANIE »

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs (phasage et calendrier, contenu opérationnel, ...), l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Elaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Pour les Communes/EPCI lauréats dont les Contrats Bourgs Centres Occitanie ont été approuvés ou sont en cours d'élaboration, ou dont l'avenant est en cours d'élaboration, l'Etat et la Région conviennent de s'appuyer sur les réflexions engagées et les stratégies définies par les acteurs locaux.

Le Comité de pilotage

Chaque commune (Lavaur et Saint-Sulpice-la-Pointe) mettra en place un comité de pilotage propre afin d'assurer le pilotage, le suivi et la mise en œuvre des projets de développement et de revitalisation de « Petites Villes de Demain » et du « Contrat Bourg Centre », et proposer les programmes opérationnels.

Ainsi, la composition de chaque Comité de pilotage déjà installé au titre du dispositif Bourgs Centres Occitanie pourra être complétée le cas échéant par l'intégration de nouveaux partenaires ou opérateurs. Ces comités associeront en particulier la structure du Territoire de projet porteur du Contrat de Relance et de Transition Écologique et du Contrat Territorial Occitanie, à savoir le PETR du Pays de Cocagne.

ARTICLE 8 – GOUVERNANCE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN »

Les collectivités porteuses mettent en place une gouvernance pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme, en association étroite avec l'Etat, confirmant (et ajustant si nécessaire) le fonctionnement installé à l'occasion de la convention d'adhésion pour l'élaboration de la stratégie.
Cette gouvernance est intégrée à la gouvernance mise en place pour le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE).

Sont systématiquement invités aux comités de pilotage les représentants de l'exécutif, des services de l'Etat, du Conseil régional, de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires, de l'ANAH, le Département, la CCI, la Chambre des Métiers, l'UDAP ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du programme Petites Villes de Demain, et de représentants des collectivités départementales si elles sont cosignataires.

Chaque comité de pilotage siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Le chef de projet PVD désigné alimente le comité de pilotage et en particulier :

- Veille en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifie l'avancement des dossiers, analyse les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établit le tableau de suivi de l'exécution ;
- Met en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Propose les évolutions des fiches orientations ;
- Propose les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

ARTICLE 9 - SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

Un tableau de bord de suivi du programme est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour par le chef de projet PVD. Il est examiné par les services de l'Etat et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins, et mis à disposition auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du programme, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation du programme national PVD.

ARTICLE 10 - RESULTATS ATTENDUS DU PROGRAMME

Les objectifs détaillés et les indicateurs propres à chaque action sont précisés dans chaque fiche action présentée en annexe 3.

ARTICLE 11 – UTILISATION DES LOGOS

Chacune des Parties autorise à titre non exclusif l'autre Partie à utiliser son nom et son logo en respectant la charte graphique afférente au programme, pour toute la durée du Contrat afin de mettre en avant le partenariat entre les Parties, et à le faire figurer de façon parfaitement visible et lisible sur ses supports de communication faisant référence aux actions réalisées dans le cadre de cette convention.

Il est précisé qu'aucun matériel, visuel, création, annonce, message de quelque nature que ce soit faisant référence à l'une des Parties ne pourra être créé, réalisé et/ou diffusé par les autres Parties sans son consentement écrit préalable.

Chacune des Parties reconnaît qu'elle n'acquiert aucun droit sur la charte graphique des autres Parties autre que celui de l'utiliser conformément aux dispositions de la présente clause et qu'elle n'est pas autorisée à utiliser et / ou exploiter les marques, dénominations sociales, logo et plus généralement tous les droits de propriété intellectuelle afférents aux signes distinctifs à l'autre Partie, de quelque façon que ce soit (notamment pour leur reproduction, communication et / ou adaptation) et pour quelque raison que ce soit (y compris à titre de référence commerciale ou pour sa propre publicité).

Le droit d'utiliser les éléments verbaux/graphiques de chacune des Parties est accordé uniquement pour la durée du Contrat et prendra automatiquement fin, sans qu'aucune formalité ne soit nécessaire, à son terme, qu'elle qu'en soit la raison.

Les communes sont invitées à faire figurer le panneau signalétique Petites Villes de Demain en entrée de ville (modèle disponible en ligne).

Chaque opération réalisée doit faire l'objet d'un affichage pendant les travaux : identifiant clairement le lien avec le programme Petites Villes de Demain, le logo ANCT/PVD et mention « L'Etat s'engage pour l'avenir des territoires » (modèle disponible en ligne), ainsi que les logos et mentions liés aux modalités d'attribution des subventions et financements propres à chaque Partie.

ARTICLE 12 – ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET PUBLICITE

L'entrée en vigueur du programme est effective à la date de signature du présent contrat, jusqu'à mars 2026.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.
La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire. Elle est transmise pour information au DDFIP ainsi qu'à l'ANCT. Elle pourra faire l'objet d'une mise en ligne, au niveau local et par l'ANCT.

ARTICLE 13 – EVOLUTION ET MISE A JOUR DU PROGRAMME

Le programme est évolutif. Le corps de la convention et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du programme et après avis du comité de projet. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou de l'intitulé des orientations, de leurs objectifs et indicateurs.

ARTICLE 14 - RESILIATION DU PROGRAMME

D'un commun accord entre les parties signataires du programme et après avis favorable des comités de pilotage, il peut être mis fin à la présente convention.

ARTICLE 15 – TRAITEMENT DES LITIGES

La présente convention est régie par le droit français.
En cas de contestation, litiges ou autres différends éventuels sur l'interprétation ou l'exécution de la convention, les parties s'efforceront de parvenir à un règlement à l'amiable entre elles.

A défaut, et préalablement à l'engagement de toute action contentieuse et sous réserves des dispositions prises au titre des articles précédents, les parties s'engagent à recourir à la médiation en application des articles L 213-1 du code de la justice administrative du différend qui les oppose et de saisir le président du Tribunal administratif de Toulouse à l'effet d'organiser la mission de médiation et de désigner la ou les personnes qui en seront chargées.

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa résiliation, sera soumis aux tribunaux compétents du ressort de la juridiction de Toulouse.

PROJET

Signé à SAINT-SULPICE-LA-POINTE le .....

Le Maire de Lavaur,
M. Bernard CARAYON

Le Maire de Saint-Sulpice-la-Pointe,
M. Raphaël BERNARDIN

Le Président de la Communauté de Communes Tarn Agout,
M. Gérard PORTES

Le Président du PETR du Pays de Cocagne,
M. Bernard CARAYON

Le Préfet du Tarn,
Michel VILBOIS

La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie,
Mme Carole DELGA

Le Président du Conseil départemental du Tarn,
M. Christophe RAMOND

La Directrice régionale Occitanie de la Banque des Territoires,
Mme Annabelle VIOLLET

La Directrice de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie
Mme Sophie LAFENETRE

PROJET

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1 – Diagnostic / orientations stratégiques
ANNEXE 2 – Présentation du ou des périmètres des secteurs d'intervention des ORT
ANNEXE 3 – Fiches actions par commune
ANNEXE 4 – Maquettes financières par commune

PROJET

DIAGNOSTIC
PROGRAMME PVD 2023-2026
COMMUNE DE LAVAUR

1. Poursuivre la diversification du parc de logements et son adaptation à la demande

- Une évolution du parc de logement en lien avec la pression démographique exercée sur la commune
- Un marché locatif bien représenté
- Une typologie de logements précise : majoritairement de grandes maisons et souvent sous-occupés (=6/10 logements)
- Une dynamique de construction qui demeure importante

5 581

54,4%

52%

2. La croissance démographique est stable grâce à l'attractivité de la commune

- Une évolution démographique constante et accélérée depuis le début des années 2000
- Un solde migratoire expliquant entièrement la croissance démographique
- Un vieillissement en cours (indice de jeunesse de 75)
- Des ménages de plus en plus petits
- Une croissance démographique s'inscrivant dans une dynamique ouest-tarnaise plus large

10 900

+0,4%

2,05

Evolution de la population entre 1975 et 2019

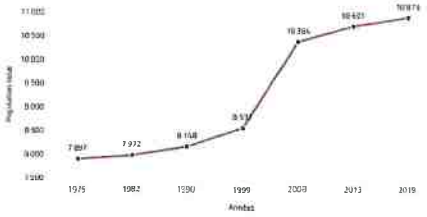

3. Le tissu économique local est varié et en croissance

- Le tissu économique est singulier et divers : à la fois industriel, tertiaire, agricole, commercial et divers établissements hospitaliers
- Une population active constamment en hausse, notamment dans le tertiaire
- Une centralité commerciale structurée et diversifiée
- Une absence de disponibilité foncière dans les ZAE
- Des activités au rayonnement national (présence du siège de la branche dermo-cosmétique de Pierre Fabre, n°2 mondial)

4 776

6 088

12,4%

4. Les équipements et services répondent bien aux besoins des habitants

- Un tissu associatif très dense et diversifié
- De nombreux équipements dits « structurants » notamment
- l'offre médicale qui est très importante
- Une offre scolaire complète (8 écoles maternelles et élémentaires, 1 collège, 1 lycée)
- Un centre-ville à consolider par les actions du logement, du
- commerce et de l'urbanisme
- Des offres culturelles et sportives complètes
- Un tourisme culturel présent mais qui demeure encore un potentiel

199

3 171

Aires en 2019-2020

5. L'automobile individuelle est encore prédominante

- Dépendance importante à la voiture individuelle
- Une gare et une ligne ferroviaire sur la ligne Mazamet – Castres
  - Toulouse
- Nombre de voyageurs stable en légère hausse depuis 2020, mais en diminution globale depuis 2019
- Des liaisons douces à développer

80,6%

85%

3,9%

DIAGNOSTIC
PROGRAMME PVD 2023-2026
COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

UN « POLE URBAIN RENFORCE », MARQUE PAR L'INFLUENCE TOULOUSAINE :

Saint-Sulpice-la-Pointe, 9751 habitants, est une commune tarnaise à la frontière du département de la Haute-Garonne (23 km de l'entrée Est de Toulouse).

Le relief de Saint-Sulpice, peu accidenté, est marqué, au Nord-Est, par la rivière Agout, et au Nord-Ouest, par le Tarn. Le centre historique de la commune, la bastide, se trouve non loin de l'Agout. L'urbanisation du territoire est contenue entre ces deux cours d'eau et l'axe autoroutier (A 68). Le sud du territoire est peu urbanisé. Alors que le paysage du nord se caractérise par des vues amples, la partie sud est marquée par un relief vallonné à faible amplitude altimétrique avec de nombreux secteurs boisés.

La commune est intégrée dans le périmètre du Pôle d'équilibre Territorial et Rural du Pays de Cocagne qui compte trois communautés de communes : Tarn Agout, Lautrécois - Pays d'Agout et Sor Agout. Elle fait l'objet d'un fort développement urbain mais elle a conservé un caractère en partie rural.

Intégrée également dans la grande couronne de la métropole toulousaine, Saint-Sulpice est un « pôle urbain renforcé, c'est-à-dire pourvoyeur d'emplois et de services intermédiaires de l'espace rural » (SCOT du Vaurais).

Selon une étude menée par l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulousaine, à l'échelle de la Communauté de communes Lavaur et Saint-Sulpice sont des pôles structurants, par leur niveau d'équipement, existant, l'accessibilité, le degré d'autonomie (emplois, entreprises, services supérieurs) et d'intégration de ces pôles dans les réflexions sur la structuration de l'aire métropolitaine soulignent l'importance de l'attractivité de Saint-Sulpice, sur le Vaurais, et au-delà, sur le territoire élargi.

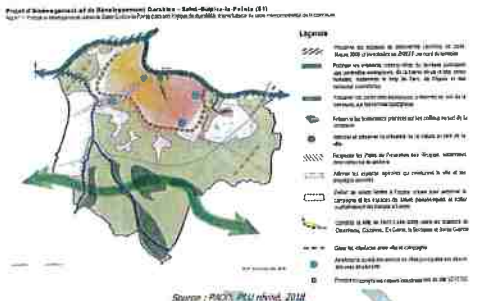

Source : PADD, PLU révisé, 2018

UNE CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EXPONENTIELLE :

La croissance démographique est très soutenue depuis le début des années 2000, avec, depuis 2007, une augmentation moyenne annuelle de près de 150 habitants. A travers la révision de son PLU, elle s'inscrit dans les perspectives démographiques données par le SCOT du Vaurais, pour tendre vers une population d'environ 10 750 habitants en 2028. Cette forte croissance s'explique par l'intégration du territoire communal et intercommunal dans la périphérie de l'aire urbaine toulousaine. Elle entraine des modifications sociologiques au sein de la population.

La pyramide démographique est modifiée : le nombre des moins de 15 ans est important, représentant 23,6 % de la population contre 18,3 % sur la moyenne des villes françaises et la catégorie des moins de 44 ans est de 62 %. En parallèle la population communale tend à légèrement vieillir : l'indice de vieillissement était de 68 en 2012.

Par ailleurs, le desserrement des ménages s'**est stabilisé** sur le territoire communal. La commune est en effet passée de 2,43 personnes **par** ménages en 1999 à 2,5 en 2012 (département du Tarn : 2,27 en 2012). Les familles **sont** en nombre sur la commune : 41 % des ménages sont composés d'un couple avec enfants **(52,7**% en moyenne nationale en 2014). Le nombre de couples sans enfant est de 38% en 2014 contre 46,3% au niveau national et de ménages d'une seule personne, de 25,2% en **2014**.

UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE CROISSANTE :

La commune présente une belle dynamique économique avec des zones d'activités - et notamment celle du parc d'activités « Les Portes du Tarn » – en cours de commercialisation.

Ce dernier parc d'activités à vocation mixte (industrielle et commerciale) est porté par le Syndicat Mixte des Portes du Tarn par le biais de son concessionnaire d'aménagement, la Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Les Portes du Tarn ». La zone, d'une

superficie de 198 hectares, s'inscrit dans une démarche d'écologie industrielle permettant d'intégrer le parc d'activités dans son environnement à travers une démarche écologique, durable et une gestion économe dans son fonctionnement. Aux portes de Toulouse, en bordure de l'A68 l'autoroute du Pastel, Les Portes du Tarn sont un parc d'activités « nouvelle génération ». Dotée d'une démarche environnementale unique, appliquant le concept d'économie circulaire depuis sa conception, cette zone s'attache à concilier développement économique et respect de l'environnement. A cheval entre le Tarn (St-Sulpice-La-Pointe) et la Haute-Garonne (Buzet sur Tarn), Les Portes du Tarn sont un espace mixte dédié à la fois aux entreprises et aux riverains en accueillant des activités économiques, des lieux de vie (jardins partagés, parc public) et des espaces naturels et agricoles. Si la priorité est donnée à l'industrie, le parc d'activités accueille aussi des bureaux et activités tertiaires, agricoles, tourisme et une aire de services au sud de l'autoroute (station-service, bornes de recharge électrique et deux espaces de restauration). Les entreprises s'installent et s'ighor ont rejoint le parc d'activités dont elles partagent les ressources, les valeurs et les engagements.

De nouvelles entreprises vont prochainement s'implanter sur le parc d'activités dont la commercialisation est prévue jusqu'en 2042 : Le groupe Duval et son projet d'Ecchobloc dédié aux PME, TPE et artisans. Deux nouvelles signatures ont été réalisées au 1er trimestre 2023 : le groupe Anthéllos pour accueillir des industries de H2V, filiale du groupe industriel français SAMFI-INVEST pour implanter une usine de production d'hydrogène vert. H2V poursuit actuellement ses études. Site reconnu, les Portes du Tarn sont dotées de deux labellisations : Site industriel "clé en main" par l'Etat et OZE (Occitanie Zones Économiques) par la Région Occitanie.

La commune de St-Sulpice-La-Pointe accueille deux autres ZAE, les Terres Noires et les Cadaux (zone d'intérêt régionale).

A l'échelle de l'intercommunalité, St-Sulpice-La-Pointe et Lavaur regroupent la totalité des surfaces économiques, parmi lesquelles des filières spécifiques au territoire et de renommée mondiale, comme le groupe pharmaceutique Pierre Fabre, grand pourvoyeur d'emplois. La commune de Saint-Sulpice comptait 3126 emplois en 2019 (source Insee).

L'offre commerciale en centre-ville de St-Sulpice-La-Pointe est en pleine restructuration associant commerces historiques et nouvelle économie. Depuis 2019, le taux de vacance commerciale est passé de 18 % à 3 %. L'offre commerciale globale en pleine expansion est en adéquation avec les nouvelles attentes et pratiques des habitants (l'état d'esprit du consommer local impact sur la mobilité).

L'HABITAT :

La forte croissance démographique de la commune a eu des répercussions sur le secteur de l'habitat. Après une forte augmentation, la production de logements a ralenti à partir de 2007, mais repart à la hausse depuis 2012 (+300 logements entre 2012 et 2016). Depuis le début des années 2000, c'est 42 % du parc de logements actuel qui a été construit.

Les grandes phases de production de logements se lisent aisément dans la trame urbaine du territoire. Le bourg-centre s'organise autour d'une bastide porteuse d'un patrimoine urbain et architectural confirmé, de faubourgs du XIXème siècle et de lotissements résidentiels en périphérie.

Les premiers lotissements se caractérisent par des parcelles spacieuses généralement le long des voies de communication. Jusqu'en 2012, la taille moyenne des parcelles était de 2215 m². L'entrée en vigueur d'un PLU en juin 2012 et l'augmentation des prix du marché ont eu pour conséquence de réduire la taille moyenne des parcelles qui, en 2014, n'était plus que de 630 m². Un phénomène de densification touche par ailleurs les parcelles déjà urbanisées.

Les autres grandes caractéristiques de l'habitat :

1. un habitat individuel dominant : 83% de maisons individuelles, 17% d'appartements ;
2. un parc récent : 40% des logements construits après 1990 ;
3. un parc de propriétaires occupants : 68,2% en 2014 ;
4. un parc de logements locatifs sociaux peu développé (5,38% en 2013) ;
5. très peu de logements vacants : 6 % du parc en 2014 ;
6. moins de 4% de logements indignes.

UNE OFFRE DE SERVICES A ADAPTER A LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE :

L'essor démographique nécessite la construction de nouveaux équipements ou l'extension des infrastructures existantes (la médiathèque, les bâtiments associatifs, les équipements sportifs, ...).

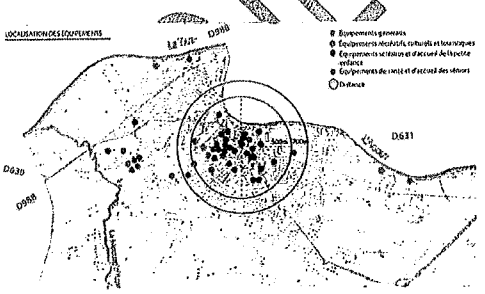

Carte de localisation des équipements publics
Source : diagnostic, révision du Plan Local d'Urbanisme – 2016

Les services sont bien représentés au sein de la commune et plus particulièrement sur le centre-bourg, entraînant un déséquilibre entre l'est et l'ouest de la ville. Un espace France-services intercommunal permet d'offrir à la population en un seul et même lieu un relais des administrations et services publics intervenants dans le social, l'emploi, la formation, l'insertion professionnelle, la création d'entreprises... Sont également présents sur ce site le service emploi intercommunal, le CCAS de la ville ainsi que les services du Département.

Les commerces - notamment de bouche - sont situés pour la plupart près du centre-ville et dans la zone des Terres Noires, à l'ouest de la gare (grandes surfaces et enseignes commerciales). Les services de santé sont plutôt bien implantés avec, au 01/01/2023 : 10 médecins généralistes et 2 pharmacies, ainsi que des professions paramédicales. Il faut toutefois noter une fragilisation du système de santé avec une diminution importante du nombre de médecins généralistes ces derniers mois, aboutissant au nombre de 6 médecins pour l'été 2023.

La commune compte également une école élémentaire publique, 2 écoles primaires publiques et une privée, ainsi qu'un collège public et un collège privé. L'accueil de la petite enfance et de l'enfance-jeunesse se fait par le biais d'équipements intercommunaux : une crèche, un lieu passerelle, un lieu d'accueil enfants-parents ainsi qu'un relais d'assistantes maternelles et également un centre de loisirs pour les maternelles et les élémentaires. On note également la présence d'une crèche associative « la Nacelle ».

Concernant les équipements culturels, la commune possède une salle de spectacles de 300 places, la salle René Cassin, qui se situe au centre bourg sur la place Soult, une salle polyvalente, une bibliothèque et un cinéma.

La commune accueille une maison de retraite (82 lits), un hôpital de jour et une Maison d'Accueil Spécialisée.

Les équipements sportifs sont situés près du centre-ville et dans un complexe à l'Ouest de la ville (Moletrincade) : piscine, 2 gymnases couverts, terrains de football, rugby, tennis, skate park, ...

La commune dispose également d'un bureau de poste, d'une gendarmerie et d'un centre de détention.

UN PATRIMOINE NATUREL ET PATRIMONIAL RICHE :

Le territoire constitue un espace de loisirs attrayant par sa proximité immédiate de Toulouse et par la qualité de ses paysages et du patrimoine urbain et rural.

Le centre-ville saint-sulpicien s'inscrit à lui riche d'un patrimoine historique avec notamment la bastide comprenant l'église Notre-Dame qui possède le plus haut clocher-mur du Tarn et le parc de la Maladrerie de Castela et son souterrain édifiés en 1 240 qui sont sous les ruines du château de Sicard Alaman ont attiré 9 091 touristes en 2018. Ces derniers sont formés d'une série de galeries et de salles creusées au pic de fer au Moyen Âge et longs de 142 mètres.

Sur le volet touristique, l'Office de Tourisme Intercommunal Tarn-Agout assure depuis 2016 la promotion du territoire et propose des animations ainsi que des activités touristiques permettant la valorisation de la qualité des paysages et du patrimoine (le souterrain du Castela qui reçoit environ 10 000 visiteurs par an, la cathédrale Saint-Alain à Lavaur, les villages et villes comme Saint-Sulpice,...).

Un noeud multimodal :

La proximité de la capitale régionale et la position sur l'axe Toulouse-Albi, combinées à des moyens de communication particulièrement performants, font du territoire un noeud

multimodal : un axe autoroutier (A 68) avec deux échangeurs et une gare ferroviaire avec 4 lignes TER et plus de 80 liaisons journalières (fréquence de 10 minutes pour les heures de pointe). La gare répond aux besoins des Saint-Sulpiciens mais également des habitants des communes limitrophes. Le déplacement des actifs en train est très significatif en direction de Toulouse.

Néanmoins, il existe un manque de coordination du transport urbain et interurbain. Le réseau de bus de la Haute-Garonne dispose de nombreuses lignes à proximité de la commune, mais ne dessert pas Saint-Sulpice. Le pôle multimodal de la gare, saturé et partiellement aménagé, engendre des difficultés de stationnement dans l'ensemble du centre-ville et doit faire l'objet d'un réaménagement d'ensemble sur ses abords Sud et Nord.

La commune dispose d'un réseau de transports urbains connecté à la Gare et aux aires de co-voiturage : Le Sulpicien. Les deux lignes de bus sont opérées par la Société publique locale « d'un point à l'autre ».

Les projets de création de pistes cyclables actuellement en cours de réflexion seront réalisés en prenant en considération le schéma directeur vélo porté par la CC Tarn afin de favoriser des connexions.

UNE VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE DYNAMIQUE :

Le tissu associatif est très actif et développé avec plus d'une centaine d'associations référencées. La population est jeune : le nombre des moins de 15 ans est important, représentant 23,8 % de la population contre 18,3 % sur la moyenne des villes françaises et est par conséquent très demandeuse d'activités sportives, culturelles ou de loisirs. La commune compte ainsi une quarantaine de disciplines sportives, pour un total de plus de 4200 licenciés. Le rayonnement des associations dépasse le simple cadre de la commune puisque près de 40 % des adhérents en moyenne sont issus des communes environnantes.

UNE POPULATION QUI SOUHAITE PARTICIPER A LA VIE LOCALE :

La description du secteur associatif démontre le fort investissement d'une partie de la population dans la vie locale pour gérer bénévolement ces structures. La grande diversité et le nombre d'associations regroupent de nombreux habitants au sein de projets associatifs qui participent à l'animation du territoire, et ce malgré le fait que la vie quotidienne de très nombreuses personnes, liée à leur emploi, se passe en dehors du territoire.

A l'occasion d'actions de concertation menées par la commune sur des projets récents, il est apparu que les citoyens, organisés, ou non, au sein d'associations ou de collectifs, étaient particulièrement mobilisés et mobilisables. Toutefois, il est apparu qu'au-delà de la volonté de participer, la population ne disposait de connaissances suffisantes dans le domaine de la participation citoyenne aux politiques publiques. Ceci a pu entraîner des difficultés de travail croisé entre les acteurs des projets.

PROJET

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE :

ATOUTS	FAIBLESSES
Une forte attractivité démographique du territoire	Une offre de services publics qui arrive à saturation
Une organisation urbaine qualitative (bastide, cours d'eau)	Manque de qualité du cadre de vie (espaces urbains du centre à organiser et valoriser)
Une offre en transport riche et attractive pour les voyageurs	Redynamisation en cours qui reste à conforter
Un patrimoine historique remarquable	Offres de mobilité urbaine et interurbaine limitées
Dynamisme du tissu associatif local	Déficit de maillage pour les déplacements en modes actifs
Positionnement géographique stratégique	Déficit d'emploi et forte dépendance au bassin toulousain
OPPORTUNITES	**MENACES**
Une dynamique économique en devenir	Manque d'intégration du parc d'activités des Portes du Tarn dans le fonctionnement de la ville, tout comme pour la ZAE les Cadeux
Mutation de la zone d'activités des Terres noires permettant d'organiser une diversification des fonctions (habitat, commerce) à moyen et long termes	Mutation urbaine des espaces agricoles et disparition des espaces de nature en ville
Potentiel de développement : croissance démographique, développement du tourisme d'affaires	Risque de territoire dortoir

EN CONCLUSION

La Ville de Saint-Sulpice-la-Pointe est donc une commune en plein essor qui fait face aux contraintes liées à ce même développement. Fortement attractive, elle attire habitants et entreprises qui demandent de nombreux services et dont l'arrivée est consommatrice du foncier. L'enjeu est donc d'accompagner correctement cette expansion afin de préserver la qualité de vie et l'environnement de la commune et ne pas mettre en péril l'attractivité du territoire par une croissance anarchique.

DIAGNOSTIC PAR ACTION

Orientation stratégique 1	Mesure opérationnelle 1.1
REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE	ADAPTER LES ESPACES PUBLICS EN INTEGRANT LES NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITE

Contexte

La commune de Saint-Sulpice voit sa population s'accroître d'année en année de par sa proximité avec la métropole toulousaine et les dessertes de transport facilitées (autoroute, train). Les usages et attentes des habitants évoluent également avec un recours accru aux modes de déplacement actifs, nécessitant de réadapter les espaces urbains à ces évolutions.

Objectifs stratégiques

Favoriser les différents types de mobilité.
Prendre en compte les dimensions énergétiques et environnementales.
Mettre en valeur les espaces publics.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 1.1.1 :
PIETONNISATION ET REQUALIFICATION DES RUES DE LA BASTIDE

Descriptif :
La redynamisation du cœur de ville que constitue la bastide passe par des actions variées. Outre l'action en matière d'installation commerciale déjà menée et toujours en cours, des actions seront menées dans le domaine de la mise en valeur du bâti et du patrimoine historique. La mise en valeur des espaces publics et leur plus grande appropriation par la population passent par une priorisation donnée aux modes de déplacement actifs. La piétonnisation de certaines rues peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs. Cette réflexion est menée avec l'appui technique du manager de commerces Tarn-Agout afin de valoriser et d'intégrer au projet la dynamique commerciale de la ville.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2022 □ 2025

X 2023 □ 2026
X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

ACTION 1.1.2 :
REQUALIFICATION DE LA RUE DU CAPITAINE BEAUMONT
Descriptif :
Le projet consiste en la réalisation d'un réaménagement complet de la rue du Capitaine Beaumont situé dans un secteur de la commune en urbanisation et représentant une voie d'accès principale vers différents équipements publics (écoles primaires, complexes sportifs, services municipaux, zone d'activités commerciales... Ainsi le projet prévoit notamment :
- Des travaux de maillage du réseau de distribution d'eau potable permettant une meilleure desserte de la zone pour les constructions existantes et à venir
- L'enfouissement des réseaux HTA, BT et télécommunication
- La reprise de la structure de chaussée, adaptée au trafic envisagé sur le secteur
- La création d'un trottoir mixte piétons / cycles ainsi que des aménagements ponctuels amenés à ralentir la vitesse des véhicules, afin de créer des connexions pour les mobilités douces entre les quartiers résidentiels voisins et les équipements publics de la zone
- L'aménagement des équipements annexes à la voirie nouvelle (trottoirs, bordures, assainissement, eaux pluviales)
- La prise en compte de l'audit accessibilité traitant de cette portion de voirie.
- La création d'un éclairage public efficace sur le secteur
- L'insertion d'espaces plantés de qualité et économes en eau.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 300 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 □ 2025
X 2023 □ 2026
X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie

Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

ACTION 1.1.3 :
REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE LAVAUR
Descriptif :
Le projet consiste en la réalisation d'un réaménagement complet de la route de Lavaur correspondant en l'entrée de Ville de la Commune depuis l'échangeur N°6 de l'autoroute A68.
Le présent projet est composé de plusieurs types d'aménagements distincts mais fortement liés et devant être réfléchis en cohérence :
- la reprise de la bande roulante de cette portion de voirie faisant suite aux travaux de redimensionnement du réseau d'eau potable et s'inscrivant dans le prolongement des travaux de requalification de l'Avenue Charles De Gaulle en cœur de ville finalisé en 2020.
- Le traitement de la sécurisation des usagers par l'installation d'aménagements spécifiques visant à réduire la vitesse des automobilistes
- L'aménagement des liaisons douces le long de la Route de la route de Lavaur correspondant à l'entrée d'agglomération de Saint-Sulpice la Pointe.
- L'aménagement des équipements annexes à la voirie nouvelle (trottoirs, bordures, assainissement, eaux pluviales)
- La prise en compte de l'audit accessibilité traitant de cette portion de voirie.
- L'aménagement en espaces verts visant à renforcer une trame paysagère intégrant une renaturation du site
Le réaménagement devra prévoir en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 570 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 □ 2025
X 2023 □ 2026
X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

ACTION 1.1.4 :
SECURISATION DE LA RD 988

Descriptif :
Le projet consiste au transfert d'une portion de la RD 988 en agglomération afin de pouvoir en maitriser la vitesse et réaliser différents aménagements de sécurisation de cette portion de voirie traversant des zones d'habitation
Le projet est composé de plusieurs types d'aménagements distincts mais fortement liés et devant être réfléchis en cohérence :
- Sécurisation des 3 carrefours existants identifiés avec notamment l'implantation de feux tricolores.et la création de plateaux traversants
- Permettre la traversée de la RD via des traversées piétonnes sécurisées
- Proposer un profil d'aménagement en section courante compatible avec l'abaissement de la vitesse à 50km/h.
- Création de pistes cyclables favorisant les mobilités actives

Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 750 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 □ 2025
X 2023 tranche 1 □ 2026
X 2024 tranche 2 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

ACTION 1.1.5 :
AMENAGEMENT DU POLES D'ECHANGES MULTIMODAL DES GARES SNCF ET ROUTIERE
Descriptif :
Les gares SNCF et routière sont au cœur du centre-ville. Ce lieu est très fréquenté du fait du cadencement des liaisons avec la métropole toulousaine et les autres villes du Tarn et de la Haute-Garonne. Les espaces publics qui accueillent les équipements actuels sont dégradés et manquent de cohérence

d'aménagement. Des acquisitions foncières sont à mener et des travaux sont à réaliser pour permettre de créer une unité d'aménagement qui réponde du point de vue fonctionnel aux besoins actuels d'intermodalité et qui contribue au développement de l'usage des transports en commun. Les secteurs nord et sud des voies ferrées sont à investir pour aménager des espaces publics de qualité, en lien avec les secteurs d'habitat et d'activité à proximité.
Une convention a été signée en 2019 pour permettre l'intervention de l'EPF d'Occitanie afin de constituer des réserves foncières pour le déploiement du projet d'aménagement urbain à venir. Plusieurs acquisitions ont d'ores et déjà été réalisées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 5 000 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

ACTION 1.1.6 :
AMENAGEMENT DE LA VELOROUTE - VOIE VERTE V85
Descriptif :
Le développement de l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens et du tourisme cyclable nécessite des infrastructures adaptées, sécurisées et reliées entre elles. La commune se situe à la croisée de plusieurs itinéraires : Vallée du Tarn depuis la Haute-Garonne et vers Albi, Vallée de l'Agout. Le projet consiste à établir une liaison avec la V85 qui vient du Tarn et Garonne via la Haute-Garonne, mais s'arrête actuellement à Bessières. Des travaux sont prévus en Haute-Garonne jusqu'en limite de Département à Buzet sur Tarn à l'horizon de 2025. La commune souhaite réaménager l'emprise désaffectée par la SNCF depuis cette limite jusqu'au centre-ville. Un travail est mené avec les collectivités concernées et l'AF3V.
Le projet sera réfléchi en tenant compte du schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser les éventuelles connexions.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions

4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Orientation stratégique 1	Mesure opérationnelle 1.2
REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE	AMENAGER DES ESPACES NATURELS FAVORISANT LES ECHANGES SOCIAUX

Contexte

La Commune souhaite aménager différents sites sur le territoire pour en faire des lieux d'accès privilégié à la nature et aux loisirs, favorisant les échanges et les rencontres interpersonnelles et intergénérationnelles dans un environnement situé à proximité immédiate du centre-ville.

Objectifs stratégiques

Favoriser l'accès de tous à la nature en proximité du centre-ville.
Créer un espace naturel et mémorial, relié directement aux espaces touristiques (souterrain du Castela, Bastide, ...) pour en développer l'attractivité.
Créer des espaces de loisirs et d'échanges à proximité immédiate de zones nouvellement urbanisées.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 1.2.1 :
CREATION D'UN PARC URBAIN
Descriptif :
Création d'espaces verts ayant pour objectifs de remplir des fonctions, mémorielles, récréatives, environnementales et culturelles à proximité immédiate du centre urbain et des sites touristiques. L'aménagement du site doit permettre de créer un îlot de fraîcheur pour les usagers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2. S'adapter à l'urgence climatique

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maitre d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 400 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.1
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	GARANTIR UNE OFFRE EN MATIERE DE SANTE

Contexte

La croissance de la commune amène une nouvelle demande en termes de santé, d'éducation, de pratiques associatives et de loisirs, de services publics plus globalement. Il convient de veiller à maintenir et développer une offre satisfaisante sur le territoire, en particulier en faisant évoluer les bâtiments existants, afin de s'adapter à ces nouvelles demandes, tout en poursuivant le développement d'équipements innovants pour accompagner le développement du territoire.

Objectifs stratégiques

Garantir un accès à des professionnels de santé.

Répondre à une demande forte, plus particulièrement des familles et des personnes âgées.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 2.1.1 :
CREER UN CENTRE PUBLIC DE SANTE OU UNE MAISON MEDICALE COMMUNALE

Descriptif :
Selon l'analyse des besoins sociaux de la commune réalisé en 2019 par le CCAS, avec 15 médecins exerçant sur la commune, Saint-Sulpice-la-Pointe est alors

plutôt bien dotée avec 16,1 médecins pour 10 000 habitants. En 2021, la CPAM répertorie 11 médecins généralistes sur la commune, soit un taux de 11,8 médecins pour 10 000 habitants (sur la base de la population de 2019 qui a augmenté en réalité). En 2022, la commune doit faire face au départ à la retraite de 3 médecins non remplacés et à 1 médecin en arrêt maladie de longue durée non remplacé. On comptabilise donc 8 médecins généralistes en activité effective, soit un taux de 8,57 (sur la base de la population de 2019 qui a augmenté en réalité).
En extrapolant les chiffres de la population municipale et en tenant compte du non remplacement d'un des 8 médecins recensés, le taux actuel s'établirait à 6,9 médecins pour 10 000 habitants. Pour 2023, la perspective ne s'améliore pas, avec seulement 6 médecins en exercice à l'horizon de l'été.
Simultanément à la diminution du nombre de médecins généralistes, on observe que la population de la commune a presque doublé en 20 ans (+85%) pour atteindre 9336 habitants au 01/01/2019.
Il faut donc craindre, par cet effet « ciseaux », un accroissement des difficultés actuelles d'accès aux soins, du fait de la dégradation rapide du taux de présence médicale (-57% en 4 ans). La dégradation de la situation médicale sur la commune et les difficultés d'administration des cabinets existants révèlent un besoin de consolidation de l'offre existante et de développement d'une offre supplémentaire en nombre et complémentaire en diversité disciplinaire, avec l'appui d'un support administratif.
Le projet de la commune consiste à créer un centre public de santé avec des médecins salariés, en intégrant le Groupe d'intérêt public « Ma santé, Ma région » initié par la Région Occitanie et/ou une Maison médicale communale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 420 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :

□ 2022	X 2025
X 2023	X 2026
X 2024	X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.2

AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Contexte

La croissance de la commune amène une nouvelle demande en termes de santé, d'éducation, de pratiques associatives et de loisirs, de services publics plus globalement. Il convient de veiller à maintenir et développer une offre satisfaisante sur le territoire, en particulier en faisant évoluer les bâtiments existants, afin de s'adapter à ces nouvelles demandes, tout en poursuivant le développement d'équipements innovants pour accompagner le développement du territoire.

Objectifs stratégiques

Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Mutualiser les moyens entre associations et dans les locaux mis à disposition par la ville.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 2.2.1 :
CREATION D'UN POLE CULTURE - JEUNESSE DE LA SALLE POLYESPACE

Descriptif :
Requalification d'une salle polyvalente endommagée par un événement climatique en salle de spectacle et locaux dédiées aux activités associatives à caractère culturel et à la jeunesse (Maison des jeunes et de la Culture, service enfance et jeunesse de la ville, café culturel, ...). L'objectif est de créer un lieu de vie et d'échanges dédiée à la jeunesse regroupant l'ensemble des activités et des services concernés. Cet espace sera agrémenté d'une salle de spectacle modulable et de capacité adaptée à la croissance de la commune. Des espaces dédiés aux activités associatives à destination des jeunes et de la culture viendront compléter cet ensemble.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : SPL ARAC OCCITANIE

Coût estimatif : 5 450 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :

X 2022 Etude pré-opérationnelle
X 2023 choix et études maîtrise d'oeuvre
X 2024 Démarrage des travaux
X 2025 Travaux
X 2026 fin des travaux
□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

ORIENTATION STRATEGIQUE 2	Mesure opérationnelle 2.3
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES

Contexte

La croissance de la commune amène une nouvelle demande en termes de santé, d'éducation, de pratiques associatives et de loisirs, de services publics plus globalement. Il convient de veiller à maintenir et développer une offre satisfaisante sur le territoire, en particulier en faisant évoluer les bâtiments existants, afin de s'adapter à ces nouvelles demandes, tout en poursuivant le développement d'équipements innovants pour accompagner le développement du territoire.

Objectifs stratégiques

Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Mutualiser les moyens entre associations et dans les locaux mis à disposition par la ville.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 2.3.1 :
CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT 5

Descriptif :

Création d'un terrain de foot 5 au sein du complexe sportif existant afin de répondre à la demande des pratiquants associatifs et de la jeunesse. Création d'un terrain en gazon synthétique clos et fermé, répondant aux normes réglementaires de la FFF. Mise en place d'un planning d'utilisation permettant l'accueil des pratiques « en accès libre » et des pratiques encadrées (scolaires, associatives).

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 130 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :

□ 2022	□2025
X 2023	□ 2026
X 2024	□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Agence Nationale du Sport
Fédération Française de Football
Communauté de Communes Tarn Agout
Département du Tarn

ACTION 2.3.2 :
REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA PISCINE

Descriptif : Réhabilitation de la piscine existante afin de l'adapter au développement du territoire et permettre un accès au plus grand nombre aux pratiques aquatiques et au savoir nager, tout en maîtrisant les dépenses énergétiques.
Etude en cours de faisabilité technique et financière et de préprogrammation :
- création d'un bassin sportif couvert de 25 m de long
- rénovation du bassin extérieur et de ses abords,
- reprise des lieux d'accueil,
- création d'une plaine de jeu aquatique.

L'enjeu énergétique sera priorisé afin d'optimiser l'équipement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,

3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Tarn Agout

Coût estimatif : à l'étude

Calendrier prévisionnel :
□ 2022
X 2023 Etude de faisabilité
X 2024 Etudes Opérationnelles
X 2025 travaux
X 2026 travaux
X 2027-2028 travaux

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.4
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	ADAPTER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Contexte

La croissance de la commune amène une nouvelle demande en termes de santé, d'éducation, de pratiques associatives et de loisirs, de services publics plus globalement. Il convient de veiller à maintenir et développer une offre satisfaisante sur le territoire, en particulier en faisant évoluer les bâtiments existants, afin de s'adapter à ces nouvelles demandes, tout en poursuivant le développement d'équipements innovants pour accompagner le développement du territoire.

Objectifs stratégiques

Garantir un accès de qualité aux établissements scolaires pour les usagers.
Répondre à une demande forte des familles.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 2.4.1 :
RENOVATION ET RELOCALISATION DES GROUPES SCOLAIRES.
Descriptif : Le projet consiste en la rénovation des groupes scolaires existants, aujourd'hui vieillissant, en termes de structure, de disposition et de mobilier.

Le projet vise à plus long terme à adapter la carte scolaire du territoire au développement démographique et urbain en relocalisant un groupe scolaire à l'est de la Ville au sein d'une OAP du PLU destinée à accueillir différents équipements publics.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 6 000 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.5
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	DOTER LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SERVICES RELOCALISES

Contexte

La croissance de la commune amène une nouvelle demande en termes de santé, d'éducation, de pratiques associatives et de loisirs, de services publics plus globalement. Il convient de veiller à maintenir et développer une offre satisfaisante sur le territoire, en particulier en faisant évoluer les bâtiments existants, afin de s'adapter à ces nouvelles demandes, tout en poursuivant le développement d'équipements innovants pour accompagner le développement du territoire.

Objectifs stratégiques

Accompagner le développement démographique et fournir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers
Répondre à une demande forte des usagers.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 2.5.1 :
CREATION D'UNE UNITE LOCALE DE PRODUCTION DE REPAS

Descriptif :
En matière de fourniture de repas, les besoins des équipements publics du territoire croissent et les usagers sont plus exigeants sur l'origine et la qualité

des produits. Il semble nécessaire de faire évoluer l'offre actuelle en la relocalisant sur le territoire communal et en la qualifiant du point de vue nutritionnel et environnemental. La commune souhaite donc lancer une réflexion sur la création d'une unité de production locale de repas. Une étude d'opportunité est à mener pour éclairer les décisions en matière d'investissement. Elle pourrait permettre de répondre aux besoins des équipements scolaires et extra-scolaires municipaux, du CCAS (EHPAD et portage des repas à domicile), et des autres établissements d'enseignement et médico-sociaux, publics ou privés.
Ce projet s'inscrit dans le projet alimentaire territorial porté par la CCTA qui encourage l'augmentation du nombre de cuisines autonomes et accompagne le changement des pratiques d'achats en restauration collective

Référentiel territorial du Pacte Vert :
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 2 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025
□ 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Orientation stratégique 3	Mesure opérationnelle 3.1
REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE	REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU PATRIMOINE PUBLIC

Contexte

Les préoccupations de préservation des ressources environnementales et de réduction de nos consommations (énergie, eau, ...) sont devenues des éléments incontournables de réflexion dans le développement des territoires. La réflexion se porte désormais sur l'intégration de ces préoccupations dans la restructuration des espaces publics, la rénovation des bâtiments existants et dans le développement de nouveaux équipements.

Objectifs stratégiques

Préserver les ressources environnementales

Développer des outils orientés vers la recherche d'autosuffisance énergétique du territoire.
Maîtriser les dépenses énergétiques dans un objectif d'autofinancement de la rénovation énergétique de l'existant.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 3.1.1 :
PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Descriptif :
Remplacement de l'ensemble de l'éclairage public existant de la commune par de l'éclairage LED. Opération réalisée en partenariat avec le SDET et la Banque des Territoires dans le cadre d'un programme « intracting » avec pour objectif une diminution des consommations d'électricité de 65 %.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 □ 2025
X 2023 □ 2026
X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Territoires d'Energies du Tarn
Banque des Territoires

ACTION 3.1.2 :
REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS

Descriptif :
Réalisation de travaux d'isolation, de remplacements de menuiseries, des systèmes de chauffage, de passage en Led, du parc de bâtiments publics (groupes scolaires, salles de sport, hôtel de ville, ...) suite à la réalisation d'audits énergétiques ciblés sur les bâtiments les plus énergivores et d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 500 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Banque des Territoires
Communauté de Communes Tarn Agout

PROJET

ACTION 3.1.3 :
PASSAGE EN LED DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Descriptif :
Remplacement de l'ensemble de l'éclairage des équipements sportifs (salles de sport et terrains de sports) existant de la commune par de l'éclairage LED avec pour objectif une diminution des consommations d'électricité de 65 %. Le projet visera également à adapter l'éclairage des terrains de sport aux contraintes règlementaires des différentes pratiques.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025
□ 2023 X 2026
X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Fédération de football
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Orientation stratégique 3	Mesure opérationnelle 3.2
REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE	DEVELOPPER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Contexte

Les préoccupations de préservation des ressources environnementales et de réduction de nos consommations (énergie, eau, ...) sont devenues des éléments incontournables de réflexion dans le

PROJET

développement des territoires. La réflexion se porte désormais sur l'intégration de ces préoccupations dans la restructuration des espaces publics, la rénovation des bâtiments existants et dans le développement de nouveaux équipements.

Objectifs stratégiques

Préserver les ressources environnementales
Développer des outils orientés vers la recherche d'autosuffisance énergétique du territoire.
Maîtriser les dépenses énergétiques dans un objectif d'autofinancement de la rénovation énergétique de l'existant.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 3.2.1 :
INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BATIMENTS PUBLICS

Descriptif :
Renforcement des structures des bâtiments publics existants et installation de centrales photovoltaïques dans un objectif d'autoconsommation énergétique. Les bâtiments du Centre Technique municipal et de l'Espace Milhes sont ciblés dans un premier temps. Une seconde étape visera à déployer d'autres centrales sur les bâtiments publics plus adaptés (salle de sports par exemple)

Cet projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 900 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025 Autres Bâtiments
X 2023 Bâtiments CTM et Milhes X 2026 Autres Bâtiments
X 2024 Autres Bâtiments X 2027-2028 Autres Bâtiments

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *Leader (partie étude)*
Etat
Région Occitanie (partenariat technique AREC)
Communauté de Communes Tarn Agout

PROJET

ACTION 3.2.2 :
REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN A PARTIR DE BIOMASSE

Descriptif :
Réalisation d'un réseau de chaleur biomasse. Ce réseau est envisagé sur le secteur de la piscine avec une chaufferie installée à proximité de la gare. Le réseau alimenterait ainsi notamment les espaces sportifs de la Messalle (gymnases Lobit et Braconnier), l'école Marcel Pagnol, l'hôtel de ville et la piscine, Polyespace ou encore le collège.
La commune a bénéficié d'une étude d'opportunité favorable, qui a débouché en 2023 sur le lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025
X 2023 Etude faisabilité X 2026
X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Communauté de Communes Tarn Agout

Orientation stratégique 3	Mesure opérationnelle 3.3
REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE	RENATURER LES ESPACES PUBLICS ET MAITRISER LA CONSOMMATION D'EAU

PROJET

Contexte
Les préoccupations de préservation des ressources environnementales et de réduction de nos consommations (énergie, eau, ...) sont devenues des éléments incontournables de réflexion dans le développement des territoires. La réflexion se porte désormais sur l'intégration de ces préoccupations dans la restructuration des espaces publics, la rénovation des bâtiments existants et dans le développement de nouveaux équipements.
Objectifs stratégiques
Préserver les ressources environnementales. Développer des outils orientés vers la réutilisation des eaux du territoire. Créer des îlots de fraîcheur peu consommateurs d'eau afin de lutter contre le réchauffement climatique au sein des zones bâties et améliorer le cadre de vie. Accompagner le développement du territoire par le déploiement d'outils de gestion de l'eau innovants.
DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 3.3.1 : DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS **Descriptif :** Renaturation des sols et espaces urbains afin d'adapter le territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie. Les objectifs poursuivis sur les différents sites envisagés (bastide, places du centre-ville, cours des écoles, cimetière, ...) sont : 1. Rafraîchissement urbain 2. Développement de la végétalisation adaptée au changement climatique 3. Protection de la biodiversité 4. Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols 5. Diminution des nuisances sonores 6. Stockage du CO2 7. Amélioration du bien-être et de la santé 8. Diminution de l'entretien des espaces minéralisés (Cimetière) Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA. **Référentiel territorial du Pacte Vert :** 2. S'adapter à l'urgence climatique, 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. **Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe** **Coût estimatif : 500 000 € H.T**	

Calendrier prévisionnel : ☐ 2022 X 2025 X 2023 X 2026 X 2024 X 2027-2028 **Partenaires potentiellement concernés :** Europe (LEADER) Etat Région Occitanie Département du Tarn Communauté de Communes Tarn Agout	
ACTION 3.3.2 : REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES PAR LA STATION D'EPURATION **Descriptif :** Le département du Tarn est impacté par les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau (canicule, sécheresse, déficit hydrique). C'est dans le cadre de la préservation de façon durable de la ressource en eau, que des solutions alternatives sont mises en place afin de pallier les déficits hydriques que subit ce territoire. La réutilisation des eaux usées traitées se présente à cet égard comme une solution efficace. Dans cette optique, La commune de Saint-Sulpice-la-Pointe souhaite s'inscrire dans des solutions alternatives afin de répondre de manière durable aux nouveaux défis concernant la ressource en eau. Le projet proposé est la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Saint-Sulpice-La-Pointe en vue de l'arrosage du complexe sportif de Moletrincade (stades municipaux) et de l'hydrocurage des réseaux. La commune a postulé dans le cadre de l'appel à projets régional EC'EAU. **Référentiel territorial du Pacte Vert :** 2. S'adapter à l'urgence climatique, 3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants. **Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe** **Coût estimatif : 986 000 € H.T** **Calendrier prévisionnel :** X 2022 ☐ 2025 X 2023 ☐ 2026 X 2024 ☐ 2027-2028 **Partenaires potentiellement concernés :** Etat	

Région Occitanie (lauréat AAP EC'EAU fev.2023) Département du Tarn Communauté de Communes Tarn Agout Agence de l'eau Adour-Garonne	
Orientation stratégique 4 **REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**	**Mesure opérationnelle 4.1** **CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT URBAIN**
Contexte	
La nécessité de réfléchir à d'autres formes de développement de la ville, plus économes de l'espace, amène à revoir les formes d'urbanisation. Le réinvestissement urbain en est une, qui vise à investir les espaces construits du tissu urbain pour le mettre à profit. Le centre des petites villes ont par ailleurs tendance à connaître une dégradation de leur environnement, en particulier bâti, consécutivement au départ d'activités commerciales et d'habitants de logements devenus vétustes ou ne répondant pas à la demande. Les actions en faveur de la reconquête des commerces et services de proximité doit s'accompagner de la reconquête des logements vacants, indignes, passoire énergétique... en vue de valoriser le centre-ville et d'offrir une demande adaptée aux besoins des populations présentes et futures (typologie des logements, état des logements...). L'amélioration des conditions d'habitats du centre-ville répond aux objectifs de réduction de la consommation foncière et à l'objectif ZAN 2050.	
Objectifs stratégiques	
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées Résorber la vacance des logements	
DESCRIPTIF DES ACTIONS	
ACTION 4.1.1 : AMENAGEMENT D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE EN NOUVEAU QUARTIER D'HABITAT ET DE SERVICES **Descriptif :** Le projet présenté consiste à créer un nouveau quartier sur le site de la friche industrielle de l'ancienne argonnerie française. La commune a déposé fin mars 2022 une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du 3ème appel à projets du Fonds friches. Elle a été déclarée lauréate en juillet 2022 à l'issue de la session de sélection des projets à l'échelle nationale. Le projet sera subventionné à hauteur de 500 000 Euros dans le cadre de l'acquisition foncière et de la revente de ce foncier pour la réalisation du projet d'aménagement. Ce dernier sera contraint par les anciennes activités industrielles du site. Une convention signée en 2019 avec l'EPF d'Occitanie et modifiée par avenant en 2022, a permis et va permettre l'acquisition de plusieurs unités foncières nécessaires à l'aboutissement du projet.	

Un Appel à manifestation d'intérêt devrait être lancé d'ici la fin 2023 pour attribuer in fine l'aménagement du site à un opérateur privé dans le cadre d'un projet ambitieux du point de vue social et environnemental. La CCTA en tant que partenaire signataire de la convention avec l'EPF et la commune de Saint-Sulpice est associée à la réflexion de reconversion de cette friche industrielle (volet commerce, habitat, ...) **Référentiel territorial du Pacte Vert :** 2. S'adapter à l'urgence climatique, 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. **Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe** **Coût estimatif : 4 700 000 € H.T** **Calendrier prévisionnel :** X 2022 X 2025 X 2023 X 2026 X 2024 X 2027-2028 **Partenaires potentiellement concernés :** Etat EPF Région Occitanie Département du Tarn Communauté de Communes Tarn Agout	
Orientation stratégique 4 **REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**	**Mesure opérationnelle 4.2** **REHABILITER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS ET ENGAGER DES OPERATIONS DE DIVERSIFICATION**
Contexte	
La nécessité de réfléchir à d'autres formes de développement de la ville, plus économes de l'espace, amène à revoir les formes d'urbanisation. Le réinvestissement urbain en est une, qui vise à investir les espaces construits du tissu urbain pour le mettre à profit. Le centre des petites villes ont par ailleurs tendance à connaître une dégradation de leur environnement, en particulier bâti, consécutivement au départ d'activités commerciales et d'habitants de logements devenus vétustes ou ne répondant pas à la demande. Les actions en faveur de la reconquête des commerces et services de proximité doit s'accompagner de la reconquête des logements vacants, indignes, passoire énergétique... en vue de valoriser le centre-ville et d'offrir une demande adaptée aux besoins des populations présentes et futures (typologie des logements, état des logements...). L'amélioration des conditions d'habitats du centre-ville répond aux objectifs de réduction de la consommation foncière et à l'objectif ZAN 2050.	
Objectifs stratégiques	
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville	

Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 4.2.1 :
OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Descriptif :
Le projet consiste à proposer des aides techniques et financières aux propriétaires occupants et bailleurs de logements en centre-ville visant à permettre la réhabilitation des logements, la remise sur le marché des logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, à favoriser la réduction des déperditions énergétiques par le versement d'aides spécifiques par les signataires de la convention OPAH (CCTA, ANAH, Conseil Départemental 31), voire d'autres partenaires en complément. L'OPAH projette d'intervenir sur un volume estimé de 240 dossiers pour la durée de la convention avec l'ANAH (3 ans). Les aides mentionnées ci-dessous sont évaluées pour ce volume de dossiers.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2. S'adapter à l'urgence climatique,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : CCTA

Coût estimatif des aides financières aux propriétaires de la CCTA : 270 000 €
Coût estimatif des financements ANAH aux propriétaires : 2 784 889 €
Coût estimatif des financements du CD31 pour la commune d'Azas : 206403 €

Calendrier prévisionnel :
X 2023 - 2025
Prolongement possible 2 fois 1 an, sous réserve d'accord de l'ANAH et au regard du bilan des 3 années de la mise en œuvre de l'OPAH

Partenaires potentiellement concernés :
ANAH
CCTA
CAF
Autres partenaires éventuels (fondation l'Abbé Pierre, Région, Commune...)

ACTION 4.2.2 :
OPERATION DE RENOVATION DES FAÇADES DES PROPRIETES PRIVEES DE LA BASTIDE ET DE SES ABORDS

Descriptif :

PROJET

Le projet consiste à proposer des aides aux propriétaires de bâtiments situés en centre-ville pour qu'ils mènent des opérations de rénovation des façades. Cette action se fait concomitamment au lancement par la CCTA d'une OPAH visant la réhabilitation des logements, avec un régime d'aides spécifique et complémentaire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
2. S'adapter à l'urgence climatique,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

ACTION 4.2.3 : AMENAGEMENT DES SECTEURS EN OAP DU PLU

Descriptif :
Le projet consiste à développer des projets d'aménagement urbain pour permettre une diversification de l'offre en matière d'habitat à proximité des pôles de services et d'activités économiques de la commune. L'aménagement des secteurs en OAP au PLU permet de plus de venir créer des continuités urbaines dans des secteurs dépourvus de cohérence d'aménagement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif :

Calendrier prévisionnel :
X 2023 - 2028

Partenaires potentiellement concernés :

Orientation stratégique 4	Mesure opérationnelle 4.3
REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL

PROJET

Contexte

La Commune bénéficiant d'une forte attractivité territoriale doit en même temps faire face à des enjeux de développement et de mutation de son tissu économique local.
En effet, Saint-Sulpice présente de nombreux atouts en terme de cadre de vie et d'équipements publics et bénéficie d'une position géographique avantageuse (desservie par l'Autoroute A 68, bénéficiant d'une très bonne desserte ferroviaire, située au carrefour de 3 grandes villes que sont Toulouse, Albi et Montauban), qui attire de nombreuses entreprises exogènes au territoire.
Au travers du service développement économique, la Communauté de communes Tarn-Agout mène un travail d'accompagnement de ce tissu économique local en proposant aux chefs d'entreprises et porteurs de projets un appui technique dans la recherche de foncier, de locaux professionnels et un soutien dans la vie économique de l'entreprise.
Dans la continuité des travaux d'aménagements et d'embellissement du centre-ville et ce, afin de maintenir et dynamiser l'activité économique de proximité, il convient donc de conforter et de poursuivre le travail en place en direction des commerces/artisans et service de proximité de cette ville.
L'animation et la commercialisation des zones d'activités économiques représentent également un enjeu en faveur du développement économique du territoire.

Objectifs stratégiques

Animer le tissu économique local
Accompagner les acteurs économiques dans leur projet d'installation, de développement, de reprise et de transmission d'entreprises
Dynamiser le territoire et proposer des animations tout au long de l'année en lien avec les associations de commerçants et d'artisans
Créer des liens et renforcer les réseaux d'acteurs économiques
Concilier développement économique et transition énergétique et écologique (économie circulaire)
Répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 4.3.1 :
ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

Descriptif :

La CCTA a recruté un manager de commerce territorial afin d'intervenir dans ses communes membres et plus particulièrement sur les communes lauréates « Petite ville de demain » telle que la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe.
La politique de dynamisation des centres-villes se concrétise par le fait de :

- Développer, conforter et moderniser l'offre commerciale par l'accompagnements des porteurs de projet ou des commerçants/artisans déjà installés (projet de création reprise et transmission d'entreprises)
- Animer un réseaux d'acteurs et professionnels économiques (club des porteurs de projets, bistrô Resô,...)
- Collaborer avec les associations de commerçants et d'artisans au programme à l'organisation d'animations commerciales du territoire (salons, foires, ...)
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation (recherche de locaux, mise en conformité avec la réglementation en vigueur, ...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

PROJET

1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : Temps agent manager de commerce territorial

Calendrier prévisionnel :
X 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat, Commune, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
Partenaires financiers :
Banque des territoires, Etat, Région, Europe *(LEADER)*

ACTION 4.3.2 :
REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES LES TERRES NOIRES

Descriptif :

Cette réflexion est menée en collaboration avec la CCTA compétente en matière de développement économique.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice-la -Pointe

Coût estimatif : Temps agent du service développement économique de la CCTA

Calendrier prévisionnel :
X 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat, Communauté de communes Tarn-Agout, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
Partenaires financiers :
Région

ACTION 4.3.3 : COMMERCIALISATION ET ANIMATION DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LES CADAUX »

PROJET

Descriptif :
La CCTA est compétente en matière de développement économique et a donc pour rôle d'intervenir sur les zones d'activités économiques présentes sur le territoire Tarn Agout.
A ce titre, elle est en charge de la gestion, la commercialisation, l'animation des ZAE telle que celle de la ZAE « les Cadaux » (OZE).
La commercialisation de cette ZAE arrivant à son terme s'instaure à présent une dynamique d'animation favorisant l'interaction entre entreprises de la ZAE et au-delà. A noter par exemple, une démarche impulsée par les synergies du pastel permettant de créer du lien autour de l'économie circulaire (action identifiée et soutenue dans le cadre du PCAET de la CCTA).
Encourager et faciliter les échanges tout en créant des synergies entre entreprises est donc l'un des objectifs de développement économique de la CCTA (rencontre, visites d'entreprises, ...)
Un accompagnement individuel est également proposé par la CCTA pour aborder notamment les problématiques de recherche de financement, de recherches de locaux vacants, de foncier disponible pour s'installer, ...
Des réflexions de connexion avec le centre-ville sont engagées notamment en termes de mobilité.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1.Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout.

Coût estimatif : Temps agent du service développement économique de la CCTA

Calendrier prévisionnel :
X 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat, Communes, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
Partenaires financiers :
Région, Europe *(LEADER)*

ACTION 4.3.4 : LES PORTES DU TARN : UN PARC D'ACTIVITES A VOCATION INDUSTRIELLE : COMMERCIALISATION ET ANIMATION

Descriptif :
Le parc d'activités des Portes du Tarn à vocation à accueillir en priorité des activités industrielles, mais aussi de services et de tourisme avec la présence de Vinovalie et de l'aire de service des Portes du Tarn au sud de l'A68 (Albi-Toulouse).

PROJET

L'économie circulaire et l'insertion sociale font partie de l'ADN du parc d'activité
La S.P.L.A développe une démarche d'économie circulaire à l'échelle de plusieurs territoires. Pour ce faire, elle est accompagnée par deux partenaires : Trifyl, Decoset. En organisant des ateliers dit de « détections », les 3 partenaires réunis autour des « Synergies du Pastel » ambitionnent de structurer cette démarche avec d'autres acteurs privés et publics. Par ailleurs, les Portes du Tarn à l'échelle de son parc, est sur l'économie circulaire avec les entreprises que le parc accueille. L'objectif est de mieux comprendre les besoins et les déchets des entreprises que les Portes du Tarn accueillent sur son parc.
En matière de production d'énergie renouvelable et notamment en matière de solarisation loi dite « Climat et résilience » s'applique :
- Les nouveaux bâtiments industriels sur le parc d'activités des Portes du Tarn de plus de 500 m² d'emprise au sol devront solariser 30 % minimum de leur surface. En complément la toiture peut être végétalisée.
- Les nouveaux parkings de plus de 500 m² d'emprise devront végétaliser ou solariser 50 % de leur surface, et 100 % des ombrières dès lors qu'il en existe.
La SPLA les Portes du Tarn s'est engagée dans la préservation d'espaces qui sont dédiés à la biodiversité : bois, zones humides, prairies, haies. La SPLA a créé à ce jour 6.2 km de noues. Ces noues font l'objet de contrôle chaque année avec un bureau d'étude spécialisé.
La SPLA les Portes du Tarn a réalisé un cahier des charges écologiques d'entretien des espaces paysagers avec un groupe de travail experts dans le domaine de la biodiversité. Ce présent cahier des charges a pour objectif de définir les règles et dispositions régissant l'entretien des espaces paysagers de l'ensemble des lots privés du parc. Il doit permettre aux futures entreprises s'implantant sur le parc, la mise en place de bonnes pratiques d'entretien et de gestion des espaces paysagers, pour assurer leur valeur écologique dans le temps.

En termes d'emplois, les Portes du Tarn prévoient d'accueillir à minima 2 200 emplois, notamment dans les secteurs de l'industrie et plus précisément dans le cleantech, l'industrie verte ou encore l'innovation.

En termes de mobilités, les Portes du Tarn ont réalisé de 9 km de cheminements piétons / cycles et enherbés qui sont connectés à la future voie verte et à la Gare SNCF de Saint Sulpice la Pointe.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : S.P.L.A les Portes du Tarn

Coût estimatif :

PROJET

Le bilan prévisionnel d'aménagement de la ZAC « Les Portes du Tarn » prévu dans le dossier de réalisation des Portes du Tarn, est équilibre en dépenses et en recettes, à hauteur de 87 133 k€ HT.

Calendrier prévisionnel :
X 2022 X 2025
X 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

Partenaires financiers potentiellement concernés :
Région Occitanie
Département du Tarn
Département de la Haute-Garonne
Communauté de Communes Tarn Agout
Communauté de Communes Val-Afgo

Partenaires techniques :
L'association Domino
L'association Les Jardines (les jardins partagés)
Département du Tarn pour le volet insertion
CPIE pour les chantiers d'insertion et l'entretien
Trifyl pour l'économie circulaire
Decoset pour l'économie circulaire
L'ensemble des bureaux d'études nous accompagnant dans l'ensemble des démarches
Chambres d'Agriculture Tarn et Haute Garonne pour le volet biodiversité et maraîchage
Conservatoire des espaces naturels pour le volet biodiversité
Arbres et paysages d'Autan
Arbres et paysages Tarnais
Ad'Occ

Orientation stratégique 4	Mesure opérationnelle 4.4
REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	ACCROITRE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET PATRIMONIALE

Contexte

La Commune de Saint-Sulpice présente des richesses patrimoniales uniques et singulières avec le site du Castela qui regroupe une motte cadastrale avec les ruines du château de Sicard Alaman et de son souterrain. La bastide regorge également d'attraits patrimoniaux (ruelles, maisons à colombage, pont suspendu, clocher-mur ou clocher-donjon du XIVe siècle).
A ce jour, il convient de poursuivre et de renforcer la notoriété et l'attractivité de la ville sur le plan culturel, touristique et patrimonial.
Des projets ont donc émergé suite à une collaboration avec la Communauté de communes Tarn-Agout.

Objectifs stratégiques

Valoriser au plan touristique le patrimoine culturel et historique
Renforcer l'attractivité touristique
Accroître la fréquentation et la notoriété de la commune (souterrain du Castela)

PROJET

Moderniser les sites d'accueil touristiques
Proposer de nouvelles activités touristiques et culturelles sur le territoire et en direction de divers publics

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 4.4.1 :
PROJET DE REAMENAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE INTERCOMMUNAL ET MISE EN VALEUR SCENOGRAPHIQUE DU SOUTERRAIN DU CASTELA

Descriptif :
Suite à une étude menée dans le cadre d'un accompagnement ADEFPAT, la CCTA a prévu de réaménager le bureau d'informations touristiques intercommunal. L'espace actuel aura pour vocation, outre l'accueil des touristes, de devenir une partie intégrante de la visite du site du souterrain du Castela. L'objectif est de prolonger l'expérience des visiteurs en s'appuyant la thématique de la « La vie médiévale en pays de Cocagne ».
Des espaces spécifiques seront créés pour mettre en valeur le pastel, la bastide, le souterrain du Castela et ses environs, la frappe de monnaie et Jeanne la Faussaire. Une scénarisation du souterrain sera également étudiée pour valoriser la visite et rendre plus attractif le site. Un musée micro-folie sera également intégré à ce projet.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
5. Préserver et développer des emplois de qualité
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : à l'étude
Calendrier prévisionnel :
X 2023 : Restitution de l'étude faisabilité réaménagement du BIT
Choix et études maîtrise d'oeuvre
X 2024 : Travaux
X 2025 : Fin de travaux
n 2026
□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
CAUE, ADEFPAT, commune
Partenaires financiers :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

ACTION 4.4.2 :
CREATION D'UN ESPACE MICRO FOLIE AU SEIN DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Descriptif :

PROJET

Dans le cadre du Projet de Territoire Tarn-Agout 2020-2030, les élus de la Communauté de Communes Tarn -Agout (CCTA) ont décidé de valoriser l'accès à la culture pour tous.
Ayant été lauréate de l'appel à projet Micro-Folie Tarn 2023 lancé par l'État, la CCTA a donc décidé de créer une Micro-Folie composée dans un premier temps d'un musée numérique et d'un espace de réalité virtuelle au sein du BIT.
Cette micro-folie vient s'inscrire dans le projet de réaménagement des locaux.
Située au pied du site médiéval du Castela, à proximité immédiate des équipements présents en centre-ville, elle bénéficiera ainsi d'un emplacement idéal. La dimension touristique du projet est également très prégnante sur cette micro-folie étant donné que les touristes venus au BIT soit pour la recherche d'informations et/ou conseils, soit pour la visite guidées de la ville et du souterrain pourront ainsi bénéficier de ce nouvel atout qui est le musée numérique. Ils prolongeront ainsi le temps de visite sur le territoire.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
5. Préserver et développer des emplois de qualité
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : 50 000,00€ HT

Calendrier prévisionnel :
X 2023 : Candidature à l'AAP micro-folie + Début des travaux
X 2024 : Fin de travaux
□ 2025
□ 2026
□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat (La villette), DRAC
Partenaires financiers :
Etat
Europe *(LEADER)*

ACTION 4.4.3 :
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL PAR LA CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE URBAINS

Descriptif :
La création d'un sentier touristique urbain a pour objectifs de valoriser le patrimoine bâti et naturel la bastide de Saint-Sulpice auprès d'un marge public (habitants, touristes, amateurs de patrimoines anciens, ...)
Cette déambulation à travers le centre historique de la ville et aux abords des berges de l'Agout sera d'autant plus en valeur grâce à l'implantation de panneaux d'interprétation de découvrir tous les atouts culturels et patrimoniaux de la commune et accroitre l'attractivité touristique de la ville.

PROJET

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4.Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5.Préserver et développer des emplois de qualité,
6.Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe

Coût estimatif : XXXXX € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023 :
□ 2024 :
□ 2025
□ 2026
□ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
CCTA, CDRP, Département
Partenaires financiers
Europe *(LEADER)*

Orientation stratégique 5	Mesure opérationnelle 5.1
GARANTIR UN CADRE DE VIE SECURISE	DEVELOPPER LES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION

Contexte

Le territoire se développant, les préoccupations et problématiques évoluent également dans le domaine de la sécurité. La commune a donc besoin de faire évoluer ses actions en termes de sécurité en accentuant les missions de prévention en garantissant une visibilité et une proximité du service de police municipale avec la population et le centre-ville. Les quartiers résidentiels souvent occupés par une population pendulaire nécessite une attention particulière pour réduire le nombre de cambriolages.

Objectifs stratégiques

Garantir une proximité entre le service de police municipale et la population.
Renforcer les missions de prévention aux quotidiens dans un souci d'amélioration du cadre de vie.
Prévenir les actes de petite délinquance et les cambriolages.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 5.1.1 :
REQUALIFICATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE PUBLIQUE EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE.

Descriptif :

PROJET

Réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie en poste de police municipale permettant de rapprocher ce service de la population et du centre-ville. Créer des locaux adaptés aux missions des agents et à l'augmentation de leur nombre. La rénovation de ces locaux permettra de traiter le bâtiment énergétiquement par une meilleure isolation et l'installation d'un système de chauffage performant dans un souci de sobriété énergétique. Une candidature dans le cadre de l'AMI "La Région vous protège" est envisagée par la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 □ 2025
X 2023 □ 2026
X 2024 □ 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Communauté de Communes Tarn Agout

ACTION 5.1.2 :
EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION

Descriptif :
Depuis 2019, la commune s'est dotée de caméras de vidéoprotection afin de prévenir les actes de délinquance et les incivilités en coopération étroite entre les services de la police municipale et de la gendarmerie. Initialement installées dans le centre urbain, les caméras ont ensuite été déployées à proximité des écoles. Afin de poursuivre le maillage du territoire, il convient de poursuivre le déploiement de nouvelles caméras à proximité notamment des complexes sportifs et de zones résidentielles identifiées.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2022 X 2025
□ 2023 X 2026
X 2024 X 2027-2028

PROJET

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Orientation stratégique 6	Mesure opérationnelle 6.1
ENCOURAGER L'IMPLICATION CITOYENNE	DEVELOPPER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Contexte

Le territoire se développant, les préoccupations et problématiques évoluent également dans le domaine de la sécurité. La commune a donc besoin de faire évoluer ses actions en termes de sécurité en accentuant les missions de prévention en garantissant une visibilité et une proximité du service de police municipale avec la population et le centre-ville. Les quartiers résidentiels souvent occupés par une population pendulaire nécessite une attention particulière pour réduire le nombre de cambriolages.

Objectifs stratégiques

Garantir une proximité entre le service de police municipale et la population.
Renforcer les missions de prévention aux quotidiens dans un souci d'amélioration du cadre de vie.
Prévenir les actes de petite délinquance et les cambriolages.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 6.1.1 :
REQUALIFICATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE PUBLIQUE EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE.

Descriptif :
Réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie en poste de police municipale permettant de rapprocher ce service de la population et du centre-ville. Créer des locaux adaptés aux missions des agents et à l'augmentation de leur nombre. La rénovation de ces locaux permettra de traiter le bâtiment énergétiquement par une meilleure isolation et l'installation d'un système de chauffage performant dans un souci de sobriété énergétique. Une candidature dans le cadre de l'AMI "La Région vous protège" est envisagée par la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000 € H.T

PROJET

Calendrier prévisionnel : □ 2022 □ 2025 X 2023 □ 2026 X 2024 □ 2027-2028 **Partenaires potentiellement concernés :** Etat Région Occitanie Communauté de Communes Tarn Agout	

Orientation stratégique 6 **ENCOURAGER L'IMPLICATION CITOYENNE**	**Mesure opérationnelle 6.2** **CREER DES OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE**
Contexte	
Le territoire se développant, les préoccupations et problématiques évoluent également dans le domaine de la sécurité. La commune a donc besoin de faire évoluer ses actions en termes de sécurité en accentuant les missions de prévention en garantissant une visibilité et une proximité du service de police municipale avec la population et le centre-ville. Les quartiers résidentiels souvent occupés par une population pendulaire nécessite une attention particulière pour réduire le nombre de cambriolages.	
Objectifs stratégiques	
Garantir une proximité entre le service de police municipale et la population. Renforcer les missions de prévention aux quotidiens dans un souci d'amélioration du cadre de vie. Prévenir les actes de petite délinquance et les cambriolages. Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.	
DESCRIPTIF DES ACTIONS	
ACTION 6.2.1 : REQUALIFICATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE PUBLIQUE EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE. **Descriptif :** Réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie en poste de police municipale permettant de rapprocher ce service de la population et du centre-ville. Créer des locaux adaptés aux missions des agents et à l'augmentation de leur nombre. La rénovation de ces locaux permettra de traiter le bâtiment énergétiquement par une meilleure isolation et l'installation d'un système de chauffage performant dans un souci de sobriété énergétique. Une candidature dans le cadre de l'AMI "La Région vous protège" est envisagée par la commune. **Référentiel territorial du Pacte Vert** : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.	

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe **Coût estimatif : 300 000 € H.T** **Calendrier prévisionnel :** □ 2022 □ 2025 X 2023 □ 2026 X 2024 □ 2027-2028 **Partenaires potentiellement concernés :** Etat Région Occitanie Communauté de Communes Tarn Agout	
ACTION 6.2.2 : EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION **Descriptif :** Depuis 2019, la commune s'est dotée de caméras de vidéoprotection afin de prévenir les actes de délinquance et les incivilités en coopération étroite entre les services de la police municipale et de la gendarmerie. Initialement installées dans le centre urbain, les caméras ont ensuite été déployées à proximité des écoles. Afin de poursuivre le maillage du territoire, il convient de poursuivre le déploiement de nouvelles caméras à proximité notamment des complexes sportifs et de zones résidentielles identifiées. **Référentiel territorial du Pacte Vert** : 4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants, 6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables. **Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe** **Coût estimatif : 300 000 € H.T** **Calendrier prévisionnel :** □ 2022 X 2025 □ 2023 X 2026 X 2024 X 2027-2028 **Partenaires potentiellement concernés :** Etat Région Occitanie Département du Tarn Communauté de Communes Tarn Agout	

ANNEXE 2 – PRESENTATION DU OU DES PERIMETRES DES SECTEURS D'INTERVENTION DES ORT

Périmètre ORT de la commune de Lavaur

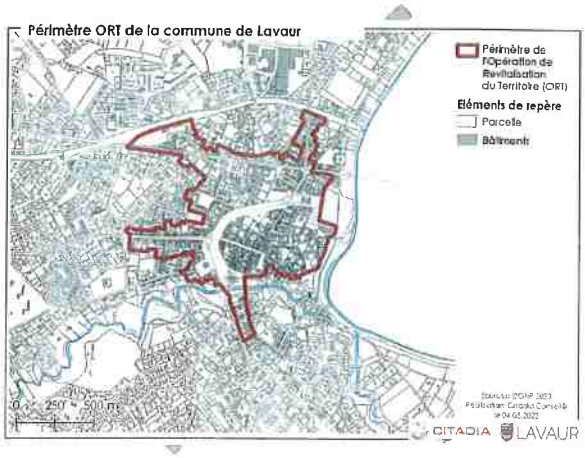

Périmètre ORT de la commune de SAINT-SULPICE-LA-POINTE

ANNEXE 3 – FICHES ACTIONS PAR COMMUNE

FICHES ACTIONS COMMUNE DE LAVAUR

PROJET

FICHES ACTIONS COMMUNE DE SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Orientation stratégique 1	Mesure opérationnelle 1.1
REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE	ADAPTER LES ESPACES PUBLICS EN INTEGRANT LES NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITE
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

ACTION 1.1.1 :
PIETONNISATION ET REQUALIFICATION DES RUES DE LA BASTIDE

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
La redynamisation du cœur de ville que constitue la bastide passe par des actions variées. Outre l'action en matière d'installation commerciale déjà menée et toujours en cours, des actions seront menées dans le domaine de la mise en valeur du bâti et du patrimoine historique. La mise en valeur des espaces publics et leur plus grande appropriation par la population passent par une priorisation donnée aux modes de déplacement actifs. La piétonnisation de certaines rues peut contribuer à l'atteinte de ces objectifs.
Cette réflexion est menée avec l'appui technique du manager de commerces Tarn-Agout afin de valoriser et d'intégrer au projet la dynamique commerciale de la ville.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.2 :
REQUALIFICATION DE LA RUE DU CAPITAINE BEAUMONT

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Le projet consiste en la réalisation d'un réaménagement complet de la rue du Capitaine Beaumont situé dans un secteur de la commune en urbanisation et représentant une voie d'accès principale vers différents équipements publics : écoles primaires, complexes sportifs, services municipaux, zone d'activités commerciales.... Ainsi le projet prévoit notamment :
- Des travaux de maillage du réseau de distribution d'eau potable permettant une meilleure desserte de la zone pour les constructions existantes et à venir
- L'enfouissement des réseaux HTA, BT et télécommunication
- La reprise de la structure de chaussée, adaptée au trafic envisagé sur le secteur
- La création d'un trottoir mixte piétons / cycles ainsi que des aménagements ponctuels amenés à ralentir la vitesse des véhicules, afin de créer des connexions pour les mobilités douces entre les quartiers résidentiels voisins et les équipements publics de la zone
- L'aménagement des équipements annexes à la voirie nouvelle (trottoirs, bordures, assainissement, eaux pluviales).
- La prise en compte de l'audit accessibilité traitant de cette portion de voirie.
- La création d'un éclairage public efficace sur le secteur
- L'insertion d'espaces plantés de qualité et économes en eau.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 300 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat

Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.3 :
REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE LAVAUR

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Le projet consiste en la réalisation d'un réaménagement complet de la route de Lavaur correspondant en l'entrée de Ville de la Commune depuis l'échangeur N°6 de l'autoroute A68.
Le présent projet est composé de plusieurs types d'aménagements distincts mais fortement liés et devant être réfléchis en cohérence :
- la reprise de la bande roulante de cette portion de voirie faisant suite aux travaux de redimensionnement du réseau d'eau potable et s'inscrivant dans le prolongement des travaux de requalification de l'Avenue Charles De Gaulle en cœur de ville finalisé en 2020.
- Le traitement de la sécurisation des usagers par l'installation d'aménagements spécifiques visant à réduire la vitesse des automobilistes
- L'aménagement des liaisons douces le long de la Route de la route de Lavaur correspondant à l'entrée d'agglomération de Saint-Sulpice la Pointe.
- L'aménagement des équipements annexes à la voirie nouvelle (trottoirs, bordures, assainissement, eaux pluviales).
- La prise en compte de l'audit accessibilité traitant de cette portion de voirie.
- L'aménagement en espaces verts visant à renforcer une trame paysagère intégrant une renaturation du site
Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 570 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.4 :
SECURISATION DE LA RD 988

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Le projet consiste au transfert d'une portion de la RD 988 en agglomération afin de pouvoir en maitriser la vitesse et réaliser différents aménagements de sécurisation de cette portion de voirie traversant des zones d'habitation
Le projet est composé de plusieurs types d'aménagements distincts mais fortement liés et devant être réfléchis en cohérence :
- Sécurisation des 3 carrefours existants identifiés avec notamment l'implantation de feux tricolores et la création de plateaux traversants
- Permettre la traversée de la RD via des traversées piétonnes sécurisées.
- Proposer un profil d'aménagement en section courante compatible avec l'abaissement de la vitesse à 50km/h.
- Création de pistes cyclables favorisant les mobilités actives.

Le réaménagement devra prendre en compte le schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser une éventuelle connexion.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 750 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Etat
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.5 :
AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DES GARES SNCF ET ROUTIERE

Statut : Validée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Les gares SNCF et routière sont au cœur du centre-ville. Ce lieu est très fréquenté du fait du cadencement des liaisons avec la métropole toulousaine et les autres villes du Tarn et de la Haute-Garonne. Les espaces publics qui accueillent les équipements actuels sont dégradés et manquent de cohérence d'aménagement. Des acquisitions foncières sont à mener et des travaux sont à réaliser pour permettre de créer une unité d'aménagement qui réponde du point de vue fonctionnel aux besoins actuels d'intermodalité et qui contribue au développement de l'usage des transports en commun. Les secteurs nord et sud des voies ferrées sont à investir pour aménager des espaces publics de qualité, en lien avec les secteurs d'habitat et d'activité à proximité.
Une convention a été signée en 2019 pour permettre l'intervention de l'EPF d'Occitanie afin de constituer des réserves foncières pour le déploiement du projet d'aménagement urbain à venir. Plusieurs acquisitions ont d'ores et déjà été réalisées.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 5 000 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie

Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.6 :
AMENAGEMENT DE LA VELOROUTE - VOIE VERTE V85

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Le développement de l'usage du vélo pour les déplacements quotidiens et du tourisme cyclable nécessite des infrastructures adaptées, sécurisées et reliées entre elles. La commune se situe à la croisée de plusieurs itinéraires : Vallée du Tarn depuis la Haute-Garonne et vers Albi, Vallée de l'Agout. Le projet consiste à établir une liaison avec la V85 qui vient du Tarn et Garonne via la Haute-Garonne, mais s'arrête actuellement à Bessières. Des travaux sont prévus en Haute-Garonne jusqu'en limite de Département à Lizet sur Tarn à l'horizon de 2025. La commune souhaite réaménager l'emprise désaffectée par la SNCF depuis cette limite jusqu'au centre-ville. Un travail est mené avec les collectivités concernées et l'AF3V.
Le projet sera réfléchi en tenant compte du schéma directeur vélo porté par la CCTA afin de favoriser les éventuelles connexions.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur le patrimoine local.
Contribuer au dynamisme commercial par le tourisme.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 1.1.7 :
AMENAGEMENT DU CHEMIN D'EMBROUYSSET

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Le projet consiste en la réalisation d'un réaménagement complet du Chemin d'Embrouysset pour permettre une mise en cohérence de la nature de cet axe, avec les enjeux de desserte des nouvelles zones urbanisées et des équipements sportifs.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser les différents types de mobilité.
Mettre en valeur les espaces publics.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 500 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre de Saint-Sulpice

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 1	Mesure opérationnelle 1.2
REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE	AMENAGER DES ESPACES NATURELS FAVORISANT LES ECHANGES SOCIAUX
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

ACTION 1.2.1 :
CREATION D'UN PARC URBAIN

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Création d'espaces verts ayant pour objectifs de remplir des fonctions, mémorielles, récréatives, environnementales et culturelles à proximité immédiate du centre urbain et des sites touristiques. L'aménagement du site doit permettre de créer un îlot de fraîcheur pour les usagers.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser l'accès de tous à la nature en proximité du centre-ville et à proximité immédiate de zones nouvellement urbanisées, en créant des espaces de loisirs et d'échanges.
Créer un espace naturel et mémoriel, relié directement aux espaces touristiques pour en développer l'attractivité.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 400 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

PROJET

ACTION 1.2.2 :
AMENAGEMENT DES BERGES DE L'AGOUT

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Création d'espaces verts ayant pour objectifs de remplir des fonctions récréatives, environnementales et culturelles à proximité immédiate du centre urbain et des sites touristiques. L'aménagement du site doit permettre de donner accès à la rivière pour les usagers.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Favoriser l'accès de tous à la nature en proximité du centre-ville en créant des espaces de loisirs et d'échanges.
Créer un espace naturel relié directement aux espaces touristiques pour en développer l'attractivité.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.1
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	GARANTIR UNE OFFRE EN MATIERE DE SANTE
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

PROJET

ACTION 2.1.1 :
CREATION D'UN CENTRE PUBLIC DE SANTE OU D'UNE MAISON MEDICALE COMMUNALE

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Selon l'analyse des besoins sociaux de la commune réalisé en 2019 par le CCAS, avec 15 médecins exerçant sur la commune, Saint-Sulpice-la-Pointe est alors plutôt bien dotée avec 16,1 médecins pour 10 000 habitants. En 2021, la CPAM répertorie 11 médecins généralistes sur la commune, soit un taux de 11,8 médecins pour 10 000 habitants (sur la base de la population de 2019 qui a augmenté en réalité). En 2022, la commune doit faire face au départ à la retraite de 3 médecins non remplacés et à 1 médecin en arrêt maladie de longue durée non remplacé. On comptabilise donc 8 médecins généralistes en activité effective, soit un taux de 8,57 (sur la base de la population de 2019 qui a augmenté en réalité).
En extrapolant les chiffres de la population municipale et en tenant compte du non remplacement d'un des 8 médecins recensés, le taux actuel s'établirait à 6,9 médecins pour 10 000 habitants. Pour 2023, la perspective n'est améliore pas, avec seulement 6 médecins en exercice à l'horizon de l'été.
Simultanément à la diminution du nombre de médecins généralistes, on observe que la population de la commune a presque doublé en 20 ans (+95%) pour atteindre 9336 habitants au 01/01/2019.
Il faut donc craindre, par cet effet « ciseaux », un accroissement des difficultés actuelles d'accès aux soins du fait de la dégradation rapide du taux de présence médicale (-57% en 4 ans). La dégradation de la situation médicale sur la commune et les difficultés d'administration des cabinets existants révèlent un besoin de consolidation de l'offre existante et de développement d'une offre supplémentaire en nombre et complémentaire en diversité disciplinaire, avec l'apport d'un support administratif.
Le projet de la commune consiste à créer un centre public de santé avec des médecins salariés, en intégrant le Groupe d'intérêt public « Ma santé, Ma région » initié par la Région Occitanie et/ou une Maison médicale communale.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir un accès à des professionnels de santé.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 420 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026
□

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat

PROJET

Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.1.2 :
RELOCALISATION ET RECONSTRUCTION D'UN NOUVEL EHPAD

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
L'actuel EHPAD n'est plus adapté au public et aux diverses pathologies rencontrées. Il est vieillissant et les travaux de rénovation seraient trop coûteux. La Commune étudie ainsi le transfert de la maison de retraite dans le secteur Est.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Répondre à une demande forte, plus particulièrement des familles et des personnes âgées.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 6 500 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.1.3 :
CREATION D'UNE RESIDENCE INCLUSIVE ET PARTAGEE

Statut : En projet

PROJET

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
En complément du transfert de l'EHPAD, sur un site proche, l'ambition est de créer une structure permettant l'accueil de publics plus ou moins dépendants dans une logique de parcours résidentiel des 3ème et 4ème âges.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir un accès à des professionnels de santé.
Répondre à une demande forte, plus particulièrement des familles et des personnes âgées.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : A l'étude

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.2
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET DE LOISIRS

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 2.2.1 :
CREATION D'UN POLE CULTURE - JEUNESSE DE LA SALLE POLYESPACE

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Requalification d'une salle polyvalente endommagée par un événement climatique en salle de spectacle et locaux dédiées aux activités associatives à caractère culturel et à la jeunesse (Maison des jeunes et de la Culture, service enfance et jeunesse de la ville, café culturel, ...). L'objectif est de créer un lieu de vie et d'échanges dédiée à la jeunesse, regroupant l'ensemble des activités et des services concernés. Cet espace sera agrémenté d'une salle de spectacle modulable et de capacité adaptée à la croissance de la commune. Des espaces dédiés aux activités associatives à destination des jeunes et de la culture viendront compléter cet ensemble.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : SPL ARAC OCCITANIE

Coût estimatif : 5 450 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.2.2 :
CREATION D'UN POLE MUSICAL

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Création d'une structure permettant de regrouper les pratiques musicales et d'encourager une mutualisation de moyens pour une nouvelle dynamique à l'échelle communale.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 200 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.2.3 :
REAMENAGEMENT DE LA SALLE RENE CASSIN

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Requalification de salle R. Cassin qui présente une caractère de plus en plus vétuste. Ceci permettra de la mettre en adéquation avec les besoins culturels et associatifs sur la commune. Sa situation en cœur de ville est un atout essentiel.

Conséquences sur la fonction de centralité :

Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 150 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.2.4 :
CREATION D'AIRES DE JEUX INCLUSIVES

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Création d'aires de jeux dans la ville permettant l'inclusion des différents publics dans les pratiques récréatives urbaines.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.2.5 :
AGRANDISSEMENT ET MODERNISATION DE LA MEDIATHEQUE

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Requalification de la médiathèque municipale pour lui permettre d'être en accord avec les besoins de la population qui évoluent. Ceci passera par une modernisation des outils à la disposition du public et des professionnels.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 400 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat

Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
CAF du Tarn
SPL ARAC Occitanie

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.3
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES

DESCRIPTIF DES ACTIONS

ACTION 2.3.1 :
CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT 5

Statut : En projet / validée / engagée

Niveau de priorité : Fort / Médian / Faible

Descriptif :
Création d'un terrain de foot 5 au sein du complexe sportif existant afin de répondre à la demande des pratiquants scolarisés et de la jeunesse.
Création d'un terrain en gazon synthétique clos et fermé, répondant aux normes réglementaires de la FFF. Mise en place d'un planning d'utilisation permettant l'accueil des pratiques « en accès libre » et des pratiques encadrées (scolaires, associatives).

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 130 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Agence Nationale du Sport
Fédération Française de Football
Communauté de Communes Tarn Agout
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.3.2 :
REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA PISCINE

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Réhabilitation de la piscine existante afin de l'adapter au développement du territoire et permettre un accès au plus grand nombre aux pratiques aquatiques et au savoir nager, tout en maîtrisant les dépenses énergétiques.
Etude en cours de faisabilité technique et financière et de préprogrammation :
- création d'un bassin sportif couvert de 25 m de long
- rénovation du bassin extérieur et de ses abords,
- reprise des lieux d'accueil,
- création d'une plaine de jeu aquatique.

L'enjeu énergétique sera priorisé afin d'optimiser l'équipement.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Tarn Agout

Coût estimatif : à l'étude

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(LEADER)*
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.3.3 :
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE MOLETRINCADE

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
La commune souhaite procéder à un aménagement du complexe sportif de Moletrincade en travaillant sur la complémentarité des équipements pour faire évoluer ce site vers une plaine des sports. Pour cela la commune souhaite faire appel à une Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour évaluer les faisabilité technique et financière du projet et sa programmation pluriannuelle.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 3 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.3.4 :
CREATION DE TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES

Statut : En projet / validée / engagée

Niveau de priorité : Fort / Médian / Faible

Descriptif :
Aménagement de terrains de grands jeux synthétiques en complémentarité avec des terrains classiques. Ceci doit permettre à la fois de répondre à des enjeux d'augmentation des créneaux de pratiques sportives et de gestion de la ressource en eau.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Mutualiser les moyens entre associations et dans les locaux mis à disposition par la ville.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 850 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

ACTION 2.3.5 :
AGRANDISSEMENT ET COUVERTURE DU SKATE-PARK ACTUEL

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :

Par ce projet, le skate park actuel pourra trouver une nouvelle dynamique en terme de pratique avec un accroissement des périodes d'utilisation et la création de nouveaux parcours.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner et garantir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers sportifs.
Mutualiser les moyens entre associations et dans les locaux mis à disposition par la ville.
Répondre à une demande forte des familles et de la jeunesse.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Agence Nationale du Sport
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.4
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	ADAPTER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

ACTION 2.4.1 :
RENOVATION ET RELOCALISATION DES GROUPES SCOLAIRES

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le projet consiste en la rénovation des groupes scolaires existants, aujourd'hui vieillissant, en termes de structure, de disposition et de mobilier. Le projet vise à plus long terme à adapter la carte scolaire du territoire au développement démographique et urbain en relocalisant un groupe scolaire à l'est de la Ville au sein d'une OAP du PLU destinée à accueillir différents équipements publics.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir un accès de qualité aux établissements scolaires pour les usagers.
Répondre à une demande forte des familles.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 2 000 000,00 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 2	Mesure opérationnelle 2.5
AFFIRMER LE RAYONNEMENT DU POLE URBAIN PAR UNE DOTATION EN EQUIPEMENTS PUBLICS REPONDANT AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT	DOTER LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SERVICES RELOCALISES
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

ACTION 2.5.1 :
CREATION D'UNE UNITE LOCALE DE PRODUCTION DE REPAS

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
En matière de fourniture de repas, les besoins des équipements publics du territoire croissent et les usagers sont plus exigeants sur l'origine et la qualité des produits. Il semble nécessaire de faire évoluer l'offre actuelle en la relocalisant sur le territoire communal et en la qualifiant du point de vue nutritionnel et environnemental. La commune souhaite donc lancer une réflexion sur la création d'une unité de production locale de repas. Une étude d'opportunité est à mener pour éclairer les décisions en matière d'investissement. Elle pourrait permettre de répondre aux besoins des équipements scolaires et extra-scolaires municipaux, du CCAS (EHPAD et portage des repas à domicile), et des autres établissements d'enseignement et médico-sociaux, publics ou privés.
Ce projet s'inscrit dans le projet alimentaire territorial porté par la CCTA qui encourage l'augmentation du nombre de cuisines autonomes et accompagne le changement des pratiques d'achats en restauration collective.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement démographique et fournir des garanties d'accès et de pratiques aux usagers
Répondre à une demande forte des usagers.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 2 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 3	Mesure opérationnelle 3.1

REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE	REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU PATRIMOINE PUBLIC
DESCRIPTIF DES ACTIONS	
ACTION 3.1.1 : **PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC** **Statut :** Engagée **Niveau de priorité :** Fort **Descriptif :** Remplacement de l'ensemble de l'éclairage public existant de la commune par de l'éclairage LED. Opération réalisée en partenariat avec le SDET et la Banque des Territoires dans le cadre d'un programme « Intracting » avec pour objectif une diminution des consommations d'électricité de 65 %. Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe **Coût estimatif :** 1 000 000 € H.T **Calendrier prévisionnel :** X 2023 X 2024 □ 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Etat Territoires d'Energies du Tarn Banque des Territoires **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg Centre **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**	
Action 3.1.2 : **Réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics**	

PROJET

Statut : Engagée **Niveau de priorité :** Fort **Descriptif :** Réalisation de travaux d'isolation, de remplacements de menuiseries, des systèmes de chauffage, de passage en Led, du parc de bâtiments publics (groupes scolaires, salles de sport, hôtel de ville, ...) suite à la réalisation d'audits énergétiques ciblés sur les bâtiments les plus énergivores et d'un Schéma Directeur Immobilier et Energétique. Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe **Coût estimatif :** 1 500 000 € H.T **Calendrier prévisionnel :** X 2023 X 2024 X 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Etat Région Occitanie Département du Tarn Banque des Territoires Communauté de Communes Tarn Agout **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg Centre **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**	

PROJET

Action 3.1.3 : **Passage en LED des équipements sportifs** **Statut :** En projet **Niveau de priorité :** Médian **Descriptif :** Remplacement de l'ensemble de l'éclairage des équipements sportifs (salles de sport et terrains de sports) existant de la commune par de l'éclairage LED avec pour objectif une diminution des consommations d'électricité de 65 %. Le projet visera également à adapter l'éclairage des terrains de sport aux contraintes règlementaires des différentes pratiques. Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe **Coût estimatif :** 1 000 000 € H.T **Calendrier prévisionnel :** □ 2023 X 2024 X 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Etat Fédération de football Département du Tarn Communauté de Communes Tarn Agout **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg Centre **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**	
Orientation stratégique 3	Mesure opérationnelle 3.2
REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE	DEVELOPPER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

PROJET

DESCRIPTIF DES ACTIONS	
Action 3.2.1 : **Installation de centrales photovoltaïques sur les bâtiments publics** **Statut :** Engagée **Niveau de priorité :** Fort **Descriptif :** Renforcement des structures des bâtiments publics existants et installation de centrales photovoltaïques dans un objectif d'autoconsommation énergétique. Les bâtiments du Centre Technique municipal et de l'Espace Milhes sont ciblés dans un premier temps. Une seconde étape visera à déployer d'autres centrales sur les bâtiments public les plus adaptés (salle de sports par exemple) Cet projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe / ATEE Occitanie **Coût estimatif :** 2 000 000 € H.T **Calendrier prévisionnel :** X 2023 X 2024 X 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Europe *Leader (partie Aide)* Etat Région Occitanie (partenariat technique AREC) Communauté de Communes Tarn Agout **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg Centre **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**	
Action 3.2.2 : **Réalisation d'un réseau de chaleur urbain à partir de biomasse** **Statut :** En projet **Niveau de priorité : Fort**	

PROJET

Descriptif :
Réalisation d'un réseau de chaleur biomasse. Ce réseau est envisagé sur le secteur de la piscine avec une chaufferie installée à proximité de la gare. Le réseau alimenterait ainsi notamment les espaces sportifs de la Messalle (gymnases Lobit et Braconnier), l'école Marcel Pagnol, l'hôtel de ville et la piscine, Polyespace ou encore le collège.
La commune a bénéficié d'une étude d'opportunité favorable, qui a débouché en 2023 sur le lancement d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME.

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 1 000 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe *(FEDER)*
Etat
Région Occitanie
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 3	Mesure opérationnelle 3.3
REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE	RENATURER LES ESPACES PUBLICS ET MAITRISER LA CONSOMMATION D'EAU
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

Action 3.3.1 : Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics

Statut : En projet

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Renaturation des sols et espaces urbains afin d'adapter le territoire au changement climatique et améliorer le cadre de vie. Les objectifs poursuivis sur les différents sites envisagés (bastide, places du centre-ville, cours des écoles, cimetière, ...) sont :
9. Rafraîchissement urbain
10. Développement de la végétalisation adaptée au changement climatique
11. Protection de la biodiversité
12. Amélioration de la qualité de l'air, de l'eau et des sols
13. Diminution des nuisances sonores
14. Stockage du CO2
15. Amélioration du bien-être et de la santé
16. Diminution de l'entretien des espaces minéralisés (Cimetière)

Ce projet s'inscrit dans le cadre des objectifs du plan climat air énergie territorial de la CCTA.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Créer des îlots de fraîcheur peu consommateurs d'eau afin de lutter contre le réchauffement climatique au sein des zones bâties et améliorer le cadre de vie.
Accompagner le développement du territoire par le déploiement d'outils de gestion de l'eau innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 500 000 € HT

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Europe (LEADER)
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 3.3.2 :
Réutilisation des eaux usées traitées par la station d'épuration

Statut : Validée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le département du Tarn est impacté par les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau (canicule, sècheresse, déficit hydrique). C'est dans le cadre de la préservation de façon durable de la ressource en eau, que des solutions alternatives sont mises en place afin de pallier les déficits hydriques que subit ce territoire. La réutilisation des eaux usées traitées se présente à cet égard comme une solution efficace.
Dans cette optique, La commune de Saint-Sulpice-la-Pointe souhaite s'inscrire dans des solutions alternatives afin de répondre de manière durable aux nouveaux défis concernant la ressource en eau.
Le projet proposé est la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration de Saint-Sulpice-La-Pointe en vue de l'arrosage du complexe sportif de Moletrincade (stades municipaux) et de l'hydrocurage des réseaux.
La commune a postulé dans le cadre de l'appel à projets régional ECEAU et en a été lauréate.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Accompagner le développement du territoire par le déploiement d'outils de gestion de l'eau innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 985 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie (lauréat AAP ECEAU fev.2023)
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout
Agence de l'eau Adour-Garonne

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 4	Mesure opérationnelle 4.1
REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT URBAIN
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

Action 4.1.1 :
Aménagement d'une friche industrielle en nouveau quartier d'habitat et de services

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le projet présenté consiste à créer un nouveau quartier sur le site de la friche industrielle de l'ancienne argonnerie française.
La commune a déposé fin mars 2022 une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du 3ème appel à projets du Fonds friches. Elle a été déclarée lauréate en juillet 2022 à l'issue de la session de sélection des projets à l'échelle nationale. Le projet sera subventionné à hauteur de 500 000 Euros dans le cadre de l'acquisition foncière et de la revente de ce foncier pour la réalisation du projet d'aménagement. Ce dernier sera contraint par les anciennes activités industrielles du site.
Une convention signée en 2019 avec l'EPF d'Occitanie et modifiée par avenant fin 2022, a permis et va permettre l'acquisition de plusieurs unités foncières nécessaires à l'aboutissement du projet.
Un Appel à manifestation d'intérêt devrait être lancé d'ici la fin 2023 pour attribuer in fine l'aménagement du site à un opérateur privé dans le cadre d'un projet ambitieux du point de vue social et environnemental.

La CCTA en tant que partenaire signataire de la convention avec l'EPF et la commune de Saint-Sulpice est associée à la réflexion de reconversion de cette friche industrielle (volet commerce, habitat, ...)

Conséquences sur la fonction de centralité :
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 4 700 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :

X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
EPF
Région Occitanie
Département du Tarn
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 4	Mesure opérationnelle 4.2
REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	REHABILITER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS ET ENGAGER DES OPERATIONS DE DIVERSIFICATION
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

Action 4.2.1 :
Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Statut : En projet

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le projet consiste à proposer des aides techniques et financières aux propriétaires occupants et bailleurs de logements en centre-ville visant à permettre la réhabilitation des logements, la remise sur le marché des logements vacants, le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées, à favoriser la réduction des déperditions énergétiques par le versement d'aides spécifiques par les signataires de la convention OPAH (CCTA, ANAH, Conseil Départemental 31), voire d'autres partenaires en complément. L'OPAH projette d'intervenir sur un volume estimé de 240 dossiers pour la durée de la convention avec l'ANAH (3 ans). Les aides mentionnées ci-dessous sont évaluées pour ce volume de dossiers.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur

PROJET

remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

Maître d'ouvrage : CCTA

Coût estimatif des aides financières aux propriétaires de la CCTA :
210 000 €
Coût estimatif des financements ANAH aux propriétaires : 2 784 889 €
Coût estimatif des financements du CD31 pour la commune d'Azas :
206403 €

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
ANAH
CCTA
CAF
Autres partenaires éventuels (fondation l'Abbé Pierre, Région, Commune...)

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.2.2 :
Opération de rénovation des façades des propriétés privées de la bastide et de ses abords

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Le projet consiste à proposer des aides aux propriétaires de bâtiments situés en centre-ville pour qu'ils mènent des opérations de rénovation des façades. Cette action se fait concomitamment au lancement par la CCTA d'une OPAH visant la réhabilitation des logements, avec un régime d'aides spécifique et complémentaire.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées

PROJET

Résorber la vacance des logements

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 200 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.2.3 : Aménagement des secteurs en OAP du PLU

Statut : En projet / validée / engagée

Niveau de priorité : Fort / Médian / Faible

Descriptif :
Le projet consiste à développer des projets d'aménagement urbain pour permettre une diversification de l'offre en matière d'habitat à proximité des pôles de services et d'activités économiques de la commune. L'aménagement des secteurs en OAP du PLU permet de plus de venir créer des continuités urbaines dans des secteurs dépourvus de cohérence d'aménagement.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Améliorer l'environnement urbain du centre-ville
Favoriser le développement d'une offre de logements en centre-ville adaptée aux besoins en permettant la réhabilitation des logements dégradés et leur remettre sur le marché, pour les propriétaires occupants et les propriétaires bailleurs
Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées
Résorber la vacance des logements

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : A l'étude

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :

PROJET

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 4	Mesure opérationnelle 4.3
REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL
DESCRIPTIF DES ACTIONS	

Action 4.3.1 :
Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
La CCTA a recruté un manager de commerce territorial afin d'intervenir dans ses communes membres et plus particulièrement sur les communes lauréates « Petite ville de demain » telle que la commune de Saint-Sulpice-la-Pointe.
La politique de dynamisation des centres-villes se concrétise par le fait de :

- Développer, conforter et moderniser l'offre commerciale par l'accompagnements des porteurs de projet ou des commerçants/artisans déjà installés (projet de création reprise et transmission d'entreprises)
- Animer un réseaux d'acteurs et professionnels économiques (club des porteurs de projets, bistro Pass, ...)
- Collaborer avec les associations de commerçants et d'artisans au programme à l'organisation d'animations commerciales du territoire (salons, foires, ...)
- Accompagner les porteurs de projets dans leurs démarches d'installation (recherche de locaux, mise en conformité avec la réglementation en vigueur, ...)

Conséquences sur la fonction de centralité :
Animer le tissu économique local
Accompagner les acteurs économiques dans leur projet d'installation, de développement, de reprise et de transmission d'entreprises
Dynamiser le territoire et proposer des animations tout au long de l'année en lien avec les associations de commerçants et d'artisans
Créer des liens et renforcer les réseaux d'acteurs économiques
Concilier développement économique et transition énergétique et écologique (économie circulaire)
Répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn Agout

PROJET

Coût estimatif : Temps agent manager de commerce territorial

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat, Commune, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
Partenaires financiers :
Banque des territoires, Etat, Région, Europe *(LEADER)*

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.3.2 :
Requalification de la zone d'activités Les Terres noires

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Cette réflexion est menée en collaboration avec la CCTA compétente en matière de développement économique.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Renforcer l'ancrage de la zone d'activités en proximité immédiate du centre-ville en retravaillant l'aménagement et les usages du lieu.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice-la -Pointe / Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : Temps agent du service développement économique de la CCTA

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
□ 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat, Communauté de communes Tarn-Agout, CCI, CMA, BGE, Initiatives Tarn
Partenaires financiers :
Région

Lien autres programmes et contrats territorialisés :

PROJET

Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.3.3 : Les Portes du Tarn, parc d'activités à vocation industrielle

Statut : Engagée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Le parc d'activités des Portes du Tarn à vocation à accueillir en priorité des activités industrielles, mais aussi de services et de tourisme avec la présence de Vinovalie et de l'aire de service des Portes du Tarn au sud de l'A68 (Albi-Toulouse).
L'économie circulaire et l'insertion sociale font partie de l'ADN du parc d'activité. La S.P.L.A développe une démarche d'économie circulaire à l'échelle de plusieurs territoires. Pour ce faire, elle est accompagnée par deux partenaires : Trifyl, Decoset. En organisant des ateliers dit de « détection », les 3 partenaires réunis autour des « Synergies du Pastel » ambitionnent de structurer cette démarche avec d'autres acteurs privés et publics. Par ailleurs, les Portes du Tarn à l'échelle de son parc met sur l'économie circulaire avec les entreprises que le parc accueille. L'objectif est de mieux comprendre les besoins et les déchets des entreprises que les Portes du Tarn accueillent sur son parc.
En matière de production d'énergie renouvelable et notamment en matière de solarisation loi dite « Climat et résilience » s'applique :
- Les nouveaux bâtiments industriels sur le parc d'activités des Portes du Tarn de plus de 500 m² d'emprise au sol devront solariser 30 % minimum de leur surface. En complément toiture peut être végétalisée.
- Les nouveaux parkings de plus de 1 000 m² d'emprise devront végétaliser ou solariser 50 % de leur surface et 100 % des ombrières dès lors qu'il en existe.
La SPLA les Portes du Tarn s'est engagée dans la préservation d'espaces qui sont dédiés à la biodiversité : bois, zones humides, prairies, haies. La SPLA a créé à ce jour 6,2 km de noues. Ces noues font l'objet de contrôle chaque année avec un bureau d'étude spécialisé.
La SPLA les Portes du Tarn a réalisé un cahier des charges écologiques d'entretien des espaces paysagers avec un groupe de travail experts dans le domaine de la biodiversité. Ce présent cahier des charges a pour objectif de définir les règles et dispositions régissant l'entretien des espaces paysagers de l'ensemble des lots privés du parc. Il doit permettre aux futures entreprises s'implantant sur le parc, la mise en place de bonnes pratiques d'entretien et de gestion des espaces paysagers pour assurer leur valeur écologique dans le temps.

En termes d'emplois, les Portes du Tarn prévoient d'accueillir à minima 2 200 emplois, notamment dans les secteurs de l'industrie et plus précisément dans le cleantech, l'industrie verte ou encore l'innovation.

PROJET

En termes de mobilité, les Portes du Tarn ont réalisé de 9 km de cheminements piétons / cycles et enherbés qui sont connectés à la future voie verte et à la Gare SNCF de Saint Sulpice la Pointe.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Dynamiser le tissu économique local
Accompagner les acteurs économiques dans leur projet d'installation, de développement, de reprise et de transmission d'entreprises
Créer des liens et renforcer les réseaux d'acteurs économiques
Répondre aux nouveaux enjeux économiques et environnementaux

Maître d'ouvrage : S.P.L.A les Portes du Tarn

Coût estimatif :
Le bilan prévisionnel d'aménagement de la ZAC « Les Portes du Tarn », prévu dans le dossier de réalisation des Portes du Tarn, est équilibré en dépenses et en recettes, à hauteur de 87 133 000 € HT.

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires financiers potentiellement concernés :
Région Occitanie
Département du Tarn
Département de la Haute-Garonne
Communauté de Communes Tarn Agout
Communauté de Communes Val-Aïgo

Partenaires techniques :
L'association Domino
L'association Les Regines (recyclerie Emmaüs)
Département du Tarn pour le volet insertion
CPIE pour les chantiers d'insertion et l'entretien
Trifyl pour l'économie circulaire
Decoset pour l'économie circulaire
L'ensemble des bureaux d'études nous accompagnant dans l'ensemble des démarches
Chambres d'Agriculture Tarn et Haute Garonne pour le volet biodiversité et maraîchage
Conservatoire des espaces naturels pour le volet biodiversité
Arbres et paysages d'Autan
Arbres et paysages Tarnais
Ad'Occ

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

PROJET

Orientation stratégique 4	Mesure opérationnelle 4.4
REVITALISER LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES	ACCROITRE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET PATRIMONIALE

DESCRIPTIF DES ACTIONS

Action 4.4.1 :
Projet de réaménagement du Bureau d'Information Touristique intercommunal et mise en valeur scénographique du souterrain du Castela

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Suite à une étude menée dans le cadre d'un accompagnement ADEFPAT, la CCTA a prévu de réaménager le bureau d'informations touristiques intercommunal. L'espace actuel aura pour vocation, outre l'accueil des touristes, de devenir une partie intégrante de la visite du site du souterrain du Castela. L'objectif est de prolonger l'expérience des visiteurs en s'appuyant la thématique de la « La vie médiévale en pays de Cocagne ». Des espaces spécifiques seront créés pour mettre en valeur le pastel, la bastide, le souterrain du Castela et ses environs, la frappe de monnaie et Jeanne la Faussaire. Une scénarisation du souterrain sera également étudiée pour valoriser la visite et rendre plus attractif le site. Un musée micro-folie sera également intégré à ce projet.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Valoriser au plan touristique le patrimoine culturel et historique
Renforcer l'attractivité touristique
Accroître la fréquentation et la notoriété de la commune
Moderniser les sites d'accueil touristiques
Proposer de nouvelles activités touristiques et culturelles sur le territoire et en direction de divers publics

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn-Agout

Coût estimatif : A l'étude

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
CAUE, ADEFPAT, commune

PROJET

Partenaires financiers :
Europe *(LEADER)*
Etat
Région Occitanie
Département du Tarn

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.4.2 :
Création d'un espace Microfolie au sein du bureau d'information touristique

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
Dans le cadre du Projet de Territoire Tarn-Agout 2020-2030, les élus de la Communauté de Communes Tarn Agout (CCTA) ont décidé de valoriser l'accès à la culture pour tous.
Ayant été lauréate de l'appel à projet Micro-Folie Tarn 2023 lancé par l'État, la CCTA a donc décidé de créer une Micro-Folie composée dans un premier temps d'un musée numérique et d'un espace de réalité virtuelle au sein du BIT.
Cette micro-folie vient s'inscrire dans le projet de réaménagement des locaux. Située au pied du site médiéval du Castella, à proximité immédiate des équipements présents en centre-ville, elle bénéficiera ainsi d'un emplacement idéal. La dimension touristique du projet est également très prégnante sur cette micro-folie étant donné que les touristes venus au BIT soit pour la recherche d'information et/ou conseils, soit pour la visite guidées de la ville et du souterrain pourront ainsi bénéficier de ce nouvel atout qui est le musée numérique. Ils prolongeront ainsi le temps de visite sur le territoire.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Valoriser au plan touristique le patrimoine culturel et historique
Renforcer l'attractivité touristique
Accroître la fréquentation et la notoriété de la commune
Moderniser les sites d'accueil touristiques
Proposer de nouvelles activités touristiques et culturelles sur le territoire et en direction de divers publics

Maître d'ouvrage : Communauté de communes Tarn Agout

Coût estimatif : 50 000,00 € HT

Calendrier prévisionnel :
X 2023

PROJET

X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :
Etat (La villette), DRAC
Partenaires financiers :
Etat
Europe *(LEADER)*

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 4.4.3 :
Mise en valeur du patrimoine historique et culturel par la création de circuits de découverte urbains

Statut : En projet

Niveau de priorité : Faible

Descriptif :
La création d'un sentier touristique urbain a pour objectifs de valoriser le patrimoine bâti et naturel la bastide de Saint-Sulpice auprès d'un large public (habitants, touristes, amateurs de patrimoines anciens, ...).
Cette déambulation à travers le centre historique de la ville et aux abords des berges de l'Agout sera d'autant plus en valeur grâce à l'implantation de panneaux d'interprétation qui découvriront tous les atouts naturels et patrimoniaux de la commune et favoriront l'attractivité touristique de la ville.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Valoriser au plan touristique le patrimoine culturel et historique
Renforcer l'attractivité touristique
Accroître la fréquentation et la notoriété de la commune
Moderniser les sites d'accueil touristiques
Proposer de nouvelles activités touristiques et culturelles sur le territoire et en direction de divers publics

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe

Coût estimatif : A l'étude

Calendrier prévisionnel :
X 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaires techniques :

PROJET

CCTA, CDRP, Département
Partenaires financiers
Europe *(LEADER)*

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Orientation stratégique 5	Mesure opérationnelle 5.1
GARANTIR UN CADRE DE VIE SECURISE	DEVELOPPER LES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION

DESCRIPTIF DES ACTIONS

Action 5.1.1 :
Requalification des locaux de l'ancienne trésorerie publique en poste de police municipale

Statut : Validée

Niveau de priorité : Fort

Descriptif :
Réhabilitation des locaux de l'ancienne trésorerie en poste de police municipale permettant de rapprocher le service de la population et du centre-ville. Créer des locaux adaptés aux missions des agents et à l'augmentation de leur nombre. La rénovation de ces locaux permettra de traiter le bâtiment énergétiquement par une meilleure isolation et l'installation d'un système de chauffage performant dans un souci de sobriété énergétique. Une candidature dans le cadre de l'AMI "La Région vous protège" est envisagée par la commune.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir une proximité entre le service de police municipale et la population.
Renforcer les missions de prévention aux quotidiens dans un souci d'amélioration du cadre de vie.
Prévenir les actes de petite délinquance et les cambriolages.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :

PROJET

X 2023
X 2024
□ 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie
Communauté de Communes Tarn Agout

Lien autres programmes et contrats territorialisés :
Contrat Territorial Occitanie
Contrat Bourg Centre

Indicateurs de suivi et d'évaluation :

Action 5.1.2 :
Extension du système de vidéoprotection

Statut : En projet

Niveau de priorité : Médian

Descriptif :
Depuis 2019, la commune s'est dotée de caméras de vidéoprotection afin de prévenir les actes de délinquance et les incivilités en coopération étroite entre les services de la police municipale et de la gendarmerie. Initialement installées dans le centre urbain, les caméras ont ensuite été déployées à proximité des écoles. Afin de poursuivre le maillage du territoire, il convient de poursuivre le déploiement de nouvelles caméras à proximité notamment des complexes sportifs et de zones résidentielles identifiées.

Conséquences sur la fonction de centralité :
Garantir une proximité entre le service de police municipale et la population.
Renforcer les missions de prévention aux quotidiens dans un souci d'amélioration du cadre de vie.
Prévenir les actes de petite délinquance et les cambriolages.
Accompagner le développement du territoire par une offre d'équipements modernes et innovants.

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Sulpice la Pointe

Coût estimatif : 300 000 € H.T

Calendrier prévisionnel :
□ 2023
X 2024
X 2025-2026

Partenaires potentiellement concernés :
Etat
Région Occitanie

PROJET

Département du Tarn Communauté de Communes Tarn Agout **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** Contrat Territorial Occitanie Contrat Bourg Centre **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**	

Orientation stratégique 6	Mesure opérationnelle 6.1
ENCOURAGER L'IMPLICATION CITOYENNE	DEVELOPPER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE
DESCRIPTIF DES ACTIONS	
Action 6.1.1 : **Formation des citoyens aux processus participatifs** **Statut :** En projet **Niveau de priorité :** Fort **Descriptif :** Le constat a été fait d'un manque de connaissance des processus participatifs par la population. Il sera proposé des cycles de formation en direction des citoyens, organisés ou non en collectifs et associations, pour aboutir à une plus grande implication citoyenne dans les projets du territoire. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Accompagner le développement du territoire par une appropriation des enjeux par la population et un encouragement à sa participation active aux projets. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe **Coût estimatif :** A l'étude **Calendrier prévisionnel :** X 2023 X 2024 X 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Europe (Leader) **Lien autres programmes et contrats territorialisés :**	

PROJET

Indicateurs de suivi et d'évaluation :	

Orientation stratégique 6	Mesure opérationnelle 6.2
ENCOURAGER L'IMPLICATION CITOYENNE	CREER DES OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE
DESCRIPTIF DES ACTIONS	
Action 6.2.1 : **Création d'une entité de gouvernance participative pour le suivi du programme d'actions PVD** **Statut :** En projet **Niveau de priorité :** Fort **Descriptif :** La nécessité de suivi de la mise en application du programme d'actions PVD et les réflexions devant la nourrir verront la mise en place d'une entité de gouvernance dont les contours et les modalités de fonctionnement restent à définir en concertation. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Accompagner le développement du territoire par une appropriation des enjeux par la population et un encouragement à sa participation active aux projets. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe **Coût estimatif :** A l'étude **Calendrier prévisionnel :** X 2023 X 2024 X 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Europe (Leader) **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**	
Action 6.2.2 : **Organisation de processus participatifs adaptés pour les actions opportunes**	

PROJET

Statut : En projet **Niveau de priorité :** Fort **Descriptif :** Des processus participatifs adaptés seront proposés selon les projets du territoire. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Accompagner le développement du territoire par une appropriation des enjeux par la population et un encouragement à sa participation active aux projets. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe **Coût estimatif :** A l'étude **Calendrier prévisionnel :** X 2023 X 2024 X 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Europe (Leader) **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**	
Action 6.2.3 : **Organisation de consultations citoyennes locales hors des échéances électorales** **Statut :** En projet **Niveau de priorité :** Fort **Descriptif :** Pour certains projets la commune souhaite organiser des consultations citoyennes locales, en dehors des périodes d'échéances électorales pour alimenter la réflexion dans le cadre du processus de décision. **Conséquences sur la fonction de centralité :** Accompagner le développement du territoire par une appropriation des enjeux par la population et un encouragement à sa participation active aux projets. **Maître d'ouvrage :** Commune de Saint-Sulpice la Pointe	

PROJET

Coût estimatif : A l'étude **Calendrier prévisionnel :** X 2023 X 2024 X 2025-2026 **Partenaires potentiellement concernés :** Europe (Leader) **Lien autres programmes et contrats territorialisés :** **Indicateurs de suivi et d'évaluation :**	

PROJET

ANNEXE 4 – MAQUETTES FINANCIERES PAR COMMUNE

MAQUETTE FINANCIERE
COMMUNE DE SAINT-SULPICE LA POINTE

Programme d'actions 2023-2026

Pré-étude
Etude
Réalisation

Projets	Maîtrise d'ouvrage	Coût prévisionnel de l'opération	2023	2024	Moyen terme (2025-2026)
ORIENTATION STRATEGIQUE 1 – REQUALIFIER LES ESPACES URBAINS AFIN DE RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA COMMUNE					
Mesure opérationnelle - 1.1 : ADAPTER LES ESPACES PUBLICS EN INTEGRANT LES NOUVELLES PRATIQUES DE MOBILITE					
Piétonnisation et requalification des rues de la bastide	Commune	200 000,00 € HT			
Requalification de la Rue du Capitaine Beaumont	Commune	1 300 000,00 € HT			
Requalification de la Route de Lavaur	Commune	1 570 000,00 € HT			
Sécurisation de la RD 988	Commune	750 000,00 € HT			
Aménagement du pôle d'échanges multimodal des gares SNCF et routière	Commune	5 000 000,00 € HT			
Aménagement de la véloroute - voie verte V85	Commune	200 000,00 € HT			
Aménagement du Chemin d'Embrouysset	Commune	1 500 000,00 € HT			
Mesure opérationnelle - 1.2 : AMENAGER DES ESPACES NATURELS FAVORISANT LES ECHANGES SOCIAUX					
Création d'un Parc urbain	Commune	400 000,00 € HT			
Aménagement des berges de l'Agout	Commune	[illegible] € HT			

Mesure opérationnelle - 2.1 : GARANTIR UNE OFFRE EN MATIERE DE SANTE					
Création d'un Centre public de santé ou d'une maison médicale [illegible]	Commune	420 000,00 € HT			
Relocalisation et reconstruction d'un nouvel EHPAD	Commune	[illegible] € HT			
Création d'une résidence inclusive et partagée	Commune	à l'étude			
Mesure opérationnelle - 2.2 : FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET DE LOISIRS					
Création d'un pôle culture - jeunesse de la salle Polyespace	ARAC Occitanie	[illegible] € HT			
Création d'un Pôle Musical	Commune	[illegible] € HT			
Réaménagement de la salle René Cassin	Commune	[illegible] € HT			
Création d'aires de jeux inclusives	Commune	[illegible] € HT			
Agrandissement et modernisation de la médiathèque	Commune	[illegible] € HT			
Mesure opérationnelle - 2.3 : ENCOURAGER LES PRATIQUES SPORTIVES					
Création d'un terrain de foot à 5	Commune	[illegible] € HT			
Réhabilitation et agrandissement de la piscine	CCTA	à l'étude			
Réhabilitation du complexe sportif de Molétrincade	Commune	[illegible] € HT			
Création de terrains de grands jeux synthétiques	Commune	[illegible] € HT			
Agrandissement et couverture du skate-park actuel	Commune	[illegible] € HT			
Mesure opérationnelle - 2.4 : ADAPTER LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES					
Rénovation et relocalisation des groupes scolaires	Commune	[illegible] € HT			
Mesure opérationnelle - 2.5 : DOTER LES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE SERVICES RELOCALISES					
Création d'une unité locale de production de repas	Commune	[illegible] € HT			

ORIENTATION STRATEGIQUE 3 – REPONDRE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX POUR LUTTER CONTRE LE RECHAUFEMENT CLIMATIQUE					
Mesure opérationnelle - 3.1 : REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU PATRIMOINE PUBLIC					
Passage en LED de l'éclairage public	Commune	[illegible] € HT			
Réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics	Commune	[illegible] € HT			
Passage en LED des équipements sportifs	Commune	[illegible] € HT			
Mesure opérationnelle - 3.2 : DEVELOPPER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES					
Installation de centrales photovoltaïques sur les espaces et les bâtiments publics	Commune / AREC Occitanie	2 000 000,00 € HT			
Création d'un réseau de chaleur urbain à partir de biomasse	Commune	[illegible] € HT			
Mesure opérationnelle - 3.3 : RENATURER LES ESPACES PUBLICS ET MAITRISER LA CONSOMMATION D'EAU					
Désimperméabilisation et végétalisation des espaces publics	Commune	[illegible] € HT			
[illegible]	Commune	[illegible] € HT			

ORIENTATION STRATEGIQUE 4 – [illegible] LE CENTRE VILLE ET METTRE EN VALEUR LES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES					
Mesure opérationnelle - 4.1 : CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT URBAIN					
Aménagement de la friche industrielle de l'ancienne Arçonnerie française en nouveau quartier d'habitat et de services	Commune	[illegible] € HT			
Mesure opérationnelle - 4.2 : REHABILITER LE PARC DE LOGEMENTS EXISTANTS ET ENGAGER DES OPERATIONS DE DIVERSIFICATION					
Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	CCTA	[illegible] € HT			
Opération de rénovation des façades des propriétés privées de la bastide et de ses abords	Commune	[illegible] € HT			
Aménagement des secteurs en OAP du PLU	Commune	à l'étude			
Mesure opérationnelle - 4.3 : ACCOMPAGNER LA MUTATION DU TISSU ECONOMIQUE LOCAL					
Animation et accompagnement des acteurs du commerce et de l'artisanat	CCTA	Poste de Manager de commerce / [illegible]			
Requalification de la zone d'activités [illegible]	Commune / CCTA	à l'étude			
Les Portes du Tarn, parc d'activités à vocation industrielle	SPLA Les Portes du Tarn	[illegible] € HT			
Mesure opérationnelle - 4.4 : ACCROITRE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE, CULTURELLE ET PATRIMONIALE					
Projet de réaménagement du Bureau d'information Touristique intercommunal et mise en valeur scénographique du souterrain du Castela	CCTA	à l'étude			
Création d'un espace Microfolie au sein du Bureau d'Information touristique	CCTA	53 000,00 € HT			
Mise en valeur du patrimoine historique et culturel par la création de circuits de découverte urbains	Commune	à l'étude			

Mesure opérationnelle - 5.1 : DEVELOPPER LES MOYENS DE PREVENTION ET DE PROTECTION					
Requalification des locaux de l'ancienne trésorerie publique en poste de police municipale	Commune	[illegible] € HT			
Extension du système de vidéoprotection	Commune	[illegible] € HT			

Mesure opérationnelle - 6.1 : DEVELOPPER LA CULTURE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE					
Formation des citoyens aux processus participatifs	Commune	à l'étude			
Mesure opérationnelle - 6.2 : CREER DES OUTILS DE PARTICIPATION CITOYENNE					
Création d'une entité de gouvernance participative pour le suivi du programme d'actions PVD	Commune	à l'étude			
Organisation de processus participatifs adaptés pour les actions opportunes	Commune	à l'étude			
Organisation de consultations citoyennes locales hors des échéances électorales	Commune	à l'étude			

Au titre de la période 2023-2026, sur la base des actions programmées de la convention cadre, la maquette financière prévisionnelle précise les financements prévus :

ACTION	MAITRE D'OUVRAGE (MO)	MONTANT TOTAL (HT)	PART MO	PART ETAT	PART AUTRES FINANCEURS (ET NOM DES FINANCEURS)	PRECISIONS SUR NIVEAU DE VALIDATION POUR CHAQUE FINANCEUR
PIETONNISATION ET REQUALIFICATION DES RUES DE LA BASTIDE	Commune	200 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
REQUALIFICATION DE LA RUE DU CAPITAINE BEAUMONT	Commune	1 300 000 €	60 %	150 000 €	Europe 50 000 € Région : 100 000 € Département : 120 000 € Communauté de communes : 100 000 €	Demandes déposées
REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE LAVAUR	Commune	1 570 000 €	60 %	150 000 €	Europe : 50 000 Euros Région : 100 000 Euros Département : 120 000 € Communauté de communes : 100 000 €	Demandes déposées
SECURISATION DE LA RD 988	Commune	750 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
AMENAGEMENT DU POLES D'ECHANGES MULTIMODAL DES GARES SNCF ET ROUTIERE	Commune	5 000 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
AMENAGEMENT DE LA VELOROUTE - VOIE VERTE V85	Commune	200 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
AMENAGEMENT DU CHEMIN D'EMBROUYSSET	Commune	1 500 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UN PARC URBAIN	Commune	400 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée

AMENAGEMENT DES BERGES DE L'AGOUT	Commune	200 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREER UN CENTRE PUBLIC DE SANTE OU UNE MAISON MEDICALE	Commune	[illegible]	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
RELOCALISATION ET RECONSTRUCTION D'UN NOUVEL EHPAD	Commune	6 500 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UNE RESIDENCE INCLUSIVE ET PARTAGEE	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UN POLE CULTURE - JEUNESSE DE LA SALLE POLYESPACE	ARAC Occitanie	[illegible]	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UN POLE MUSICAL	Commune	1 200 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
REAMENAGEMENT DE LA SALLE RENE CASSIN	Commune	[illegible]	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'AIRES DE JEUX INCLUSIVES	Commune	[illegible]	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
AGRANDISSEMENT ET MODERNISATION DE LA MEDIATHEQUE	Commune	400 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT A 5	Commune	[illegible]	[illegible] Euros	ANS : [illegible] Euros	FFF : 30 000 Euros Département : 24 000 €	ANS : notifiée FFF : notifiée Département : déposée
REHABILITATION ET AGRANDISSEMENT DE LA PISCINE	CCTA	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF DE MOLETRINCADE	Commune	[illegible]	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION DE TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES	Commune	[illegible]	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
AGRANDISSEMENT ET COUVERTURE DU SKATE-PARK ACTUEL	Commune	[illegible]	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
RENOVATION ET RELOCALISATION DES GROUPES SCOLAIRES	Commune	[illegible]	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UNE UNITE LOCALE DE PRODUCTION DE REPAS	Commune	2 000 000 Euros	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
PASSAGE EN LED DE L'ECLAIRAGE PUBLIC	Commune	1 000 000 €	984 000 €	16 000 €	TE81 / Banque des Territoires : Intracting	Etat : notifiée Convention intracting signée
REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS	Commune	1 500 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
PASSAGE EN LED DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	Commune	1 000 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
INSTALLATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES BATIMENTS PUBLICS	Commune	2 000 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR URBAIN A PARTIR DE BIOMASSE	Commune	1 000 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée

DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION DES ESPACES PUBLICS	Commune	500 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
REUTILISATION DES EAUX USEES TRAITEES PAR LA STATION D'EPURATION	Commune	986 000 €	493 000 €	0 Euro	Région : 123 250 € Agence de l'eau : 369 750 €	Région : notifiée Agence de l'eau : notifiée
AMENAGEMENT DE LA FRICHE INDUSTRIELLE DE L'ANCIENNE ARÇONNERIE FRANÇAISE EN NOUVEAU QUARTIER D'HABITAT ET DE SERVICES	Commune	4 700 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
OPERATION PROGRAMMEE DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)	CCTA	3 000 000 € (estimation)	270 000 € (sur 3 ans)	Indéterminée	Indéterminée	ANAH : estimation sur la base du nombre de dossier projeté par la CCTA. Eléments inscrits dans la convention, mais non notifiés à ce jour
OPERATION DE RENOVATION DES FAÇADES DES PROPRIETES PRIVEES DE LA BASTIDE ET DE SES ABORDS	Commune	200 000 €	100%	0%	0%	Aucune demande
AMENAGEMENT DES SECTEURS EN OAP DU PLU	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT	CCTA	Poste de manager de commerces / 1 ETP	100%	0%	0%	Aucune demande
REQUALIFICATION DE LA ZONE D'ACTIVITES LES TERRES NOIRES	Commune/CCTA	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
LES PORTES DU TARN, PARC D'ACTIVITES A VOCATION INDUSTRIELLE	SPLA Les Portes du Tarn (dossier de réalisation)	87 133 000 € HT	Bilan de la ZAC	Bilan de la ZAC	Bilan de la ZAC	Bilan de la ZAC
PROJET DE REAMENAGEMENT DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE INTERCOMMUNAL ET MISE EN VALEUR SCENOGRAPHIQUE DU SOUTERRAIN DU CASTELA	CCTA	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UN ESPACE MICROFOLIE AU SEIN DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE	CCTA	50 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL PAR LA CREATION DE CIRCUITS DE DECOUVERTE URBAINS	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
REQUALIFICATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE TRESORERIE PUBLIQUE EN POSTE DE POLICE MUNICIPALE	Commune	303 270 €	121 285 €	DETR : 86 475 €	Région : 60 653 € Communauté de communes : 35 900 €	DETR : notifiée Région : candidature AMI déposée Communauté de communes : déposée
EXTENSION DU SYSTEME DE VIDEOPROTECTION	Commune	300 000 €	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
FORMATION DES CITOYENS AUX PROCESSUS PARTICIPATIFS	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
CREATION D'UNE ENTITE DE GOUVERNANCE PARTICIPATIVE POUR LE SUIVI	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée

DU PROGRAMME D'ACTIONS						
ORGANISATION DE PROCESSUS PARTICIPATIFS ADAPTES POUR LES ACTIONS OPPORTUNES	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée
ORGANISATION DE CONSULTATIONS CITOYENNES LOCALES HORS DES ECHEANCES ELECTORALES	Commune	A l'étude	Indéterminée	Indéterminée	Indéterminée	Demande non déposée

TOTAL CREDITS ETAT SOLLICITES PAR TYPE DE CREDITS	PLAN DE RELANCE	FNADT	DETR	DSIL	VOLET TERRITORIAL DU CPER	AUTRES (PRECISER)
2023			86 475 €	300 000 €	383 903 €	ANS : 50 000 € Agence de l'eau : 369 750 € FFF : 30 000 € Département : 264 000 € Communauté de communes : 235 900 €
2024	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
2025	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé
2026	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé	Indéterminé

Cette maquette financière pluri-annuelle fera l'objet de déclinaisons annuelles.

PROJET

Convention portant sur les conditions de déploiement d'un Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de la commune de Lavaur

Vu les articles L 111-1 et suivants, L131-2, L211-1, L211-8, L212-4 et L212-5 du code de l'éducation,
Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,
Vu le règlement européen général sur la protection des données du 14 avril 2016,
Vu les articles D111-5, R222-24 et R222-25 du code de l'éducation,
Vu l'article D122-3 du code de l'éducation et son annexe portant sur le socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui aborde l'utilisation de l'outil numérique,
Vu les articles D411-1 et suivants du code de l'éducation,
Vu l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création, au sein du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail (ENT),
Vu le schéma directeur des espaces numériques de travail (SDET) pour l'enseignement scolaire en vigueur,
Vu la délibération de la CNIL n°2006-104 du 27 avril 2006 portant avis sur le projet d'arrêté présenté par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, et créant un traitement de données à caractère personnel relatif aux espaces numériques de travail "ENT".
Vu la délibération de la CNIL n° 2017-199 du 6 juillet 2017 portant avis sur un projet d'arrêté portant modification de l'arrêté du 30 novembre 2006 (dit avis RU-003),
Vu les déclarations n°1446873 du 18 avril 2011 et du 13 septembre 2017 concernant l'entrepôt intermédiaire de données (annuaire fédérateur).

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

L'Etat, ministère de l'Éducation nationale, Académie de Toulouse, représenté par Monsieur Mostafa FOURAR, agissant en sa qualité de recteur de l'académie de Toulouse, dument habilité aux fins de la présente,
Ci-après désigné par le terme "l'Académie".

ET

L'Etat, ministère de l'Éducation nationale, Académie de Toulouse, département du Tarn, représenté par Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'Education nationale du Tarn (DASEN), responsable de l'ENT dans les écoles publiques du premier degré d'enseignement,

Ci-après désigné « le responsable du traitement ».

ET

La commune de Lavaur représentée par son maire Monsieur Bernard CARAYON agissant par délibération du Conseil Municipal du [redacted],
Ci-après désignée « La collectivité ».

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'éducation est un service public national dont l'organisation et le fonctionnement sont assurés par l'Etat, sous réserve des compétences attribuées, par le code de l'éducation, aux collectivités territoriales pour les associer au développement de ce service public. La collectivité a ainsi la charge de l'équipement et du fonctionnement des écoles.

L'Etat assume, notamment, dans le cadre de ses compétences, les missions de détermination des programmes nationaux et de contenu des enseignements.

Les espaces numériques de travail (ENT) sont des sites web portail permettant d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques. Ils sont destinés à la communauté éducative des écoles.

Comme toute action de l'institution scolaire, elle est mise en œuvre au bénéfice et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Les ENT ont pour objet :

- de saisir et de mettre à disposition de tous les membres de la communauté éducative, des contenus et des services éducatifs et pédagogiques, des informations administratives, relatives à la vie scolaire, aux enseignements et au fonctionnement de l'école ;
- de permettre des échanges et des collaborations entre écoles et établissements d'un même ENT ainsi qu'avec des écoles et des établissements utilisant des ENT différents ;
- de permettre, dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 un accès à des tiers.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er – Objet de la convention

La présente convention définit, notamment, les conditions dans lesquelles s'effectue le déploiement de l'ENT dans les écoles de la collectivité, les droits et obligations de chacune des parties en présence et les conditions de sécurisation des données transmises.

Article 2 – Obligations des parties relatives au transfert des données

Article 2-1 : Obligations de l'académie

L'académie s'engage à mettre à disposition de la collectivité, à sa demande, les données visées à l'annexe 1 concernant les élèves scolarisés dans les écoles publiques de la collectivité.

Lorsque l'académie s'aperçoit du caractère inexact de certaines données transmises, elle en informe la collectivité afin qu'il soit procédé à leur effacement et procède à l'envoi de ces données rectifiées.

Ces données à caractère personnel sont issues des bases de données de l'académie et revêtent un caractère stratégique et strictement confidentiel.

L'académie garantit la mise à disposition des données détaillées à l'annexe 1 et leur validité supposée à la date de transmission.

L'Académie en coordination avec la collectivité met tout en œuvre afin d'assurer la transmission des données dans des conditions optimales de sécurité et de confidentialité.

Les modalités de transmissions sont précisées à l'annexe 2 de la présente convention.

Article 2-2 : Obligations de la collectivité

La collectivité s'engage à protéger les données transmises dans le respect de la réglementation en matière de protection des données à caractère personnel telle qu'exposée dans les visas de la présente convention.

La collectivité s'engage à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données à caractère personnel transmises et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.

A cette fin, la collectivité transmet la liste des personnels gestionnaires de ces données (personnel communal ou prestataire extérieur). Cette liste est portée à l'annexe 3 de la présente convention. La collectivité notifie par tout moyen à l'académie tout changement des personnels gestionnaires de ces données. Les personnels chargés de ces données sont soumis au secret et à la discrétion professionnelle.

Le traitement et la consultation des données transmises sont strictement limités à l'autorisation donnée par l'académie et ce, dans le respect des dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 30 novembre 2006.

La collectivité s'engage à ne traiter les données transmises que dans le seul but d'alimenter les ENT de ses écoles et à n'agir que sur instruction de la DASEN du Tarn, responsable du traitement. La collectivité s'engage à ne pas traiter les données transmises à des fins scientifiques, historiques ou statistiques. Elle s'interdit tout usage commercial des données transmises.

La collectivité intègre au dispositif de pilotage les écoles déjà utilisatrices de versions gratuites de l'ENT. Le fournisseur de l'ENT choisi par la collectivité sera alors tenu de procéder à l'intégration de ces données. Cette intégration devra être réalisée sans perte des données de l'année scolaire en cours.

Dès qu'elle en a connaissance, la collectivité s'engage à notifier, sans délai, à l'académie toute violation des données à caractère personnel dans les conditions prescrites par l'article 33 du règlement européen du 27 avril 2016.

Lorsque l'académie informe la collectivité du caractère inexact de certaines données transmises, la collectivité procède ou fait procéder par son prestataire à leur effacement. Des données rectifiées sont transmises à la collectivité par l'académie.

Article 2-3 : Obligations du responsable du traitement

La DASEN du Tarn est le responsable du traitement des données.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 30 novembre 2006, préalablement à la mise en œuvre du traitement, le responsable du traitement procède à l'envoi à la commission nationale informatique et libertés d'un engagement de conformité à cet arrêté.

Préalablement à la mise en œuvre du traitement, le responsable du traitement informe les personnes responsables des élèves mineurs ainsi que tout autre utilisateur de la collecte et de la destination des données à caractère personnel les concernant.

Article 3 - Traitement des données par un prestataire, fournisseur de l'ENT

La collectivité est autorisée à confier le traitement des données à un prestataire désigné par elle/lui. L'exécution du marché s'effectue sous le contrôle et la responsabilité de la collectivité, maître d'ouvrage de la prestation.

L'équipe pédagogique et le responsable du traitement représenté par l'enseignant référent pour les usages du numérique doivent être nécessairement associés au choix du fournisseur car les contenus pédagogiques inscrits dans l'ENT doivent permettre de travailler en classe les compétences numériques décrites dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. L'accès et l'interface utilisateur doivent être adaptés à l'âge et plus généralement aux besoins des enfants scolarisés dans l'école.

L'académie sera consultée pour avis lors de l'analyse du dossier de candidature permettant d'évaluer l'aptitude du candidat à répondre aux besoins pédagogiques et éducatifs des écoles.

Le prestataire devra être en mesure de fournir une console de pilotage au niveau de la circonscription et du département à des fins statistiques et de formation. Cette console doit permettre de mesurer le nombre d'ENT ouverts dans les écoles et d'en apprécier l'activité. Il s'agit d'une mesure indispensable pour assurer le pilotage de ce dispositif et la formation associée.

Le prestataire devra présenter des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la loi et du règlement européen du 27 avril 2016. A ce titre, le prestataire doit respecter les exigences de sécurité et de protection des données à caractère personnel telles qu'elles résultent de la règlementation précitée.

Dans le respect des dispositions de l'article 32 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, certaines tâches essentielles ne pourront être sous-traitées et devront obligatoirement être réalisées par le titulaire du marché public : extraction et consultations des données.

Article 4 – Conservation et mise à jour des données

Les données à caractère personnel traitées dans le cadre d'un compte ENT sont mises à jour au début de chaque année scolaire. Les précédentes données sont détruites par le prestataire de la collectivité, conformément aux prescriptions de l'article 6 de l'arrêté du 30 novembre 2006.

Pour les élèves qui n'ont plus vocation à détenir un compte ENT dans un établissement scolaire du 1er degré, la collectivité fera procéder à la destruction de ces données à caractère personnel dans un délai de trois mois maximum à compter de la réception de la demande, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 6 de l'arrêté du 30 novembre 2006.

En tout état de cause, les données à caractère personnel transmises pour l'exécution de la présente convention sont détruites par la collectivité ou son prestataire au terme de la convention tel que fixé par son article 8 et en cas de résiliation de celle-ci conformément aux dispositions de son article 9.

Article 5 – Contrôle de l'utilisation des données transmises

Les données à caractère personnel sont transmises à la collectivité pour la finalité déterminée du déploiement de l'ENT dans les écoles de la commune, finalité explicite et légitime. Dès lors, le responsable du traitement se réserve le droit de contrôler l'utilisation faite par la collectivité des données transmises.

Lorsque la collectivité constate la violation de données à caractère personnel, elle en informe sans délai le responsable du traitement dans les conditions fixées à l'article 33 du règlement européen du 27 avril 2016.

Lorsque le responsable du traitement constate une utilisation ou un accès frauduleux des données à caractère personnel transmises, un manquement aux obligations de confidentialité et/ou de sécurité des données, il adresse à la collectivité un courrier recommandé avec accusé de réception la mettant en demeure de faire cesser cette situation dans un délai de trois jours.

A défaut de rétablir dans ce délai la sécurité du traitement des données transmises, l'académie procède, sans délai, à la résiliation de la convention aux frais de la collectivité dans les conditions prévues à l'article 9 de la présente convention.

Article 6 – Sécurité des données à caractère personnel

Le responsable du traitement et la collectivité mettent en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au risque que présente le traitement résultant, notamment, de la destruction, de la perte, de l'altération, de la divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou de l'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite.

Les mesures techniques et organisationnelles peuvent comprendre selon les besoins :

1° La pseudonymisation et chiffrement des données à caractère personnel ;

2° Les moyens permettant de garantir la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et la résilience constantes des systèmes et des services de traitement ;

3° Les moyens permettant de rétablir la disponibilité des données à caractère personnel et l'accès à celles-ci dans des délais appropriés en cas d'incident physique ou technique ;

4° Une procédure visant à tester, à analyser et à évaluer régulièrement l'efficacité des mesures techniques et organisationnelles pour assurer la sécurité du traitement.

Les réunions techniques de mise en œuvre permettront de fixer les exigences en matière de sécurité et déterminer précisément les mesures de sécurité nécessaires.

Article 7 – Formation des personnels

A la demande de la collectivité, les personnels en charge des écoles publiques de la commune ou qui exercent dans les écoles publiques de la commune pourront être sensibilisés par des personnels de l'Education nationale, aux questions pédagogiques liées à l'ENT.

Cette information peut également porter sur les exigences techniques préalables à la mise en œuvre de l'ENT et notamment sur les aspects liés à la sécurisation des données à caractère personnel transmises.

Les services de l'Education nationale forment, si nécessaire, les enseignants à l'utilisation de l'ENT, dès lors que l'outil répond aux prescriptions des dispositions en vigueur et aux besoins de l'équipe pédagogique.

Article 8 – Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la date de la dernière signature des parties en présence pour une durée de 12 mois.

Elle pourra être renouvelée par tacite reconduction, trois fois, pour une durée de 12 mois, soit une durée totale de reconduction de 36 mois.

La décision de ne pas renouveler la présente convention doit être notifiée à l'autre partie par courrier recommandé avec accusé de réception dans le délai minimum de deux mois avant la fin de l'année scolaire.

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas de manquement à ses obligations contractuelles par l'une des parties en présence, la partie la plus diligente la met en demeure de les respecter dans un délai de 3 jours à compter de la réception du courrier recommandé.
La mise en demeure non suivie d'effet entraine de plein droit la résiliation de la convention aux éventuels frais de la partie défaillante.

En cas de manquement à la sécurité du traitement des données transmises visée à l'article 5 de la présente convention, la résiliation prend effet à la date de réception du courrier recommandé l'en informant.

Dans tous les cas, à la date d'effet de la résiliation, la collectivité ne doit plus traiter les données à caractère personnel transmises et doit procéder à la destruction de ces données dans un délai maximum de 15 jours, sous réserve de préserver de manière sécurisée les données nécessaires à la continuité du service en particulier les contributions des personnes concernées (article 6, dernier alinéa de l'arrêté du 30 novembre 2006).
Dans ce cas, la collectivité remet à l'académie à sa demande les contributions personnelles des utilisateurs de l'ENT (élèves, enseignants…)

Article 10 – Avenant

Toute modification de la présente convention et de ses annexes pourra faire l'objet d'un avenant entre les parties en présence.

Article 11 – Règlement des litiges

Toute contestation qui s'élèverait entre les parties à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention fera l'objet d'une tentative de conciliation entre les parties saisies par courrier par la partie la plus diligente.

A défaut d'accord amiable dans un délai d'un mois à compter de la date du courrier visé à l'alinéa précédent, le litige pourra être porté devant le tribunal administratif de Toulouse.

Article 12 – Liste des annexes

Annexe 1 : Détail des données mises à disposition par l'académie
Annexe 2 : Modalités techniques de la mise à disposition des données
Annexe 3 : Liste des personnels gestionnaires des données

Fait en trois exemplaires originaux.

A Lavaur, le 31 aout 2023

Pour l'académie de Toulouse,	Pour la commune de Lavaur
Le recteur,	Le maire,
Mostafa FOURAR	Bernard CARAYON
Le responsable du traitement, L'IA-DASEN du département du Tarn	
Marie-Claire DUPRAT	

Annexe 1 : Détail des données mises à disposition par l'académie

Chaque projet ENT ne dispose que des informations liées à son périmètre. Celui-ci se définit par une liste d'écoles de l'académie, qui doit être préalablement transmise à l'académie.
Les données mises à disposition pour le périmètre d'un projet ENT concernent :

- Les établissements d'enseignement primaire du périmètre du projet ENT.
- Les élèves du primaire scolarisés dans une des écoles du périmètre du projet ENT.
- Les personnes en relation avec ces élèves (personnes ou organismes exerçant l'autorité parentale).
- Les personnels enseignants et non enseignants rattachés administrativement à ou exerçant dans un des établissements du périmètre du projet ENT.

Quatre fichiers seront mis à disposition à partir des données de l'Annuaire Académique Fédérateur (AAF) suivant la nomenclature ci-dessous :

- ENT1D_Perimetre-Projet_Type-Extraction_Horodatage_EtabEducNat_0000.xml
- ENT1D_Perimetre-Projet_Type-Extraction_Horodatage_Eleve_0000.xml
- ENT1D_Perimetre-Projet_Type-Extraction_Horodatage_PersRelEleve_0000.xml
- ENT1D_Perimetre-Projet_Type-Extraction_Horodatage_PersEducNat_0000.xml

Le type d'extraction précise le format du fichier mis à disposition : complet (données globales) ou delta (uniquement les modifications de données sur une période déterminée).
Un calendrier de transmission et de mise à disposition de ces différents fichiers devra être défini entre l'académie, la commune de Lavaur et son éventuel prestataire.

Durée de conservation des données à caractère personnel

Les durées de conservation des données élèves sont fixées par l'Arrêté du 20 octobre 2008 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif au pilotage et à la gestion des élèves de l'enseignement du premier degré.

Les dispositions suivantes s'appliquent aux données relatives à l'identification et aux coordonnées de l'élève (nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, adresse de résidence, identifiant national élève) ainsi qu'aux informations relatives à l'identification du ou des responsables légaux de l'élève (nom, prénoms, lien avec l'élève, profession et catégorie socio-professionnelle-PCS, coordonnées, autorisations, assurances scolaires).

Seule la dernière mise jour des données sera conservée et la durée maximum de conservation des données n'excédera pas le terme de l'année civile au cours de laquelle l'élève n'est plus scolarisé dans les écoles de la commune de Lavaur.

Pour ce qui concerne les données relatives au personnel elles ne seront pas conservées au-delà du départ de l'agent.

Structure du fichier relatif aux établissements :

ENT1D_Perimetre-Projet_Type-Extraction_Horodatage_EtabEducNat_000X.xml

ENTStructureJointure	Identifiant utilisé pour faire la jointure avec le SI MENESR
ENTStructureUAI	Code RNE de l'établissement
ENTStructureSIREN	Numéro SIREN
ENTStructureNomCourant	Nom courant
ENTStructureTypeStruct	Type de structure (Ecole, Circonscription, Rectorat, DSDEN (inspection académique)
ENTEcoleMinistereTutelle	Ministère de tutelle
ENTEcoleSecteur	Type de contrat avec l'Etat (public, privé)
ENTEcoleCirconscription	Circonscription de rattachement
ENTEcoleCommune	Commune de rattachement
ENTEcoleRPI	RPI d'appartenance de l'école
ENTServAcAcademie	Académie : par ex Toulouse
ENTStructureAdresse	Adresse
ENTStructureBoitePostale	boite postale
ENTStructureCodePostal	code postal
ENTStructureVille	ville
ENTStructureTelephone	Numéro de téléphone
ENTStructureFax	Numéro de fax
ENTStructureMailSI	adresse mail issue du SI, non modifiable dans l'ENT

Structure du fichier relatif aux élèves :

ENT1D_Perimetre-Projet_Type-Extraction_Horodatage_Eleve_000X.xml

ENTPersonJointure	Clé de jointure
ENTEleveINE	INE(Identifiant National Eleve)
ENTPersonDateNaissance	Date de naissance
ENTPersonNomPatro	Nom patronymique (nom de famille de naissance)
ENTPersonNom	Nom d'usage pour les personnes physiques, nom de l'organisme pour les personnes morales
ENTPersonPrenom	Prénom usuel
ENTPersonAutresPrenoms	Autres prénoms
ENTPersonCivilite	civilité
ENTPersonStructRattach	Structure(s) de rattachement de l'utilisateur : peut-être une école, un service académique ou une collectivité. Pour le cas des services académiques et des collectivités, ce rattachement est de nature administrative.
ENTEleveAutoriteParentale	Pointeur vers une personne physique ou une personne morale ayant l'autorité parentale sur l'élève.
ENTEleveRestaurantScolaire	Activités périscolaires de l'élève
ENTEleveTransport	Activités périscolaires de l'élève
ENTEleveGarderieMatin	Activités périscolaires de l'élève
ENTEleveGarderieSoir	Activités périscolaires de l'élève
ENTEleveEtudesSurveillees	Activités périscolaires de l'élève
ENTEleveNiveau	Niveau de l'élève (TPS, PS, MS, GS, CP, CE1, CE2, CM1 ou CM2)
ENTEleveCycle	Cycle de l'élève (cycle 1, cycle 2 ou cycle 3)
ENTEleveTypeClasse	Type de classe (Classe ordinaire, ULIS)
ENTPersonClasses	Ecole et classe(s) associée(s)
ENTPersonGroupes	Ecole et groupe(s) associé(s)

Structure du fichier relatif au(x) responsable(s) :

ENT1D_Perimetre-Projet_Type-Extraction_Horodatage_ PersRelEleve _000X.xml

ENTPersonJointure	Identifiant utilisé pour faire la jointure avec le SI MENESR
ENTPersonNomPatro	Nom patronymique (nom de famille de naissance)
ENTPersonNom	Nom d'usage pour les personnes physiques nom de l'organisme pour les personnes morales
ENTPersonPrenom	Prénom pour les personnes physique,
ENTPersonAutresPrenoms	Autres prénoms
ENTPersonCivilite	civilité : Madame, Monsieur Vide pour les personnes morales.
ENTPersRelEleveEleve	Identifiants des élèves avec qui la personne est en relation.
ENTPersonAdresse	Adresse personnelle
ENTPersonCodePostal	Adresse personnelle
ENTPersonVille	Adresse personnelle
ENTPersonPays	Adresse personnelle
ENTPersonAdresseDiffusion	"O" si le responsable d'élève autorise la communication de son adresse postale et de son adresse de messagerie aux associations de parents d'élèves siégeant en conseil d'école, "N" dans le cas contraire.
ENTPersonTelPerso	téléphone personnel (fixe)
ENTPersRelEleveTelMobile	Téléphone mobile issu du SI, non modifiable dans l'ENT. La CNIL autorise la transmission de cette information uniquement pour les personnes en relation avec l'élève.
ENTPersonMail	Adresse mail issue du SI, non modifiable dans l'ENT
ENTPersRelEleveTelPro	Téléphone professionnel

Structure du fichier relatif au(x) personnel rattachés à l'Education Nationale :

ENT1D_Perimetre-Projet_Type-Extraction_Horodatage_ PersEducNat_000X.xml

ENTPersonJointure	Identifiant utilisé pour faire la jointure avec le SI MENESR
ENTPersonDateNaissance	Date de naissance
ENTPersonNomPatro	Nom patronymique (nom de famille de naissance)
ENTPersonNom	Nom d'usage
ENTPersonPrenom	Prénom usuel
ENTPersonAutresPrenoms	Autres prénoms
ENTPersonCivilite	Monsieur ou Madame (ou Monsieur et Mademoiselle pour les élèves)
ENTPersonMail	Adresse mail issue du SI, non modifiable dans l'ENT
ENTPersonStructRattach	Structure(s) de rattachement de l'utilisateur : peut-être une école, un service académique ou une collectivité. Pour le cas des services académiques et des collectivités, ce rattachement est de nature administrative.
ENTPersonFonctions	Fonction(s) dans les écoles, les services académiques ou les collectivités
ENTPersonCategorieEnseignant	Indicateur de l'appartenance de la personne à la "catégorie Enseignant" pour l'annuaire BNT
ENTEnsFonctionDir	Directeur d'école.
ENTEnsSpecialites	Spécialisation du professeur des écoles ou de l'instituteur : habilitation pour l'enseignement d'une langue vivante, coordonnateur REP, animateur TICE, maître formateur, ressource en science, conseiller pédagogique, ...

Annexe 2 : Modalités techniques de la mise à disposition des données

La collectivité fournit à l'académie :

- L'adresse IP à partir de laquelle elle (ou son prestataire) se connectera pour récupérer les fichiers, seule cette adresse sera autorisée sur les pare-feu de l'académie.
- La clé publique liée à l'identifiant de connexion (bi-clé RSA 4096 bits) réservé à cet usage.

L'académie fournit à la collectivité :

- L'identifiant de connexion et le nom du serveur SFTP

L'académie dépose aux échéances définies une archive au format TAR .GZ contenant les fichiers d'extraction sur le serveur SFTP. Ces extractions sont disponibles pour un délai maximum de 5 jours ouvrés.

La collectivité se connecte via SFTP au moyen de l'identifiant fourni et de sa clé privée du bi-clé. Seul ce compte muni de cette clé sera autorisé sur le système à récupérer ces extractions.

Annexe 3 : Liste des personnels gestionnaires de ces données (personnel communal ou du prestataire de service) et interlocuteurs techniques.

Interlocuteurs Académie de Toulouse

Armand Vanhove
Département Infrastructures et Architectures
Responsable Equipe Applications
support.infra.appli@ac-toulouse.fr
05 36 25 80 24 / 06 03 50 57 54

David Le Page
Responsable Département Infrastructures et Architectures
david.le-page@ac-toulouse.fr
05 36 25 82 20

Pierre Clot
Coordinateur pédagogique Ent 1er degré – DSDEN du Tarn
la81tice@ac-toulouse.fr
05 67 76 58 92

Interlocuteurs Open Digital Education ONE1D

David Breyton
Délégué à la protection des données
david.breyton@opendigitaleducation.com
01 82 63 51 51

Interlocuteurs Collectivité

Florence Poirier
Fonction : Responsable service Affaires scolaires
ecoles@ville-lavaur.fr
05 63 83 12 30

Adam Ghanty
Responsable service Informatique
informatique@ville-lavaur.fr
05 63 83 63 57

Tout incident de sécurité impactant les systèmes d'information, la procédure de transfert des données doit être relayé dans les brefs délais auprès du RSSI (Responsable Sécurité des Systèmes d'Information) de l'académie de Toulouse via l'adresse rssi@ac-toulouse.fr.

Route des deux Collines et route de Bolcastel

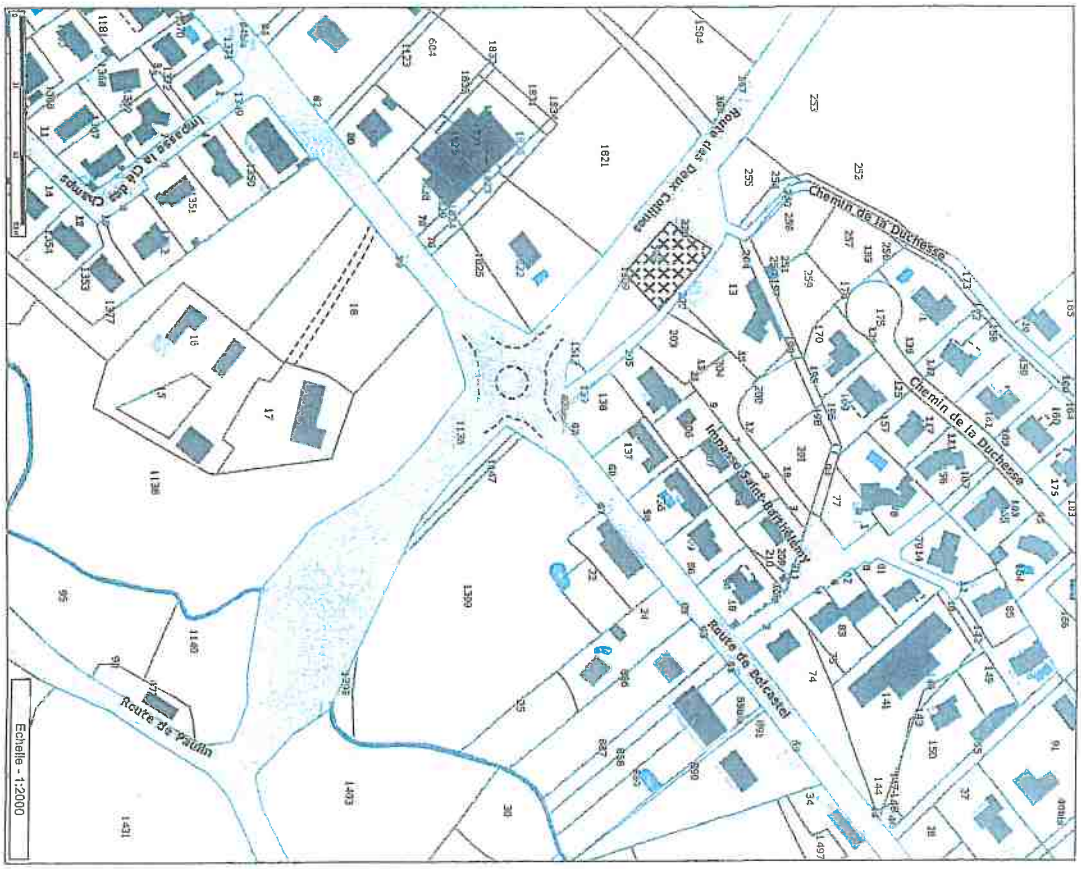

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Avenue Raoul Lacouture

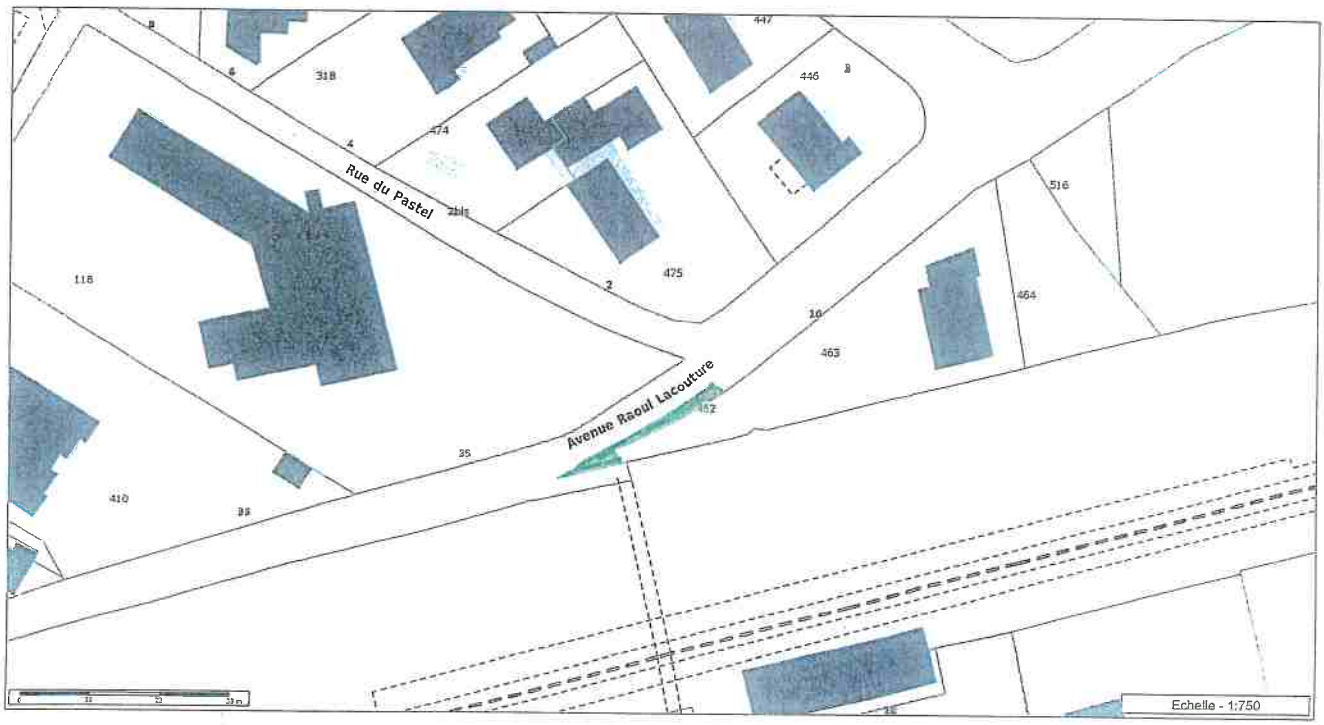

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Parcelle AC 462.

Commune de LAVAUR

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Lavaur, le 4 octobre 2023
Le Maire

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE VOIX COMMUNALES

Voies communales à caractère de chemins

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne Revêtue en mètre	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque VC					Observations
						Classement			Ancienne application	Longueur	
						Catégorie	N°	Date			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Chemin du Mons	Part de la RD 40, croise à droite la VC 26 après 211 mètres et se termine à la VC 2 après 1 721 mètres.	1 721 m								
2	Chemin de la Maurenque	Part de la RD 39, coupe le ruisseau de Foncelarde après 156 mètres et se termine au carrefour des VC 1 et du CR 37 après 2 943 mètres.	2 943 m								
3	Route de Lugan, Route de Pibres	Part de la RD 39, croise à droite le CR 16 après 845 mètres, croise à droite l'accès au cimetière après 1 017 mètres, croise à droite l'entrée de l'église après 1 055 mètres, s'interrompt à la RD 112 après 1 227 mètres, reprend après 125 mètres sur la RD 112, croise à droite le CR 27 après 2 840 mètres, croise à gauche le CR 26 après 3 434 mètres, s'interrompt à la VC 23 après 3 629 mètres, reprend après 312 mètres sur la VC 23, croise à droite la VC 5 après 3 811 mètres, croise à gauche le CR 54 après 5 113 mètres et se termine à la limite de la commune de Lugan après 5 601 mètres.	5 601 m								
4	Route du Moulin à Vent	Part de la VC 23 et se termine à la limite de la commune de Lugan sur l'axe du ruisseau de Prat Vayssière après 1 702 mètres.	1 702 m								
5	Route d'En Malet	Part de la RD 630 et se termine à la VC 3 après 1 871 mètres.	1 871 m								
6	Route de la Bauthe	Part de la RD 112, coupe la VC 27 après 1 094 mètres et se termine à la limite de la commune de Teyssode au hameau de la Baute après 1 744 mètres.	1 744 m								
7	Route de Marzens	Part de la RD 112, croise à droite le chemin de la Métairie Neuve après 1 111 mètres et se termine à la limite de la commune de Marzens sur l'axe du ruisseau de l'Anglès après 1 281 mètres.	1 281 m								

8	Chemin de la Mote	Part de la RD 112, est mitoyenne avec la commune de Verfeil, croise à droite le Château d'eau après 90 mètres, croise à gauche l'entrée de l'église après 119 mètres, croise à gauche l'entrée du cimetière après 133 mètres et se termine à la RD 45 de la Haute Garonne, à la limite de la commune de Verfeil après 149 mètres.	149 m										Mitoyen avec la commune de Verfeil sur 149 mètres.
9	Route de Saint-Jean-de-Rives	Part de la RD 630, croise à droite le CR 55 après 90 mètres, croise à droite le CR 20 après 1 151 mètres, croise à gauche le CR 43 après 1 164 mètres et se termine à la limite de la commune de Saint Jean de Rives après 1 777 mètres.	1777 m										
10	Chemin du Carla, Route de Flamarens, chemin de la Côte Pierreuse	Part du carrefour de la Ru 108 et de la VC 11, croise à droite le parking du cimetière après 310 mètres, coupe la VC 15 après 472 mètres, croise à gauche le CR 46 après 2 332 mètres, croise à gauche le chemin de la Métairie Neuve après 2 838 mètres et se termine à la RD 112 après 3 071 mètres.	3 071 m										
11	Chemin d'en Genblanc	Part de la VC 15 et se termine au carrefour de la Ru 108 et de la VC 10 après 496 mètres.	496 m										
12	Route du Port d'En Talx	Part du carrefour des Ru 46 et 72, croise à gauche la première entrée du cimetière après 119 mètres, croise à gauche la deuxième entrée du cimetière après 226 mètres, croise à gauche la Ru 8 après 550 mètres, croise à gauche la VC 20 après 771 mètres, croise à gauche le chemin d'en Audouy après 1 318 mètres, croise à droite le chemin de Buillens après 1 476 mètres, croise à gauche l'accès à Saint Alain le Vieux après 1 503 mètres, croise à droite le chemin de Cazaux après 1 607 mètres, croise à gauche le chemin de Sega après 1 794 mètres, croise à droite le chemin de Plaisance après 1 922 mètres, croise à gauche le chemin de Daillou après 2 023 mètres et se termine à la limite de la rivière Agout après 2 629 mètres.	2 629 m										
13	Vieille route de Toulouse	Part de la RD 112, fait une "fourchette" à l'entrée de 20 mètres, croise à droite la Ru 77 après 130 mètres et se termine à la RD 112 après 1 913 mètres.	1 913 m										
14	Route de Teyssode	Part de la RD 166 et se termine à la limite de la commune de Massac Séran après 148 mètres.	148 m										

15	Chemin de la Barthe, chemin du Carla	Part de la RD 112, croise à gauche le CR 1 après 90 mètres, coupe le ruisseau de la Barthe après 268 mètres, croise à gauche la VC 11 et à droite le CR 2 après 362 mètres, croise à droite la VC 10 après 508 mètres, croise à gauche la VC 10 après 525 mètres et se termine à la limite de propriété, au portail après 789 mètres.	789 m										
16	Chemin des Marots	Part de la RD 48 et se termine à la limite de la commune de Saint Jean de Rives après 389 mètres.	389 m										
17	Route de Poudéous	Part de la RD 39 et se termine au CR 35 après 687 mètres.	687 m										
18	Allée de l'Ovalie	Part de la RD 87 et se termine à l'entrée du centre de loisirs, au portail, après 209 mètres.	130 m										
19	Chemin de la Planette	Part de la Ru 134, croise à gauche la Ru 94 après 103 mètres et se termine après 331 mètres.	331 m										
20	Chemin d'en Calmettes	Part de la RD 87, croise à droite la Ru 147 après 177 mètres, croise à gauche l'impasse Flore après 177 mètres, croise à gauche le chemin d'en Calmettes après 416 mètres, croise à gauche le chemin d'en Audouy après 646 mètres, croise à droite la Ru 147 après 891 mètres et se termine à la VC 12 après 938 mètres.	938 m										
21	Chemin des Silos	Part de la RD 87 et se termine à la Ru 11 après 249 mètres.	249 m										
22	Impasse du Moto Cross	Part de la RD 39 et se termine après 35 mètres.	65 m										
23	Route de Sainte-Cirgue	Part de la RD 630, coupe la voie ferrée après 49 mètres, croise à droite le CR 24 après 62 mètres, croise à droite le CR 25 après 1 329 mètres, croise à gauche la VC 3 après 1 848 mètres, croise à droite la VC 3 après 2 160 mètres, croise à droite la VC 4 après 3 065 mètres et se termine à la limite de la commune de Garrigues sur l'axe du ruisseau de Prat Vayssière après 4 351 mètres.	4 351 m										
24	Route de Saint Agnan	Part de la RD 112 est mitoyen à partir de 304 mètres et se termine à la limite de la commune de saint Agnan après 454 mètres.	454 m										Mitoyenne avec la commune de Saint Agnan sur 150 mètres.
25	Route des Deux Collines	Part du giratoire de la RD 39 et se termine à la VC 26 après 194 mètres.	194 m										

26	Route de Paulin	Part de la RD 112, croise à droite la Ru 115 après 111 mètres, croise à gauche la Ru 100 après 154 mètres,croise à gauche la Ru 92 après 200 mètres, croise à droite la VC 38 après 423 mètres, croise à gauche la Ru 55 après 505 mètres, croise à gauche la Ru 104 après 700 mètres, croise à gauche la Ru 152 après 788 mètres, croise à gauche la VC 33 après 1 011 mètres, croise à gauche le CR 8 après 1077 mètres, croise à droite la VC 25 après 1 302 mètres, croise à droite le CR 74 après 4 787 mètres, rentre dans le hameau de Paulin après 5 060 mètres, croise l'église et le cimetière après 5 372 mètres et se termine à la VC 1 après 5 542 mètres.	5 542 m										
27	Route de Montplaisir	Part de la RD112, coupe la VC 6 après 1 166 mètres et se termine au lieu-dit Montplaisir à la limite de la commune de Teyssode après 1 661 mètres.	1 661 m										
28	Route des Deux Collines	Part du giratoire de la RD 39, croise à droite le CR 31 après 112 mètres et se termine à la RD 112 après 296 mètres.	296 m										
29	Chemin de la Colline	Part de la Ru 134, croise à droite la VC 35 après 201 mètres et se termine à la VC 36 après 350 mètres.	350 m										
30	Route de Bel Air	Part du carrefour de la VC 40 et du CR 5, croise à gauche la VC 39 après 227 mètres, croise à droite la Ru 57 après 363 mètres, croise à droite la Ru 101 après 428 mètres et se termine à la Ru 11 après 711 mètres.	711 m										
31	Chemin de la Duchesse	Part de la RD 39, croise à droite la Ru 54 après 246 mètres, croise à gauche la Ru 50 après 296 mètres, croise à gauche la Ru 118 après 367 mètres, croise à droite la Ru 126 après 451 mètres, croise à droite le CR 31 après 872 mètres et se termine après 1 080 mètres.	1 080 m										
32	Chemin des Bernadelles	Part de la Ru 126 et se termine à la limite de propriété après 150 mètres.	150 m										
33	Chemin des Fauvettes	Part de la VC 26 et se termine au carrefour de la Ru 152 et de la Ru 64 après 194 mètres.	194 m										
34	Rue d'En Germier	Part du carrefour de la Ru 60 et du CR 4, croise à gauche la VC 41 et la VC 42 après 955 mètres et se termine à la RD 630 après 999 mètres.	999 m										
35	Chemin des Hautes Serres, chemin de la	Part de la Ru 153 et se termine au portail après 159 mètres, reprend à la VC 29 et se termine après 47 mètres soit un total de 206 mètres.	206 m										

	Colline												
36	Chemin des Hautes Terres	Part de la Ru 134, croise à gauche la VC 29 après 389 mètres et se termine à la Ru 134 après 640 mètres.	640 m										
37	Chemin d'en Trabouillou	Part de la RD 87 et se termine après 310 mètres.	310 m										
38	Impasse Olympe de Gouges	Part de la VC 26 et se termine au terrain de motocross après 92 mètres.	92 m										
39	Chemin d'En Roudil	Part du carrefour de la Ru 11 et de la VC 21, croise à droite le CR 30 après 29 mètres, croise à gauche la Ru 120 après 336 mètres et se termine à la VC 30 après 602 mètres.	602 m										
40	Rue d'En Caoussou	Part du carrefour des Ru 37 et 142, croise à droite la Ru 26 après 83 mètres, croise à gauche l'impasse de Jade après 290 mètres et se termine au carrefour de la VC 30 et du CR 5 après 506 mètres.	506 m										
41	Chemin du Purgatoire	Part du carrefour des VC 34 et 42, croise à droite le CR 28 après 178 mètres et se termine au CR 18 après 720 mètres.	720 m										
42	Chemin de la Gravette	Part du carrefour des VC 34 et 41, croise à droite le CR 10 après 700 mètres et se termine à la RD 112 après 1 295 mètres.	1 335 m										
43	Chemin des Piliers Rouges	Part de la RD 112 et se termine au CR 12 après 306 mètres.	306 m										
44	Impasse des Isatis	Part de la Ru 37, se poursuit jusqu'à la ferme du Rouch après 229 mètres et se termine à la limite de propriété après 399 mètres (incorporation CR 11 chemin des Isatis d'une longueur de 113 m)	399 m										
45	Route de Flamarens	Part de la VC 10 et se termine après 1 343 mètres.	1 343 m										
46	Chemin d'Al Roulié	Part de la VC 27 et se termine après 168 mètres	168 m										

Total : 53 234 m dont 299 m de mitoyens soit 53 084 m (52 998 - 299 / 2)

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Voies communales à caractère de rues

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne *Revêtue en mètre*	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque VC					Observations
						Classement			Ancienne application	Longueur	
						Catégorie	N°	Date			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Ru 1	Rue de l'Abattoir	Part de la RD 47 et se termine à la Ru 72 après 150 mètres.	150 m								
Ru 2	Rue Christiane Aimery	Part de la Ru 74 et se termine à la Ru 61 après 91 mètres.	91 m								
Ru 3	Rue Alsace Lorraine	Part de la RD 87, croise à droite la Ru 4 après 71 mètres, croise à droite la Ru 86 après 118 mètres et se termine à la RD 39 après 320 mètres.	320 m								
Ru 4	Petite rue Alsace Lorraine	Part de la Ru 79 et se termine à la Ru 3 après 98 mètres.	98 m								
Ru 5	Impasse des Amandiers	Part de la Ru 74 et se termine à la limite de propriété après 116 mètres.	116 m								
Ru 6	Rue d'en Ayé	Part de la Ru 92, croise à droite la Ru 59 après 239 mètres et se termine à la Ru 153 après 368 mètres.	368 m								
Ru 7	Rue Honoré de Balzac	Part de la RD 87, croise à droite la Ru 35 après 88 mètres et se termine à la RD 112 après 178 mètres.	178 m								
Ru 8	Rue d'en Béral	Part de la VC 12, croise à gauche la Ru 136 après 220 mètres, coupe la Ru 116 après 256 mètres et se termine à la RD 87 après 488 mètres.	488 m								
Ru 9	Rue de Bernadis	Part de la RD 630 et se termine à la Ru 25 après 103 mètres.	103 m								
Ru 10	Rue Claude Bernard	Part de la RD 87 et se termine à la Ru 11 après 321 mètres.	321 m								

Ru 11	Avenue Jacques Besse	Part de la RD 39, croise à droite la Ru 12 après 82 mètres, croise à gauche la Ru 62 après 177 mètres, croise à droite la Ru 82 après 226 mètres, croise à gauche la Ru 114 après 270 mètres, coupe la voie ferrée après 304 mètres, croise à gauche la Ru 74 après 423 mètres, croise à gauche l'entrée du stade après 525 mètres, croise à droite la Ru 10 et à gauche la VC 30 après 595 mètres, croise à gauche la Ru 120 après 789 mètres, croise à droite la Ru 78 après 930 mètres et se termine au carrefour des VC 21 et 39 après 1 231 mètres.	1 231 m										
Ru 12	Impasse Jacques Besse	Part de la Ru 11 et se termine à la limite de propriété après 95 mètres.	95 m										
Ru 13	Rue Théodose Bessery	Part de la Ru 74 et se termine à la Ru 26 par une "fourchette" de 215 mètres après 283 mètres soit 283 + 15 = 298 mètres.	298 m										
Ru 14	Rue du Bois de Lavaur	Part de la Ru 134 et se termine après 98 mètres.	98 m										
Ru 15	Rue Père Bonsirven	Part de la Ru 101, croise à droite la Ru 101 après 92 mètres, croise à gauche la Ru 41 après 157 mètres et se termine à la limite de propriété après 207 mètres.	207 m										
Ru 16	Rue du Bourdicou	Part de la Ru 153 et se termine après 323 mètres + 29 mètres.	352 m										
Ru 17	Rue de la Brasserie	Part de la Ru 53 et se termine à la Ru 103 après 79 mètres.	79 m										
Ru 18	Rue de la Brêche	Part de la Ru 38 , croise à droite la Ru 95 après 53 mètres et se termine après 81 mètres.	81 m										
Ru 19	Rue des Buis	Part de la RD 630 et se termine à la limite de propriété après 166 mètres.	166 m										
Ru 20	Impasse Camichel	Part de la RD 87 et se termine à la limite de propriété après 163 mètres.	163 m										
Ru 21	Rue des Capucins	Part de la RD 112 et se termine au carrefour de la Ru 97 et de la PI 5 après 136 mètres.	136 m										
Ru 22	Rue Carlesse	Part de la Ru 63, croise à gauche la Ru 145 après 27 mètres, croise à gauche la Ru 66 après 96 mètres, croise à droite la Ru 80 après 112 mètres, croise à gauche la Ru 99 après 162 mètres et se termine à la Ru 71 après 233 mètres.	233 m										
Ru 23	Rue Carlipa	Part de la Ru 67, coupe la Ru 38 après 52 mètres et se termine après 71 mètres.	71 m										

Ru 24	Rue Cassaing	Part de la RD 39, coupe la Ru 79 après 143 mètres et se termine à la RD 87 après 189 mètres.	189 m									
Ru 25	Avenue Yves Cassé	Part de la RD 39B, croise à droite la Ru 9 après 92 mètres et se termine à la RD 39 après 462 mètres.	462 m									
Ru 26	Rue du Castellou	Part de la Ru 61, croise à gauche la Ru 13 après 139 mètres et se termine à la VC 40 après 393 mètres.	393 m									
Ru 27	Chemin du Castelvert	Part de la Ru 76, croise à gauche la Ru 106 après 88 mètres et se termine à la RD 112 après 555 mètres.	555 m									
Ru 28	Impasse du Cervi	Part de la Ru 29 et se termine après 189 mètres.	189 m									
Ru 29	Rue du Cervi	Part de la Ru 74, croise à droite la Ru 28 après 101 mètres, croise à gauche la Ru 30 après 184 mètres, croise à gauche la Ru 117 après 267 mètres, croise à gauche la Ru 65 après 349 mètres et se termine à la Ru 37 après 461 mètres.	461 m									
Ru 30	Rue des Chardons	Part de la RD 630, croise à gauche la Ru 117 après 105 mètres et se termine à la Ru 29 après 245 mètres.	245 m									
Ru 31	Rue Châteaurenard	Part de la Ru 63 et se termine à la Ru 71 après 98 mètres.	98 m									
Ru 32	Grande rue Civadière	Part de la Ru 63 et se termine à la Ru 129 après 114 mètres.	114 m									
Ru 33	Petite rue Civadière	Part de la Ru 63 et se termine à la Ru 131 après 54 mètres.	54 m									
Ru 34	Petite rue des Clauzades	Part de la Ru 35 et se termine à la Ru 35 après 149 mètres.	149 m									
Ru 35	Rue des Clauzades	Part de la Ru 7, croise à droite la Ru 34 après 56 mètres, croise à droite la Ru 34 après 216 mètres et se termine à la RD 87 après 315 mètres.	315 m									
Ru 36	Impasse la Clé des Champs	Part de la RD 39 et se termine après 232 mètres.	232 m									
Ru 37	Avenue de Cocagne	Part de la RD 630, croise à gauche le CR 6 après 71 mètres, croise à droite la Ru 65 et à gauche le CR 11 après 298 mètres, croise à droite la Ru 29 après 581 mètres et se termine au carrefour de la VC 40 et de la Ru 142 après 646 mètres.	646 m									

Ru 38	Rue Père Colin	Part de la Ru 63, croise à droite la PI 17 après 24 mètres, croise à gauche la Ru 137 après 67 mètres, croise à gauche la Ru 102 après 78 mètres, croise à droite la Ru 18 après 132 mètres, coupe la Ru 23 après 184 mètres et se termine au carrefour des Ru 67 et 108 après 211 mètres.	211 m									
Ru 39	Rue des Coquelicots	Part de la Ru 153 et se termine à la Ru 153 après 202 mètres.	202 m									
Ru 40	Impasse Edmond Crayol	Part de la Ru 41 et se termine à la limite de propriété après 80 mètres.	80 m									
Ru 41	Rue Edmond Crayol	Part de la Ru 15, croise à droite la Ru 40 après 57 mètres et se termine au carrefour des Ru 61, 96 et 143 après 98 mètres.	98 m									
Ru 42	Rue du Deux Mars	Part de la Ru 76 et se termine à la Ru 44 après 138 mètres.	138 m									
Ru 43	Rue du Trois Mars	Part de la Ru 76 et se termine après 128 mètres.	128 m									
Ru 44	Impasse du Trois mars	Part de la Ru 42 et se termine après 81 mètres.	81 m									
Ru 45	Rue de la Distillerie	Part de la Ru 76 et se termine à la Ru 43 après 116 mètres.	116 m									
Ru 46	Chemin des Deux Ponts	Part de la RD 87 et se termine au carrefour de la Ru 72 et de la VC 12 après 183 mètres.	183 m									
Ru 47	Rue des Doctrinaires	Part de la Ru 80, croise à gauche la Ru 48 après 106 mètres et se termine à la Ru 84 après 134 mètres.	134 m									
Ru 48	Impasse des Doctrinaires	Part de la Ru 93 et se termine à la Ru 47 après 59 mètres.	59 m									
Ru 49	Rue de l'Ecole	Part de la Ru 63 et se termine à la Ru 51 après 110 mètres.	110 m									
Ru 50	Rue des Erables	Part de la RD 39 et se termine à la VC 31 après 116 mètres.	116 m									
Ru 51	Rue Escoussières de Naridelle	Part de la Ru 63, et se termine au carrefour des Ru 49 et 129 après 146 mètres.	146 m									
Ru 52	Rue de l'Evêché, Place Saint-Alain	Part de la RD 47, croise à gauche la Ru 85 après 45 mètres, croise à droite la Ru 84 après 122 mètres, croise à droite la Ru 84 après 163 mètres, croise à gauche la PI 15 après 241 mètres, croise à droite la PI 14 après 261 mètres longe la PI 15 après 269 mètres et se termine au carrefour des RU 80 et 135 après 295 mètres.	295 m									

Ru 53	Rue du Petit Faubourg	Part de la RD 112, croise à gauche la Ru 17 après 138 mètres et se termine à la Ru 121 après 205 mètres.	205 m									
Ru 54	Rue Flandres Dunkerque	Part de la RD 112 et se termine à la VC 31 après 163 mètres.	163 m									
Ru 55	Rue de Foncelarde	Part de la VC 26 et se termine à la RU 92, face à la Ru 6 après 86 mètres.	86 m									
Ru 56	Rue Roger Galaup	Part de la RU 112 et se termine à la PI 5 après 140 mètres.	140 m									
Ru 57	Rue de la Garance	Part de la VC 30, fait une "fourchette" à son départ de 20 mètres, et se termine à la Ru 101 après 244 mètres (244 + 20) = 264 mètres.	264 m									
Ru 58	Impasse de la Gare	Part de la RD 39A et se termine à la limite de propriété après 130 mètres.	130 m									
Ru 59	Impasse des Geais	Part de la Ru 6 et se termine après 126 mètres.	126 m									
Ru 60	Rue d'en Germier	Part de la RD 630 et se termine au carrefour de la VC 34 et du CR 4 après 364 mètres.	364 m									
Ru 61	Rue Clément Gontier	Part de la limite de propriété, croise à droite la Ru 2 après 48 mètres, croise à droite la Ru 96 après 219 mètres, croise à droite la Ru 143 après 230 mètres, croise à droite la Ru 41 après 242 mètres, croise à droite la Ru 26 après 279 mètres et se termine à la limite de propriété après 379 mètres.	379 m									
Ru 62	Rue des Goutisses	Part de la Ru 11 et se termine à la RD 39 après 210 mètres.	210 m									
Ru 63	Grand'Rue	Part de la RD 112, croise à gauche la Ru 71 et à droite la Ru 51 après 28 mètres, croise à gauche la Ru 31 après 66 mètres, croise à droite la Ru 49 après 120 mètres, croise à droite la Ru 32 après 158 mètres, croise à droite la Ru 33 après 170 mètres, croise à droite la Ru 132 après 219 mètres et se termine au carrefour des Ru 22 et 38 après 229 mètres.	229 m									
Ru 64	Impasse des Graves du Pech	Part du carrefour de la VC 33 et de la Ru 152, croise à droite le CR 8 après 56 mètres et se termine après 349 mètres.	349 m									
Ru 65	Impasse des Coques	Part de la Ru 29 et se termine à la Ru 37 après 184 mètres.	184 m									Rocher au milieu de la route après 60

												mètres.
Ru 66	Rue du Grès	Part de la Ru 22 et se termine à la Ru 71 après 121 mètres.	121 m									
Ru 67	Rue Dame Guiraude	Part du carrefour des Ru 38 et 108, croise à gauche la Ru 23 après 42 mètres, croise à gauche la Ru 133 après 70 mètres, croise à gauche la Ru 111 après 81 mètres et se termine à la Ru 135 après 136 mètres.	136 m									
Ru 68	Rue des Soignants 2020	Part de la RD 39, fait une "fourchette" au départ de 36 mètres et se termine à la RD 87 après 178 mètres soit un total de 214 mètres.	214 m									
Ru 69	Rue des Hortensias	Part de la Ru 112 et se termine à la Ru 112 après 113 mètres.	113 m									
Ru 70	Impasse des Ifs	Part de la RD 112 et se termine à la limite de propriété après 177 mètres.	177 m									
Ru 71	Allées Jean Jaurès	Part de la Ru 63, croise à droite la Ru 31 après 125 mètres, croise à droite la Ru 66 après 197 mètres, croise à droite la Ru 99 après 278 mètres, croise à droite la Ru 22 après 367 mètres, croise à droite la PI 11 après 370 mètres et se termine à la RD 87 après 396 mètres.	396 m									
Ru 72	Rue du Jeu du Mail	Part de la RD 47, croise à droite la Ru 1 après 45 mètres, croise à droite l'accès au centre de secours après 100 mètres passe sur l'ouvrage d'art au-dessus de la voie ferrée après 269 mètres et se termine au carrefour de la Ru 46 et de la VC 12 après 284 mètres.	284 m									
Ru 73	Rue Jouxaygues	Part de la Ru 102, croise à droite la PI 3 après 38 mètres, croise à droite la Ru 111 après 116 mètres et se termine à la Ru 135 après 183 mètres.	183 m									
Ru 74	Avenue Raoul Lacouture	Part de la RD 630, croise à gauche la Ru 29 après 9 mètres, croise à gauche la Ru 142 après 204 mètres, croise à gauche la Ru 13 après 243 mètres, croise à gauche la Ru 2 après 288 mètres, croise à gauche la Ru 96 après 564 mètres, croise à gauche la Ru 88 après 629 mètres, croise à droite la Ru 90 après 769 mètres, croise à droite la Ru 5 après 861 mètres et se termine à la Ru 11 après 959 mètres.	959 m									
Ru 75	Impasse de la Garrigue	Part de la Ru 76 et se termine à la limite de propriété après 189 mètres.	189 m									

Ru 76	Rue Lagarrigue	Part de la RD 112, croise à gauche la Ru 130 après 67 mètres, croise à droite la Ru 119 après 142 mètres, croise à gauche la Ru 42 après 230 mètres, croise à gauche la Ru 43 après 269 mètres, croise à gauche la Ru 45 après 301 mètres, croise à gauche la Ru 75 après 378 mètres, croise à gauche la Ru 27 après 441 mètres et se termine à la RD 112, face à la Ru 7 après 492 mètres.	492 m										
Ru 77	Impasse des Lauriers	Part de la VC 13 et se termine à la limite de propriété après 51 mètres.	51 m										
Ru 78	Rue Louis Lumière	Part de la RD 87, croise à droite l'impasse Louis Lumière après 181 mètres et se termine à la Ru 11 après 296 mètres.	296 m										
Ru 79	Rue de Mailly	Part de la RD 39, coupe le Ru 86 après 119 mètres, croise à droite la Ru 4 après 174 mètres, coupe la Ru 24 après 283 mètres et se termine à la RD 87 après 346 mètres.	346 m										
Ru 80	Rue de la Mairie	Part de la Ru 22, croise à droite la Ru 102 après 47 mètres, croise à gauche la Ru 93 après 73 mètres, croise à gauche la Ru 47 après 145 mètres et se termine à la PI 15 après 216 mètres.	216 m										
Ru 81	Impasse des Marronniers	Part de la RD 630 et se termine à la limite de propriété après 128 mètres.	128 m										
Ru 82	Rue Pierre Marty	Part de la RD 87 et se termine à la Ru 11 après 251 mètres.	251 m										
Ru 83	Impasse du Mauzac	Part de la Ru 134 et se termine après 125 mètres.	125 m										
Ru 84	Allées Ferréol Mazas	Part de la RD 87, croise à gauche la Ru 125 après 23 mètres, fin de la première partie à la Ru 52 après 135 mètres, reprend à la RD 87, croise à droite la Ru 93 après 51 mètres, croise à droite la Ru 47 après 111 mètres et se termine à la Ru 52 après 150 mètres soit un total de 285 mètres.	285 m										
Ru 85	Rue de la Mégisserie	Part de la RD 47 et se termine à la Ru 52 après 106 mètres.	106 m										
Ru 86	Rue Lucien Mengaud	Part de la RD 39, coupe la Ru 79 après 61 mètres et se termine à la Ru 3 après 179 mètres.	179 m										
Ru 87	Impasse des Merisiers	Part de la RD 39 et se termine après 92 mètres.	92 m										
Ru 88	Rue du Moulin Pastelier	Part de la Ru 143 et se termine à la Ru 74 après 102 mètres.	102 m										

Ru 89	Rue des Mounasses	Part du Ru 129 et se termine à la Ru 131 après 59 mètres.	59 m										
Ru 90	Impasse de la Mouzoune	Part de la Ru 74 et se termine à la limite de propriété après 110 mètres.	110 m										
Ru 91	Impasse des Mûriers	Part de la Ru 101 et se termine à la limite de propriété après 65 mètres.	65 m										
Ru 92	Rue Négolasé	Part de la Ru 152, croise à droite la Ru 6 et à gauche la Ru55 après 393 mètres et se termine à la VC 26 après 695 mètres.	695 m										
Ru 93	Rue du Palais	Part de la Ru 80, croise à droite la Ru 48 après 111 mètres et se termine à la Ru 84 après 136 mètres.	136 m										
Ru 94	Rue du Parc de la Planette	Part de la Ru 134 et se termine à la VC 19 après 498 mètres.	498 m										
Ru 95	Rue du Pas	Part de la Ru 129 et se termine à la Ru 18 après 105 mètres.	105 m										
Ru 96	Rue du Pastel	Part de la Ru 74 et se termine au carrefour des Ru 41, 61 et 143 après 139 mètres.	139 m										
Ru 97	Rue Pasteur	Part de la RD 87 et se termine à la PI 5 après 74 mètres.	74 m										
Ru 98	Impasse Pellouï	Part de la RD 39 et se termine à la limite de propriété après 163 mètres.	163 m										
Ru 99	Rue des Pénitents Bleus	Part de la Ru 71 et se termine à la Ru 22 après 65 mètres.	65 m										
Ru 100	Rue de la Pépinière	Part de la VC 26 et se termine après 166 mètres.	166 m										
Ru 101	Rue des Peupliers	Part de la VC 30, croise à droite la Ru 91 après 52 mètres, croise à droite la Ru 57 après 131 mètres et se termine à la Ru 15 après 292 mètres.	292 m										
Ru 102	Rue Peyras	Part de la Ru 38, croise à droite la Ru 73 après 63 mètres et se termine à la Ru 80 après 118 mètres.	118 m										
Ru 103	Rue Général Pijon	Part de la RD 112, croise à droite la Halle aux Grains après 32 mètres, croise à droite la PI 16 après 63 mètres, croise à droite la Ru 17 et à gauche la Ru 123 après 201 mètres, croise à droite la Ru 121 après 255 mètres et se termine à la RD 39 après 415 mètres.	415 m										
Ru 104	Impasse du Pin Parasol	Part de la VC 26 et se termine après 197 mètres.	197 m										

Ru 105	Rue des Piverts	Part de la Ru 134 et se termine à la Ru 141 après 441 mètres, reprend après 241 mètres et se termine après 516 mètres.	516 m										
Ru 106	Rue de Plaisance	Part de la Ru 27 et se termine après 358 mètres, reprend après 221 mètres et se termine après 98 mètres soit un total de 456 mètres.	456 m										
Ru 107	Impasse du Pont du Rouch	Part de la RD 630 et se termine à la limite de propriété après 120 mètres.	120 m										
Ru 108	Rue du Port	Part de la Ru 67 et se termine au carrefour des VC 10 et 11 après 638 mètres.	638 m										
Ru 109	Impasse des Quatre Saisons	Part de la Ru 141 et se termine après 154 mètres.	154 m										
Ru 110	Impasse du Ravin	Part de la RD 630 et se termine à la limite de propriété après 247 mètres.	247 m										
Ru 111	Rue du Reilhon	Part de la Ru 67 et se termine à la Ru 73 après 85 mètres.	85 m										
Ru 112	Rue de la République	Part de la RD 112, croise à gauche la Ru 113 après 69 mètres, croise à droite la Ru 69 après 78 mètres, croise à droite la Ru 69 après 134 mètres, croise à droite la Ru 56 après 209 mètres et se termine à la RD 39 après 225 mètres.	225 m										
Ru 113	Petite rue de la République	Part de la Ru 112 et se termine à la RD 39 après 131 mètres.	131 m										
Ru 114	Rue Robert Rimaniol	Part de la Ru 11 et se termine à la limite de propriété après 130 mètres.	130 m										
Ru 115	Impasse de la Roquette	Part de la VC 26 et se termine au terrain de motocross après 234 mètres.	234 m										
Ru 116	Rue des Rosiers	Part de la RD 87, croise à droite la Ru 150 après 43 mètres, coupe la Ru 8 après 382 mètres, croise à gauche l'impasse des Eglantiers après 467 mètres et se termine à la limite de propriété après 624 mètres.	624 m										
Ru 117	Rue du Rouch	Part de la Ru 29 et se termine à la Ru 117 après 514 mètres.	514 m										
Ru 118	Rue du Rougeyrou	Part de la RD 39 et se termine à la VC 31 après 76 mètres.	76 m										
Ru 119	Rue du Safran	Part de la RD 112 et se termine au Ru 76 après 72 mètres.	72 m										

Ru 120	Rue de Sagnes	Part de la Ru 11 et se termine à l'impasse de Sagnes après 434 mètres, puis reprend après 330 mètres et se termine à la VC 39 après 52 mètres, soit un total de 486 mètres.	486 m										
Ru 121	Rue Saint-Barthélemy	Part de la RD 112, croise à gauche la Ru 53 après 92 mètres et se termine à la Ru 103 après 169 mètres.	169 m										
Ru 122	Impasse Saint Barthélemy	Part de la RD 39 et se termine à la limite de propriété après 145 mètres.	145 m										
Ru 123	Impasse Saint Géraud	Part de la Ru 103 et se termine à la limite de propriété après 51 mètres.	51 m										
Ru 124	Rue Sainte-Catherine	Part de la RD 87 et se termine à la Ru 68 après 101 mètres.	101 m										
Ru 125	Rue Sainte-Cécile	Part de la RD 87 et se termine à la Ru 84 après 89 mètres.	89 m										
Ru 126	Rue de la Sérène	Part de la RD 112, croise à droite la VC 32 après 25 mètres croise à gauche la Ru 128 après 272 mètres et se termine à la VC 31 après 323 mètres.	323 m										
Ru 127	Allées des Tamaris	Part de la RD 630 et se termine à la RD 630 après 827 mètres.	827 m										
Ru 128	Impasse des Tilleuls	Part de la Ru 126 et se termine à la limite de propriété après 269 mètres.	269 m										
Ru 129	Quai de la Tour des Rondes	Part de la Ru 49, croise à gauche la Ru 89 après 25 mètres, croise à gauche la Ru 32 après 47 mètres, croise à gauche la Ru 132 après 84 mètres et se termine à la PI 17 après 162 mètres.	162 m										
Ru 130	Impasse de la Tourelle	Part de la PI 1 et se termine après 121 mètres.	121 m										
Ru 131	Rue Traversière	Part de la Ru 49, croise à droite la Ru 89 après 17 mètres, coupe la Ru 32 après 36 mètres, croise à gauche la Ru 33 après 50 mètres et se termine à la Ru 132 après 91 mètres.	91 m										
Ru 132	Rue Valat Viel	Part de la Ru 63, croise à droite la Ru 131 après 57 mètres et se termine au carrefour à la Ru 129 après 120 mètres.	120 m										
Ru 133	Rue Vergadaud	Part de la Ru 67 et se termine à la Ru 38 après 115 mètres.	115 m										

Ru 134	Chemin des Vignes	Part de la Ru 153, croise à droite la VC 29 après 140 mètres, croise à gauche la Ru 83 après 149 mètres, croise à droite la VC 36 après 254 mètres, croise à gauche la Ru 105 après 296 mètres, croise à droite la VC 36 après 614 mètres, croise à droite la VC 19 après 801 mètres, croise à droite la Ru 94 après 1 038 mètres, croise à gauche la Ru 14 après 1 053 mètres et se termine à la RD 87 après 1 086 mètres.	1 086 m									
Ru 135	Rue Villeneuve	Part de la Ru 67, croise à gauche la Ru 73 après 74 mètres et se termine à la Ru 80 après 145 mètres.	145 m									
Ru 136	Impasse des violettes	Part de la Ru 8 et se termine à la limite de propriété après 155 mètres.	155 m									
Ru 137	Impasse du Boeuf	Part de la Ru 38 et se termine après 35 mètres.	35 m									
Ru 138	Rue Albert Einstein	Part de la Ru 144 et se termine à la RD 135 après 857 mètres.	857 m									
Ru 139	Rue des Chênes	Part de la Ru 141, croise à gauche la Ru 140 après 73 et se termine à la Ru 139 après 318 mètres.	318 m									
Ru 140	Impasse des Chênes	Part de la Ru 139 et se termine après 121 mètres.	121 m									
Ru 141	Rue d'Escaluffe	Part de la Ru 153, croise à droite la Ru 105 et à gauche la Ru109 après 219 mètres, croise à droite la Ru 140 après 311 mètres et se termine à la RD 87 après 393 mètres.	393 m									
Ru 142	Rue de Fonteneau	Part de la Ru 74 et se termine au carrefour de la VC 40 et de la Ru 37 après 431 mètres.	431 m									
Ru 143	Rue Louisa Paulin	Part du carrefour des Ru 41, 61 et 96, croise à droite la Ru 88 après 98 mètres et se termine à la limite de propriété après 261 mètres.	261 m									
Ru 144	Rue Gutenberg	Part de la RD 630, croise à droite la Ru 146 après 88 mètres, croise à gauche la Ru 138 après 163 mètres, coupe la voie ferrée après 178 mètres et se termine à la RD 135 après 1 285 mètres.	1 285 m									
Ru 145	Impasse du Rat	Part de la Ru 22 et se termine à la limite de propriété après 65 mètres.	65 m									
Ru 146	Rue Léonard de Vinci	Part de la Ru 144 et se termine après 421 mètres.	421 m									
Ru 147	Rue des Pommiers	Part de la VC 20, croise à gauche la Ru 148 après 249 mètres, croise à gauche la Ru 149 après 535 mètres et se termine à la VC 20 après 694 mètres.	694 m									

Ru 148	Impasse des poiriers	Part de la Ru 147 et se termine après 63 mètres.	63 m									
Ru 149	Impasse des Pêchers	Part de la Ru 147 et se termine après 47 mètres.	47 m									
Ru 150	Impasse des Roses	Part de la Ru 116 et se termine après 71 mètres.	71 m									Entrée secondaire du cimetière du Port d'en Talx
Ru 151	Impasse du Plô	Part de la Ru 67 et se termine en appendice (derrière les bâtiments) après 43 mètres.	43 m									
Ru 152	Chemin des Coteaux	Part de la VC 26, croise à droite la VC 33 après 133 mètres, croise à droite la Ru 143 et à gauche la Ru 92 après 243 mètres et se termine à la Ru 153 après 559 mètres.	559 m									
Ru 153	Route du Pech	Part de la RD 87, croise à droite la Ru 16 après 77 mètres, croise à droite la Ru 6 et à gauche la Ru 141 après 383 mètres, croise à droite la Ru 39 après 467 mètres, croise à gauche la Ru 39 après 529 mètres, croise à droite la Ru 152 et à gauche la Ru 134 après 757 mètres, croise à droite la VC 35 après 979 mètres et se termine au parking de l'église après 1 240 mètres.	1 240 m									
Ru 154	Impasse Lou Castel	Part de la RD 39 et se termine après 82 mètres.	82 m									
Ru 156	Impasse des Colombes	Part de la Ru 153 et se termine après 117 m	117 m									
Ru 157	Impasse des Muscadelles	Part de la Ru 153 et se termine après 162 mètres	162 m									
Ru 158	Rue des Orchidées	Part de la RD 87 et se termine après 161 mètres	161 m									
Ru 159	Rue du Clos d'en Germier	Part de la VC 34 et se termine au CR 4 après 686 mètres	686 m									
Ru 160	Impasse du Pescayré	Part de la Ru 26 et se termine après 85 mètres	85 m									
Ru 161	Impasse du Pigné	Part de la Ru 74 et se termine après 39 mètres	39 m									
Ru 162	Impasse du Chasselas	Part de la Ru 134 et se termine après 74 mètres	74 m									
Ru 163	Impasse du Pré aux Poules	Part de la Ru 74 et se termine après 86 mètres	86 m									

Ru 164	Rue Aymeric de Montréal	Part de la RD 112 et se termine après 503 mètres	503 m									
Ru 165	Impasse Les Jardins du Pech	Part de la Ru 134 et se termine après 185 mètres	185 m									
Ru 167	Rue de la Tour des Rondes	Part de la RD 112 et se termine à la RU 169 après 208 mètres	208 m									
Ru 168	Impasse de la Brèche	Part de la Ru 18 et se termine après 23 mètres	23 m									
Ru 169	Impasse Père Colin	Part de la Ru 38 et se termine après 34 mètres	34 m									

Total : 41 235 mètres

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Voies communales à caractère de places publiques

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne Revêtue en mètre	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque VC					Observations
						Classement			Ancienne application	Longueur	
						Catégorie	N°	Date			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Pl 1	Place René Cassin		4 392 m²	627 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 1 006 mètres.
Pl 2	Place de la Clotte		1 658 m²	236 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 236 mètres.
Pl 3	Place des Consuls		1462 m²	208 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 208 mètres.
Pl 5	Place Pasteur		2 892 m²	413 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 413 mètres.
Pl 6	Place Vialas		2 598 m²	371 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 371 mètres.
Pl 7	Place Bir Hakeim		216 m²	31 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 31 mètres.

Pl 8	Place du Général Sudre		809 m²	115 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 115 mètres.
Pl 9	Place du Docteur Aimé Jaurou		1 427 m²	203 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 203 mètres.
Pl10	Place du Jeu du Mail		2 327 m²	332 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 332 mètres.
Pl 11	Place du Palais		391 m²	55 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 55 mètres.
Pl 12	Placette de Plaisance		1 961 m²	280 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 280 mètres.
Pl 13	Place du Pont Saint Roch		247 m²	35 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 35 mètres.
Pl 14	Place de la Résistance		1 147 m²	163 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 163 mètres.
Pl 15	Place Saint Alain		790 m²	113 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 267 mètres.
Pl 16	Place Stalingrad		1 736 m²	248 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 248 mètres.
Pl 17	Place du Vieux Marché		1 788 m²	255 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 255 mètres.

Pl 18	Esplanade du Théron		3 074 m²	439 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 439 mètres.
Pl 19	Place du Foirail		4 614 m²	659 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 659 mètres.
Pl 20	Place des Capucins		987 m²	282 m							Pour une largeur de voie de 3,50 mètres moyens, la longueur est de 282 mètres.
Pl 21	Place de la Gare		2 173 m²	310 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 659 mètres.
Pl 22	Planal Gaston Puel		684 m²	98 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 98 mètres.
PL 23	Parking Jacques Besse		2 472 m²	494							Pour une largeur de voie de 5,00 mètres moyens, la longueur est de 659 mètres.
PL 24	Esplanade de l'Evêché		1081 m²	154 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 154 mètres.
Pl 25	Place Escoussières de Naridelle		6 378 m²	911 m							Pour une largeur de voie de 7,00 mètres moyens, la longueur est de 911 mètres.

Total superficie : 47 304 mètres²
Total longueur : 7 032 mètres

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

Voies communales à caractère de giratoires

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne *Revêtue en mètre*	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque VC — Classement			Ancienne application	Longueur	Observations
						Catégorie	N°	Date			
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
GIR 1	Rond-point Madeleine et Félix VALLAT		84 m								
GIR 2	Rond-point Première Armée Française Rhin et Danube		91 m								
GIR 3	Rond-point de Thiersville		68 m								
GIR 4	Rond-point Tour de France		78 m								
GIR 5	Rond-point des Trois Grâces		100 m								
GIR 6	Rond-point de l'Hôtel de Ville		106 m								

GIR 7	Rond-point des Mazasses		78 m								
GIR 8	Rond-point du Rouch		96 m								
GIR 9	Rond-point du Pont Saint-Roch		50 m								
GIR 10	Rond-point des Cauquillous		195 m								

Total longueur : 946 mètres

TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES CHEMINS RURAUX

N° d'ordre	Appellation	Désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	Longueur	Largeur moyenne *Revêtue en mètre*	Date de classement	Rappel des anciens chemins incorporés à chaque VC	Observations
1	Chemin d'Al Bosc Grand	Part de la VC 15 et se termine après 219 mètres.	219 m				Revêtu
2	Chemin d'En Genblanc	Part de la VC 11 et se termine à la VC 43 après 605 mètres.	605 m				Revêtu
3	Chemin de Bordeneuve	Part de la RD 87, croise à droite le CR 41 et à gauche le CR 40 après 800 mètres et se termine au lieu-dit le Crés après 1 135 mètres.	1 135 m				Revêtu
4	Chemin de la Bourdette	Part du carrefour de la Ru 60 et de la VC 34 et se termine à la RD 112 après 517 mètres.	517 m				
5	Impasse d'En Darquier	Part de la VC 40 et se termine à la limite de propriété après 385 mètres.	385 m				
6	Impasse de Cocagne	Part de la Ru 37 et se termine à la limite de propriété, au lieu-dit le Rouch après 268 mètres.	268 m				
7	Chemin de la Côte Cave	Part de la Ru 42 et se termine à la rue du Port après 168 mètres.	168 m				
8	Chemin des Graves	Part de la VC 26 et se termine à la Ru 64 après 216 mètres.	216 m				
9	Vieille route de Toulouse	Part de la VC 13 et se termine à la VC 13 après 468 mètres, reprend après 400 mètres et se termine après 172 mètres soit un total de 640 mètres.	640 m				Revêtu sauf sur les premiers 45 mètres de la deuxième partie où il est empierré

10	Impasse de la Gravette	Part de la VC 42 et se termine à la limite de propriété après 195 mètres.	195 m												
12	Chemin de la Borde des Prats, chemin du Carla	Part de la RD 112, croise à droite la VC 43 après 164 mètres, croise à gauche le CR 2 après 174 mètres, est revêtu jusqu'à 228 mètres, coupe la VC 10 après 574 mètres, reprise du revêtement et se termine après 772 mètres.	772 m												Revêtu sur 426 mètres ensuite empierré.
13	Chemin de Terre Cabade	Part de la RD 112 et se termine après 159 mètres.	159 m												
14	Chemin des Bories	Part de la RD 112 et se termine après 534 mètres.	534 m												Revêtu
15	Chemin de la Dupine	Part du CR 19, croise à droite le CR 21 après 189 mètres et se termine à la limite de la commune de Saint Jean de Rives après 906 mètres.	906 m												
16	Impasse des Maridats	Part de la VC 3 et se termine après 227 mètres.	227 m												
17	Impasse des Arguels	Part de la RD 112, est revêtu jusqu'à 136 mètres et se termine à la limite de la commune de Massac Séran sur l'axe du ruisseau d'en Tournié après 189 mètres.	189 m												Revêtu sur 136 mètres ensuite empierré.
18	Chemin du Purgatoire	Part de la VC 41 et se termine à la limite de propriété, au ruisseau de Nice, après 468 mètres.	468 m												Impraticable à partir de 335 mètres.
19	Chemin de la Rivayrolle	Part de la RD 135, croise à gauche le CR 15 après 900 mètres et se termine à la RD 630 après 1904 mètres.	1 904 m												
20	Chemin d'En Aspe	Part de la VC 9 et se termine face à la rivière Agout après 494 mètres.	494 m												Revêtu jusqu'à 400 mètres puis empierré
21	Chemin de la Dupine	Part du CR 15 et se termine après 136 mètres.	136 m												
22	Chemin de la Tour	Part de la VC 13 et se termine à la limite de propriété après 868 mètres.	868 m												Revêtu
23	Chemin de Borde Basse	Part de la RD 630, coupe la voie ferrée après 229 mètres, croise à gauche le CR 24 après 257 mètres et se termine après 514 mètres.	514 m												
24	Chemin d'En Bénazet	Part de la VC 23 et se termine au CR 23 après 1 256 mètres.	1 256 m												Revêtu jusqu'à 428mètres puis empierré

25	Chemin de la Couffigne	Part de la VC 23 et se termine après 196 mètres.	196 m												Empierré
26	Chemin de Bordo Blanco	Part de la VC 3 et se termine après 1 283 mètres.	1 283 m												
27	Chemin du Puech deTous Bens	Part de la VC 3 et se termine après 557 mètres.	557 m												
28	Chemin du Purgatoire	Part de la VC 41 et se termine à la limite de propriété après 175 mètres.	175 m												
31	Chemin de la Duchesse	Part de la VC 31, croise à gauche le cimetière après 307 mètres et se termine à la VC 28 après 331 mètres, reprend après 303 mètres devient chemin piétonnier et se termine à la RD 39 après 114 mètres soit un total de 445 mètres.	445 m												En terre jusqu'à 296 mètres puis revêtu
32	Chemin d'En Faugère	Part de la RD 112 et se termine au portail après 646 mètres.	646 m												
33	Chemin d'En Pujol	Part de la RD 39 et se termine après 181 mètres.	191 m												
35	Route de Poudéous	Part de la RD 112, croise à droite la VC 17 après 1 878 mètres et se termine au lieu-dit Saint Martin après 2 141 mètres.	1 190 m												
36	Route d'En Fournes	Part de la RD 39 et se termine au CR 37 après 2 026 mètres.	2 026 m												
37	Chemin de la Maurenque	Part du carrefour des VC 1 et 2 coupe le ruisseau après 400 mètres, croise à droite l'accès à en Vidalet après 584 mètres, croise à droite le CR 36 après 1 064 mètres et se termine à la RD 40 après 1 154 mètres.	1 154 m												
38	Chemin de Boulbène	Part de la RD 40 et se termine à la limite de propriété, à Boulbène, après 1 126 mètres.	1 126 m												
39	Chemin d'En Heilhes	Part de la RD 40 et se termine après 929 mètres.	929 m												
40	Chemin d'En Augé	Part du CR 3, croise à gauche le chemin d'en Ginest Haut après 140 mètres et se termine au lieu-dit En Augé après 647 mètres.	647 m												Revêtu
41	Chemin du Petit Crès	Part du CR 3 et se termine après 353 mètres.	353 m												Revêtu
42	Chemin de Coufinal	Part de la RD 87 et se termine à la limite de propriété, à Couffinal, au portail, après 911 mètres.	911 m												Revêtu
43	Chemin du Chapitre	Part de la RD 48 et se termine à la VC 9 après 969 mètres.	969 m												Empierré

44	Fontanilles	Part de la limite de la commune de Marzens et se termine après 385 mètres.	385 m												
45	Chemin de Courvieille	Part de la RD 112, coupe le ruisseau après 594 mètres et se termine à la VC 10 après 698 mètres.	698 m												
47	Chemin d'En Gourdou	Part de la RD 112 et se termine face à l'Agout après 446 mètres.	446 m												
48	Chemin de Bellerive	Part de la RD 112 et se termine à l'entrée de la ferme de Bellerive après 513 mètres.	513 m												
49	Chemin de Bel Air de Jonquières	Part de la RD 112 et se termine à la limite de propriété après 605 mètres.	605 m												Revêtu
50	Chemin d'En Gougette	Part de la VC 6 et se termine après 245 mètres.	245 m												Revêtu
51	Chemin d'En Ayral	Part de la RD 112 et se termine à la limite de la commune de Teyssode après 1 447 m.	1 447 m												
52	Chemin de la Placette	Part de la RD 630 et se termine à la voie ferrée après 25 mètres,	25 m												Revêtu
53	D'en Vergnes	Part de la VC 3 et se termine après 174 mètres.	174 m												
54	Chemin d'En Buffo	Part de la VC 3 et se termine après 321 mètres	321 m												
55	Chemin d'En Gourau	Part de la VC 9 et se termine face à la rivière Agout après 548 mètres.	548 m												
56	Chemin d'en Calmettes	Part de la VC 20 et se termine à la limite de propriété après 131 mètres.	131 m												Revêtu
57	Chemin au Séga, en Audouy	Part de la VC 20 et se termine à la limite de propriété d'en Audouy après 282 mètres.	282 m												Revêtu
58	Chemin du Pigeonnier de Plaisance	Part de la VC 12 et se termine après 753 mètres.	753 m												
59	Chemin de Cazaux	Part de la VC 12 et se termine après 779 mètres.	779 m												Revêtu jusqu'à 320 mètres puis empierré
60	Chemin des Builens	Part de la VC 12 et se termine après 640 mètres.	640 m												
61	Chemin des Brugues du Ramel	Part de la RD 112 et se termine au portail après 927 mètres.	927 m												

62	Chemin de la Métairie Neuve	Part de la VC 2 et se termine à la limite de propriété après 197 mètres.	197 m									Revêtu
63	Chemin de Lachurié	Part de la RD 40 et se termine après 133 mètres.	133 m									Empierré
64	Chemin d'en Aribaud	Part de la VC 2 et se termine à la limite de propriété après 342 mètres.	342 m									Revêtu
65	Chemin de la Grange	Part de la RD 40 et se termine après 121 mètres.	121 m									
66	Chemin En Moscou	Part de la RD 112, est mitoyen avec la commune de Verfeil et se termine après 281 mètres.	281 m									Mitoyen avec la commune de Verfeil sur 281 mètres.
67	Chemin du Parc	Part de la RD 40 et se termine à la limite de propriété après 289 mètres.	289 m									
68	Chemin de la Gauzette	Part de la RD 112 et se termine à la limite de propriété après 853 mètres.	853 m									
69	Chemin de Glaudis	Part de la RD 39 et se termine après 613 mètres.	613 m									
70	Chemin d'en Bernille	Part du CR 36 et se termine après 272 mètres.	272 m									
71	Chemin rural dit de la Bourdette	Part de la RD 166 est mitoyen avec la commune de Massac Séran et se termine à la RD 12 après 456 mètres.	456 m									Mitoyen avec la commune de Massac Séran sur 456 mètres.
72	Chemin du Père Marie-Antoine	Part de la VC 26, croise à droite l'accès au château d'eau après 474 mètres et se termine à la RU 153 après 631 mètres.	631 m									Empierré
73	Chemin de la Rivayrolle	Part de la CR 19 et se termine à la limite de propriété après 187 mètres.	187 m									Revêtu
74	Chemin d'en Gras	Part de la VC 26 et se termine à la limite de propriété, au portail après 340 mètres	340 m									Revêtu
75	Chemin d'En Rivière	Part de la RD 87 et se termine à la limite de propriété après 428 mètres.	428 m									Revêtu

76	De Saint Sulpice à Saint Eugène	Part de la RD 48 et se termine au CR 19 après 987 mètres.	987 m									Empierré jusqu'à 113 mètres, puis enherbé jusqu'à 875 mètres et empierré jusqu'à 987 mètres.
77	Chemin du Haut des Mazasses	Part de la RD 87, est revêtu jusqu'à 137 mètres et se termine à la limite de propriété, après 137 mètres.	137 m									Revêtu
78	Chemin du Gravas	Part de la RD 112 est revêtu jusqu'à 108 mètres, est empierré jusqu'à 300 mètres et se termine après 572 mètres.	572 m									Revêtu sur 380 mètres ensuite empierré.
79	Chemin d'En Sicard	Part de la RD 112 et se termine au portail après 99 mètres.	99 m									
80	Chemin de la Côte Pierreuse	Part de la VC 10, croise à gauche le chemin de la Métairie Nové après 78 mètres est revêtu jusqu'à 321 mètres et se termine après 677 mètres.	1 230 m									Revêtu sur 321 mètres ensuite empierré.
81	Chemin de Jonquières	Part de la RD 112, passe derrière l'ancienne école de Jonquières et se termine à la porte du cimetière après la chapelle de Jonquières après 310 mètres.	310 m									Empierré
82	Chemin de Gachepel	Part de la RD 39 et se termine à la limite de propriété après 317 mètres.	317 m									Revêtu
83	Route de Caraman	Part de la RD 87 et se termine après 110 mètres.	110 m									Revêtu
84	Chemin de Saint-Alain-le-Vieux	Part de la VC 12 et se termine après 426 mètres.	426 m									Enherbé
85	Chemin d'En Béraud	Part du CR 35 et se termine à la limite de propriété après 216 mètres.	216 m									Revêtu
86	Chemin de la Gravette de Poudéous	Part de la RD 112 et se termine à la limite de propriété après 225 mètres.	225 m									Revêtu
87	En Piquet	Part de la RD 112 et se termine à la limite de propriété après 91 mètres.	91 m									
88	Chemin de Saint-Bazile	Part de la VC 13 et se termine à la limite de propriété après 209 mètres.	209 m									
89	Chemin d'En Sacunel	Part du CR 26 et se termine après 42 mètres.	42 m									
90	Chemin du Castelvert	Part de la Ru 27 et se termine après 209 mètres,	209 m									

91	Chemin des Berges de l'Agout	Part de la Ru 108 et se termine après 317 mètres,	317 m									
92	Chemin de Tyr	Part de la VC 23 et se termine après 57 mètres	57 m									
93	Chemin du Fort	Part de la VC 26 et se termine après 63 mètres	63 m									
94	Chemin de la Mouline	Part de la limite avec la commune de Viterbe et se termine après 65 mètres	65 m									
95	Chemin de la Métairie Nove	Part du CR 80 et se termine après 106 mètres	106 m									
96	Chemin de Saint-Martin de Poudéous	Part du carrefour entre la VC17 et le CR 35 et se termine après 348 mètres	260 m									

Total : 45 683 mètres dont 737 mètres de mitoyens soit 45 315 mètres (45 683 – (737 :2 = - 368))